

# atlas DÉMOGRAPHIQUE DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE 2021



OBSERVATOIRE  
NATIONAL  
DÉMOGRAPHIQUE  
DE LA PROFESSION  
VÉTÉRINAIRE

**atlas** DÉMOGRAPHIQUE  
DE LA PROFESSION  
VÉTÉRINAIRE  
**2021**

6<sup>e</sup> édition



# PRÉFACE

L'Atlas démographique 2021 confirme l'intérêt pour le corps professionnel vétérinaire, et les décideurs des politiques de santé publique et animale, de disposer de chiffres relatifs à ce secteur économique. La crise sanitaire Covid-19 illustre l'importance de disposer d'un état de la ressource en compétences « One Health » lorsqu'il s'agit de mobiliser l'ensemble des professionnels pour un objectif collectif de portée nationale.

Les données confirment les tendances d'évolution du corps professionnel. La population des 19 530 vétérinaires qui exercent la médecine et la chirurgie des animaux progresse de 656 praticiens par rapport à 2019, plus forte croissance depuis 2016. La profession se féminise conformément aux projections, 55,6 % des vétérinaires sont des femmes dont 72,4 % ont moins de 40 ans.

Le nombre d'inscriptions ou de réinscriptions s'établit à 1 342 vétérinaires dont 1 045 s'inscrivent pour la première fois. Fait notable, 52,5 % de ces primo-inscrits sont diplômés d'un autre État membre de l'Union européenne tout en étant pour 41,7 % d'entre eux de nationalité française. Cet indicateur ne peut qu'interpeller les décideurs politiques

sur les questions de souveraineté de la France à former ses cadres vétérinaires, de l'enseignement du modèle sanitaire français et de l'exode des étudiants français vers des pays formateurs. La formation des vétérinaires ne peut être l'objet de spéculations économiques d'opportunité entre États membres de l'Union européenne dont la conséquence est, de manière prévisible, l'abaissement de la qualité de la formation en deçà de la norme établie par l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire.

Cet Atlas 2021 innove en proposant une image dynamique de la population vétérinaire en matérialisant les grandes évolutions à cinq ans. Ainsi, les vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont en croissance de 7,61 % en 5 ans. Le nombre de vétérinaires, travailleurs non salariés, est stable alors que les vétérinaires salariés sont en croissance de 15,7 % en 5 ans. Si le pourcentage de vétérinaires revendiquant un exercice auprès des animaux de compagnie reste stable, celui des vétérinaires en exercice auprès des animaux de production est en chute significative de 18,5 % en 5 ans pour s'établir à un peu moins de 19 % des inscrits.

Le nombre de vétérinaires inscrits et diplômés d'un autre État membre passe de 26,8 % à 30,3 %. L'Atlas démographique est un gisement d'informations qui s'enrichit chaque année de nouvelles données. Il reflète la dynamique d'un corps professionnel dont l'attractivité ne se dément pas mais dont les choix bousculent la manière dont l'État doit envisager de l'accompagner, et de le réguler, pour maintenir un maillage vétérinaire cohérent sur l'ensemble du territoire. L'année 2020 démontre l'importance de disposer d'un tel maillage et de sentinelles vétérinaires sur tout le territoire.

Je tiens à remercier l'équipe du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires pour le travail conséquent qui, chaque année, permet de publier les données actualisées de la profession vétérinaire.

Je vous souhaite une bonne lecture.

DV Jacques GUERIN

Président de l'Observatoire national  
de la démographie de la profession vétérinaire.

# INTRODUCTION



## LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES SUIVIS PAR L'ATLAS 2021

**Construit à partir des différentes données transmises par les membres de l'Observatoire démographique de la profession vétérinaire, cet ouvrage de synthèse permet de rapidement prendre connaissance des aspects démographiques de la profession vétérinaire et de leurs évolutions.**

La profession vétérinaire a de multiples visages dont le recensement n'est pas chose évidente. Les vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires représentent la grande majorité des vétérinaires formés dans les écoles vétérinaires européennes ou des pays tiers. Les vétérinaires de la fonction publique et des armées sont une autre composante de la profession vétérinaire. Il est impossible aujourd'hui d'énumérer tous les métiers dans lesquels les compétences et la formation du vétérinaire lui permettent d'exercer. La connaissance partielle des vétérinaires qui exercent une activité ne nécessitant pas une déclaration au tableau de l'Ordre ou une activité dans la

fonction publique, ne permet pas d'avoir une image exhaustive de la population de la profession au travers de l'Atlas.

**Le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires publie aujourd'hui le 6<sup>e</sup> Atlas de la démographie de la profession vétérinaire.** Cette nouvelle édition présente les données nationales arrêtées au 31/12/2020. La stabilisation des données, apportées par chacun des membres de l'Observatoire, permet de proposer, pour cette nouvelle édition, un suivi dynamique depuis 2016 et de disposer ainsi d'une image des évolutions sur les 5 dernières années.

L'étroite collaboration entre les différents membres de l'Observatoire permet d'élargir, au fil des années, le champ d'observation de la profession vétérinaire et d'en augmenter ainsi sa connaissance. La fiabilité et la continuité dans le temps des données observées depuis maintenant 5 ans confèrent aujourd'hui à l'Observatoire la capacité de répondre à des missions d'analyse des données dont il dispose, que ce soit dans un but d'observation ou de prospective ayant pour base la dynamique de l'évolution des



données démographique de la profession vétérinaire. 19 530 vétérinaires étaient inscrits au tableau de l'Ordre au 31 décembre 2020. Les données de l'année 2020 montrent une nette progression du nombre de vétérinaires inscrits. Avec 656 inscrits de plus en 2020, cette augmentation est la plus forte enregistrée depuis 2016.

**LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE EST DÉSORMAIS MAJORITAIREMENT FÉMININE** ; ce constat s'inscrit durablement et la proportion de femmes continuera d'augmenter dans la décennie à venir. Les femmes vétérinaires représentent aujourd'hui 55,6 % de la population des vétérinaires inscrits, et 72,4 % dans la population des moins de 40 ans.

**EN 2020, 1 342 VÉTÉRINAIRES SE SONT INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DONT 1 045 NOUVEAUX INSCRITS.** 52,25 % de ces nouveaux inscrits ne sont pas issus d'une école vétérinaire française. Parmi ces derniers, 41,7 % sont de nationalité française. Si les universités de Belgique, représentent près de 22 %

des primo inscrits, la proportion de nouveaux inscrits issus des universités espagnoles et des universités roumaines continue de progresser.

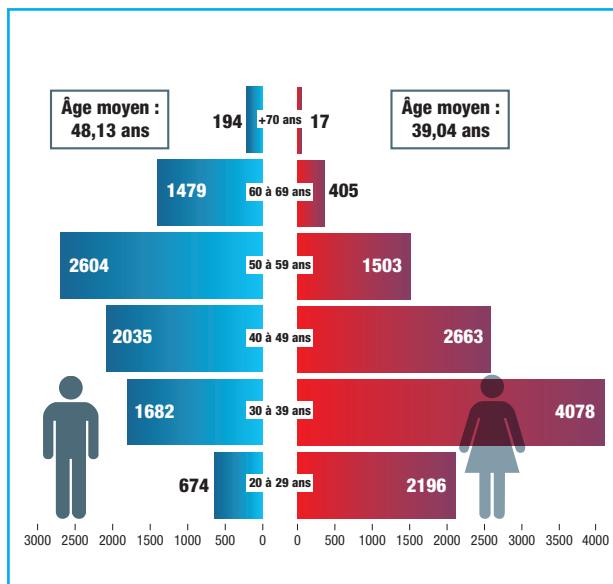
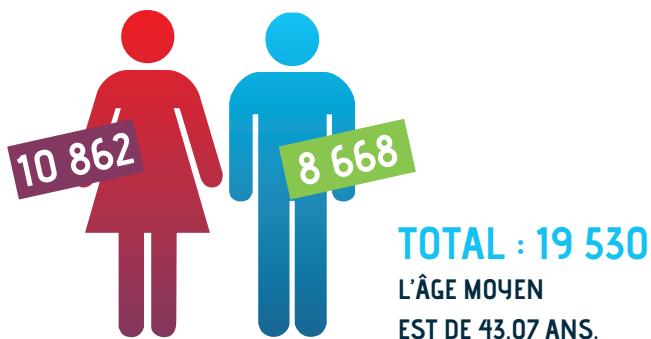
La proportion des vétérinaires inscrits en exercice libéral, par rapport aux vétérinaires inscrits en exercice salarié, a été relativement stable sur les 5 dernières années. Néanmoins, avec près de 40 % des vétérinaires inscrits, la part des vétérinaires qui exercent en qualité de vétérinaires salariés du secteur libéral est en nette progression par rapport à l'année 2019 (+ 8,9 %) quand dans le même temps l'exercice libéral stagne pour l'ensemble des inscrits et recule de 5,2 % dans la classe des 30-39 ans.

Comme en 2020, cette nouvelle édition propose, en parallèle des observations démographiques, un observatoire des revenus de la profession vétérinaire, marquant la volonté d'inscrire le suivi des revenus dans la durée, et de proposer au travers de l'Atlas un ouvrage de présentation des différents métiers de vétérinaires aussi exhaustif que possible.



LES  
VÉTÉRINAIRES  
INSCRITS  
**AU TABLEAU  
DE L'ORDRE**

# DONNÉES NATIONALES

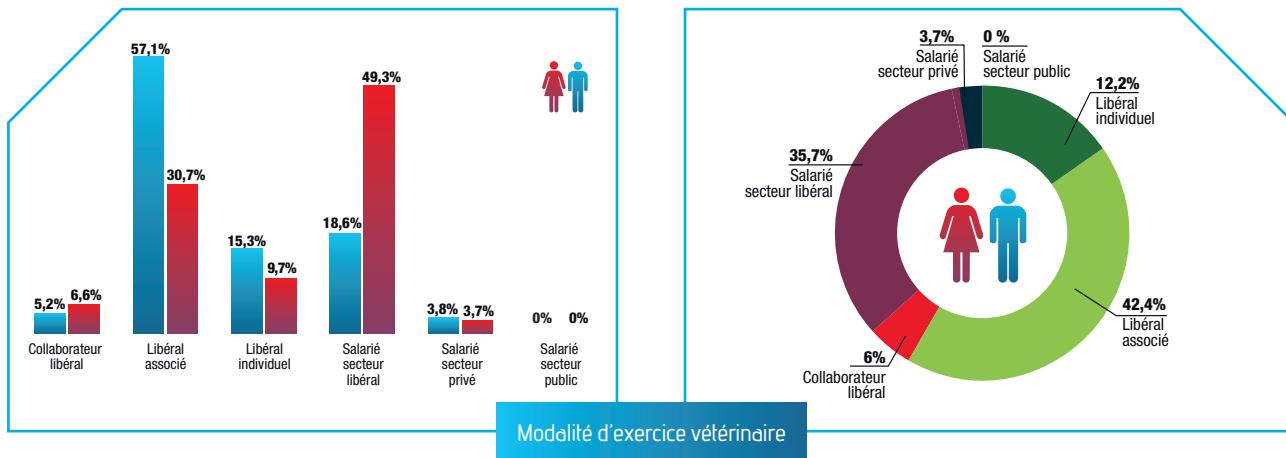


Le nombre total de vétérinaires inscrits au 31/12/2020 est de 19 530. Le nombre de vétérinaires inscrits a augmenté de 3,74 % entre 2019 et 2020 (+ 656). Soit la plus forte progression annuelle constatée depuis 2016.

L'âge moyen des vétérinaires est stable depuis 5 ans. En 2020, il est de 43 ans.

Au 31/12/2020, le nombre de femmes inscrites au tableau (10 862) représente 55,6 % et a progressé de 6,22 % entre 2019 et 2020. Le nombre d'inscrits homme est stable entre 2019 et 2020.

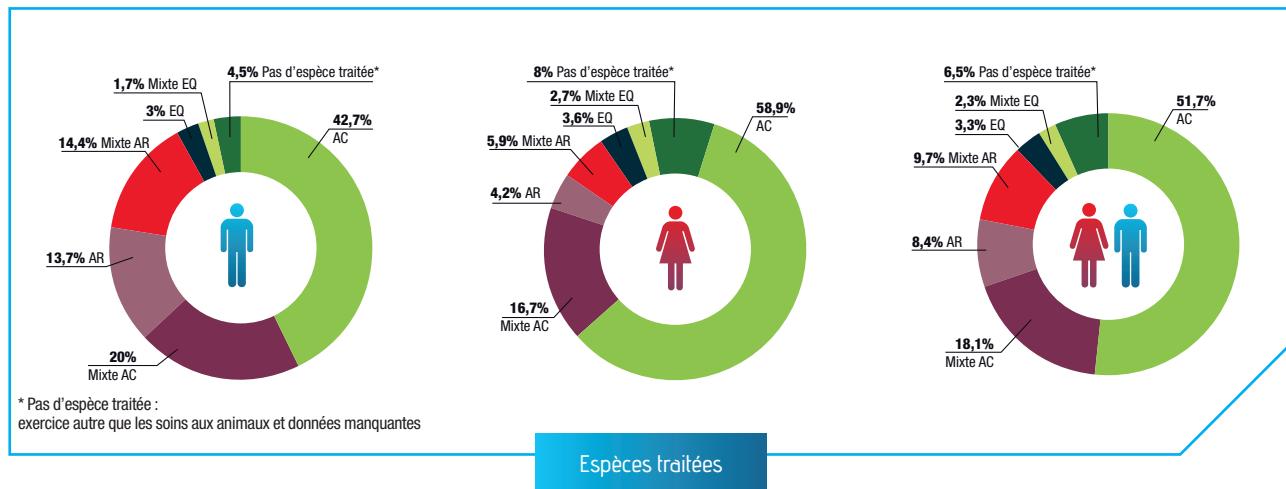
Dans la population des moins de 40 ans, la proportion de femmes continue de progresser et représente 72,7 % des inscrits au 31/12/2020.



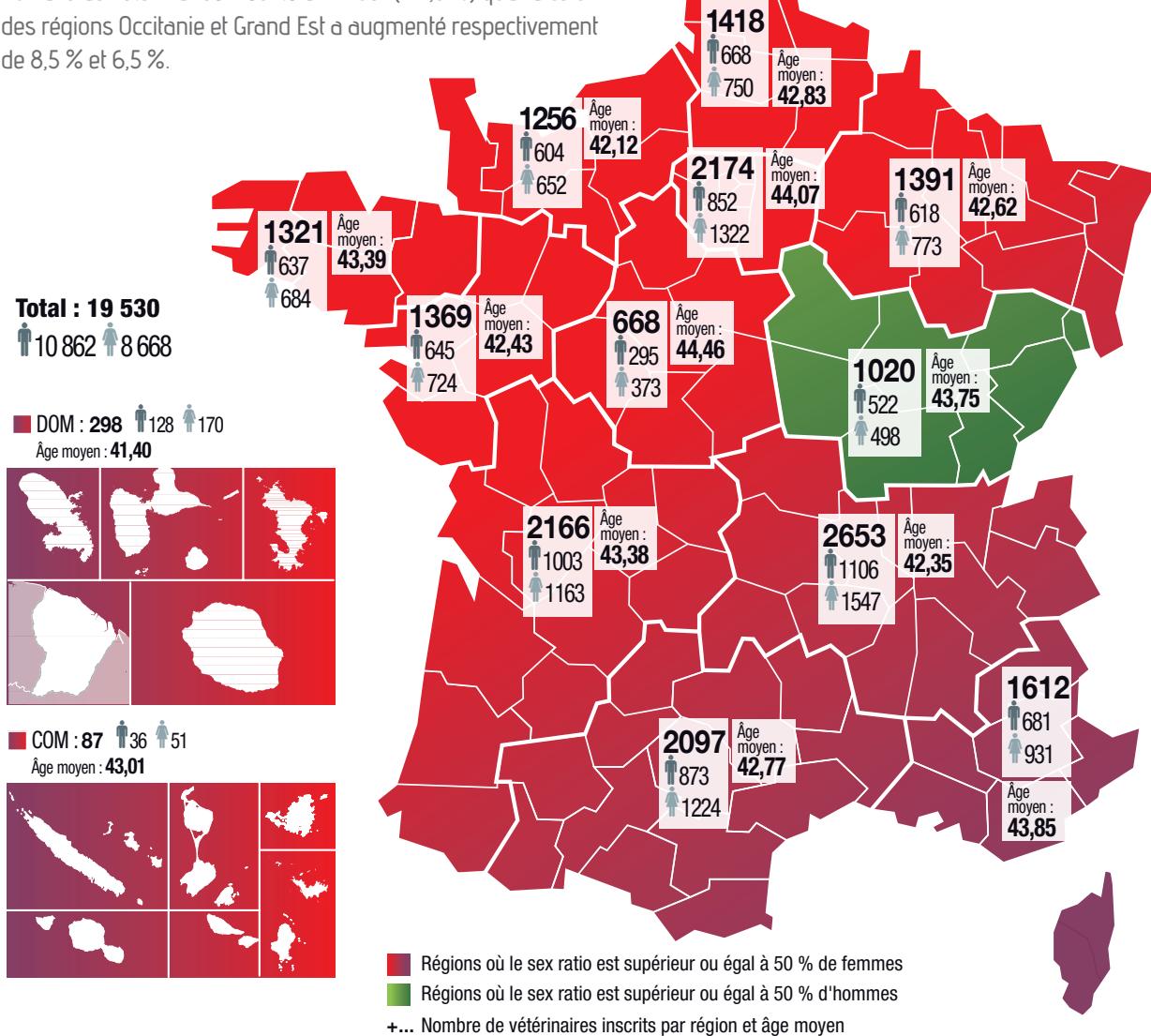
11 744 vétérinaires, soit 62,2 % des inscrits, exercent leur activité en exercice libéral.

Les vétérinaires salariés du secteur libéral représentent 35,7 % des vétérinaires inscrits. La forte progression observée en 2019 se confirme en 2020 (+ 8,9 % sur un an). La médecine et la chirurgie des animaux de compagnie

exercée de manière exclusive ou prédominante concernent 69,8 % des vétérinaires en 2020, chiffre stable par rapport à 2019 (+ 0,3 %). Les vétérinaires qui déclarent une activité animale de rente continuent de reculer sensiblement en 2020 (- 0,9 %) et représentent 18,1 % des vétérinaires inscrits.

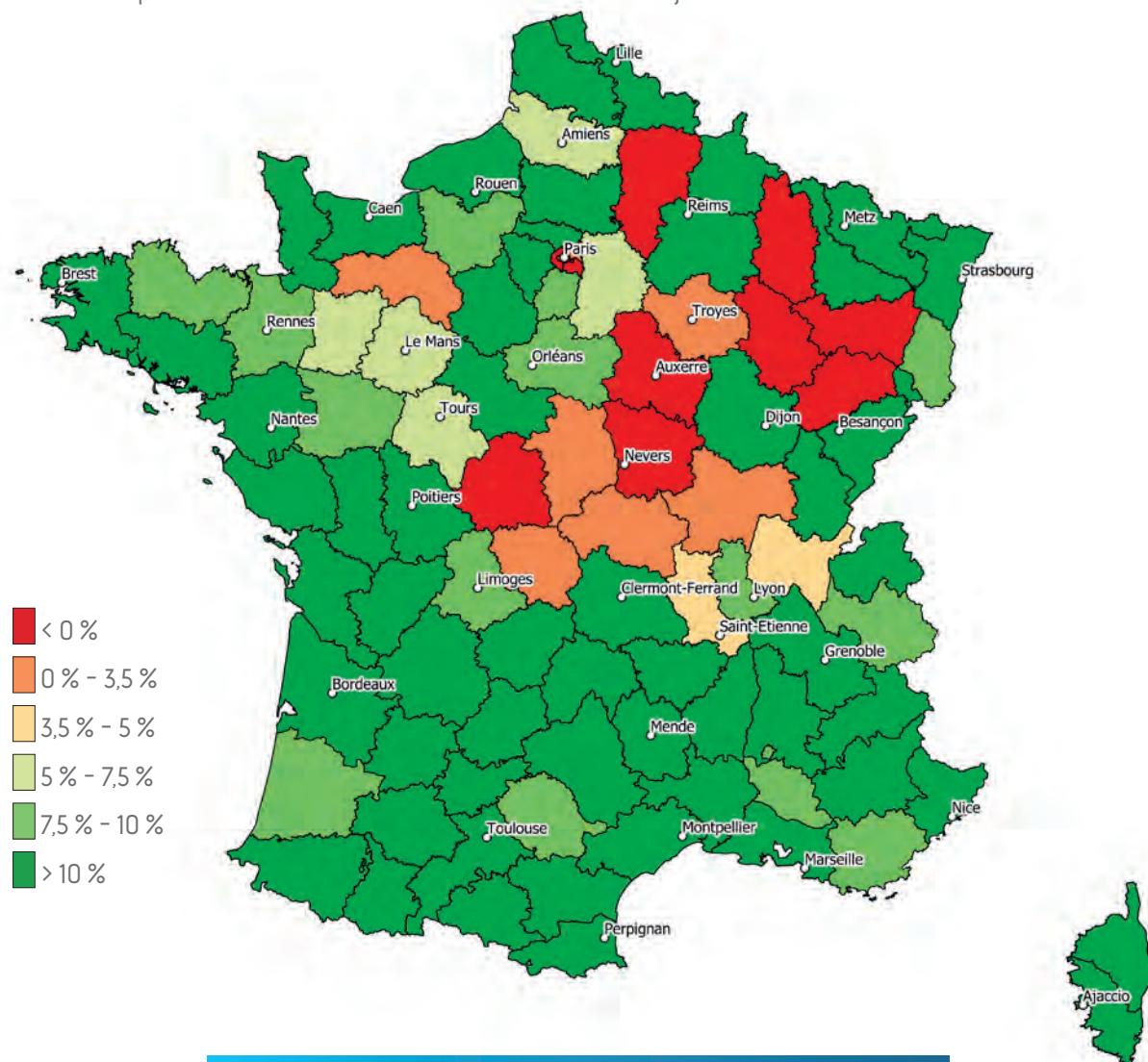


Sur les trois dernières années, seule l'Île-de-France a vu le nombre de vétérinaires inscrits diminuer (- 2,5 %) quand celui des régions Occitanie et Grand Est a augmenté respectivement de 8,5 % et 6,5 %.



Répartition des vétérinaires par région et par sexe

L'augmentation du nombre de vétérinaires inscrits, constatée entre 2019 et 2020, profite à l'ensemble des régions. Certaines apparaissent toutefois comme plus attractives que d'autres. PACA-Corse et la Nouvelle-Aquitaine ont vu leur nombre de vétérinaires inscrits augmenter de 5 %.



Évolution du nombre d'inscrits par département entre 2015 et 2020

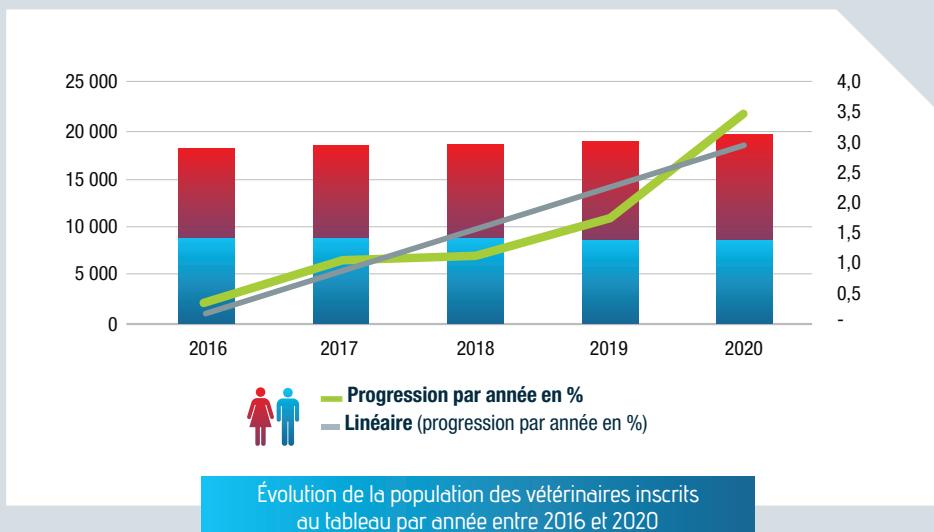
# 2016 2020 ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES

## Population Générale

### Démographie

Le nombre de vétérinaires inscrits au tableau a **progressé de 7,61 % entre 2016 et 2020**. Sur les cinq dernières années, la progression moyenne annuelle du nombre d'inscrits au

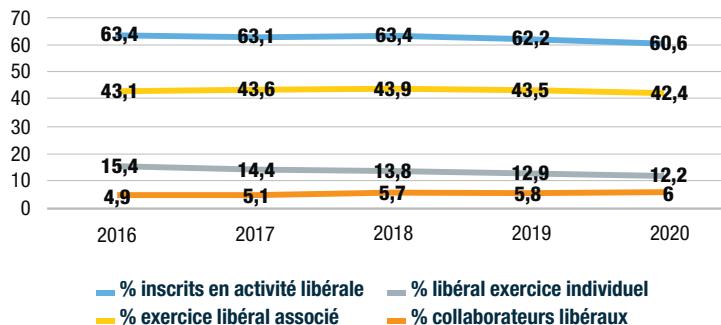
tableau est de 1,3 %. Sur la même période, la population masculine inscrite a diminué de 4,9 % (- 448) quand la population féminine a augmenté de 20,2 % (+ 1 829).



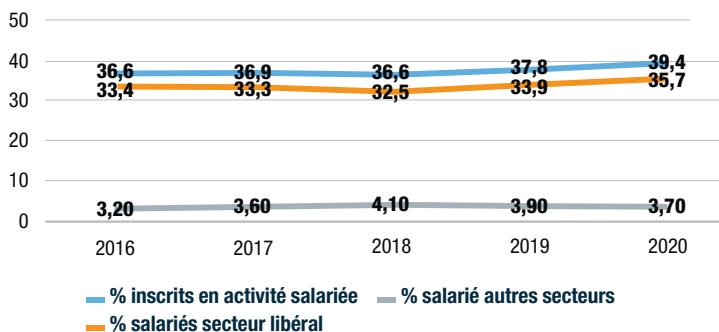
## Mode d'exercice

11 744 vétérinaires soit 60,6 % des inscrits exercent une activité libérale. Avec une légère augmentation du nombre d'inscrits sur 5 ans (+ 334), le nombre de vétérinaires exerçant en libéral est relativement stable.

En revanche, la population des inscrits salariés du secteur libéral a fortement augmenté (+ 15,7 %) sur la même période passant de 33,4 % à 35,7 % des inscrits.



Évolution des modalités d'exercice des vétérinaires libéraux entre 2016 et 2020

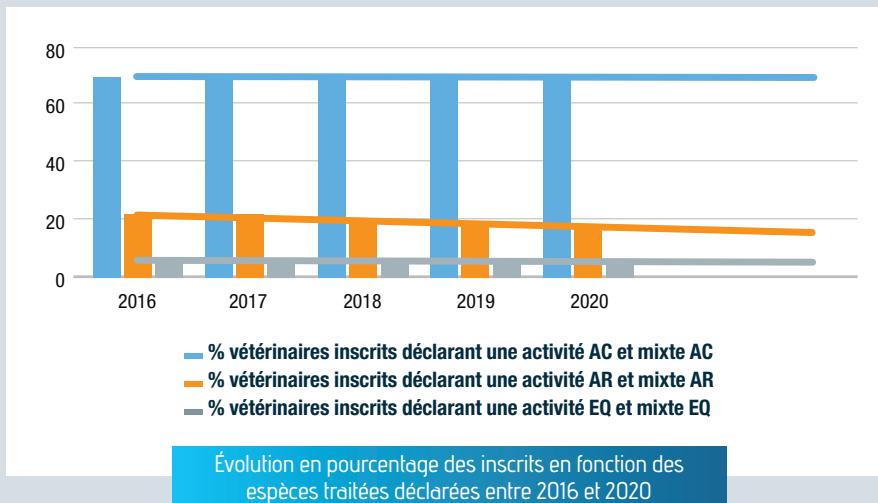


Évolution de la population inscrite en activité salariée entre 2016 et 2020

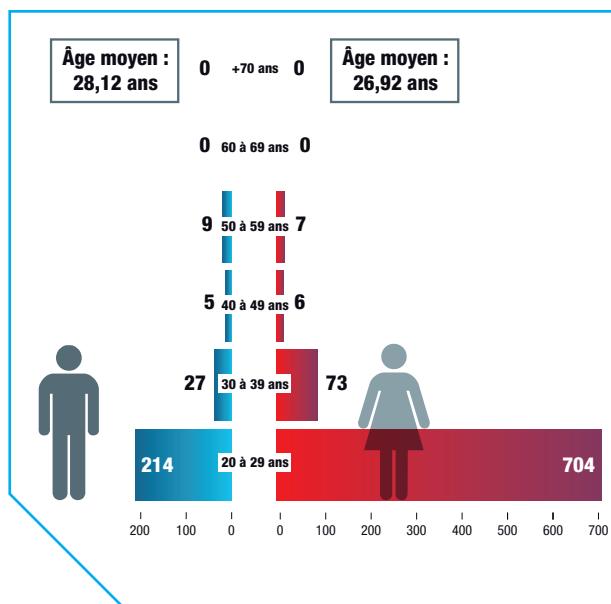
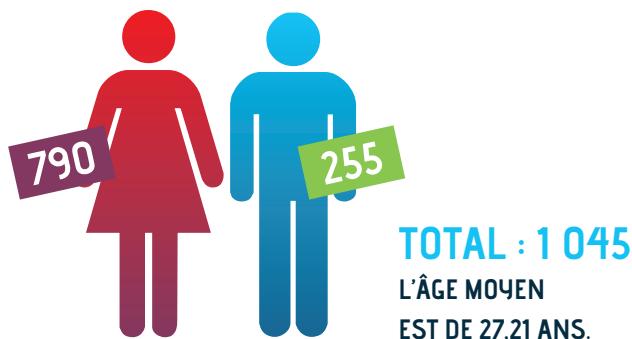
## Espèces traitées

Sur les 5 dernières années, avec 12 165 inscrits, la progression des vétérinaires déclarant une compétence AC exclusive ou prédominante se stabilise et représente 70 % des inscrits. Avec moins de 19 % de vétérinaires inscrits

déclarant une activité pour les animaux de rente, le nombre est en constante baisse, en cinq ans, ce nombre est passé de 3 869 en 2016 à 3 155 en 2020, soit une diminution de 715 inscrits (- 18,5 %).

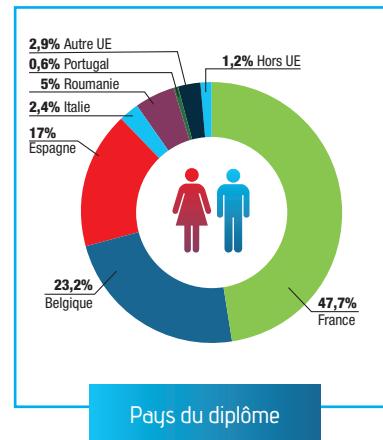
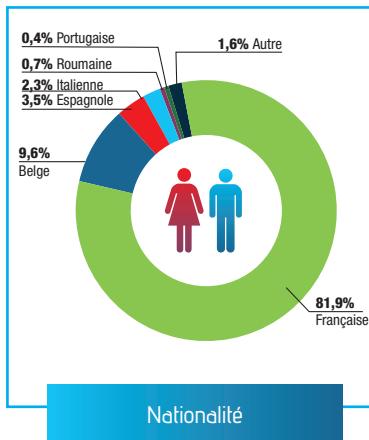
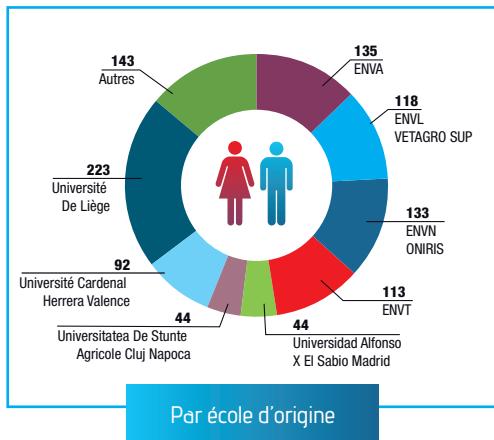


# 1 LES PRIMO INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES



1 045 vétérinaires se sont inscrits pour la première fois en 2020, toujours en progression par rapport aux nouveaux inscrits de 2019 (+ 77 diplômés), soit une augmentation de 8 %. Avec 75,6 % de femmes primo inscrites en 2020, le ratio hommes/femmes nouvellement inscrits se stabilise. Sur les 5 dernières années, la moyenne constatée est de 75 % de femmes dans cette population de primo inscrits. Complétant cette population des vétérinaires inscrits en 2020, on compte 297 nouveaux entrants\* (personnes sorties ayant déjà été inscrites et qui réintègrent le tableau) dont 177 femmes. En nette régression par rapport à 2019 (+ 18,4 %), chaque ENV contribue en moyenne à hauteur de 124 diplômés à la cohorte des primo inscrits 2020 désirant exercer la partie réglementée de la profession vétérinaire. En forte augmentation (+ 52 diplômés), la Belgique contribue à hauteur de 23,15 % des primo inscrits en 2020. La forte augmentation des diplômés issus des autres pays membres ou associés de l'Union européenne se confirme (+ 27,9 %). Pour la première fois, avec 52,25 %, le pourcentage de primo inscrits au tableau de l'Ordre national, titulaires d'un diplôme

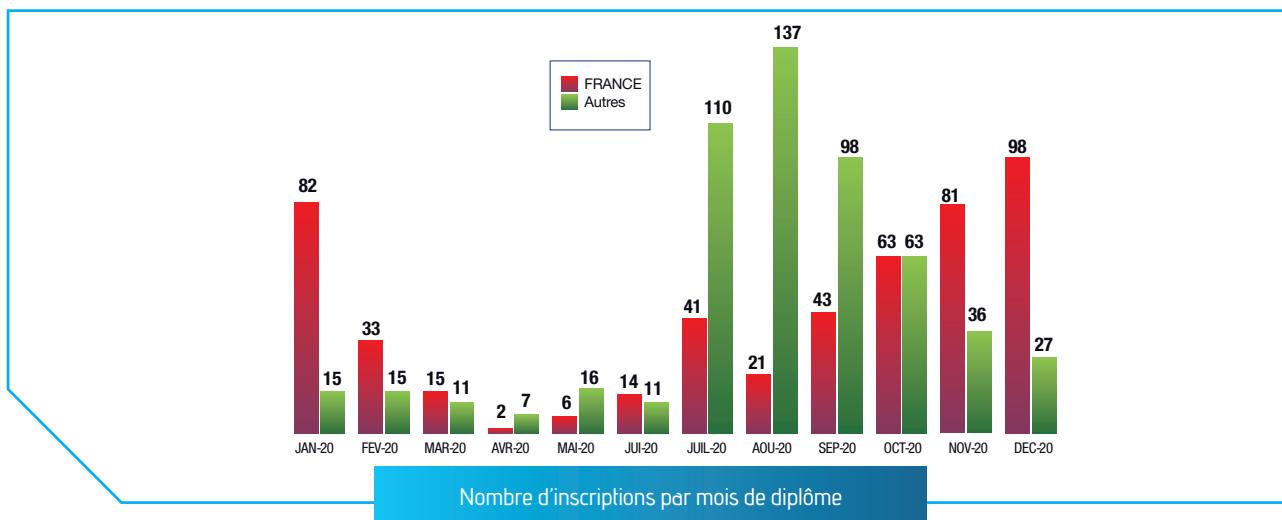




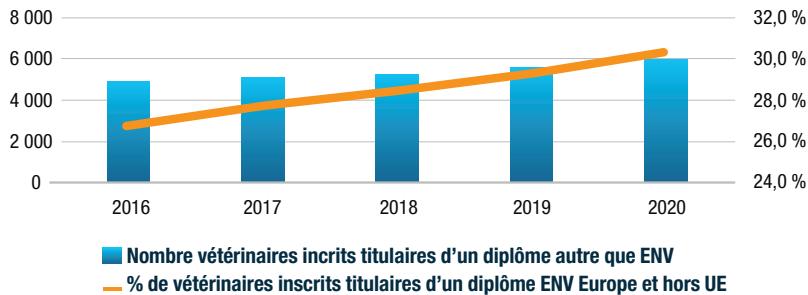
d'un établissement de formation vétérinaire autre que celui d'une ENV, dépasse le pourcentage de ceux qui ont été formés dans les ENV.

En 2020, 499 primo inscrits ont été formés dans les ENV en France et 856 primo inscrits sont de nationalité française. Ce sont ainsi 357 étudiants de nationalité française qui ont choisi de suivre un cursus à l'étranger, en forte augmentation par rapport à 2019 (+ 36 %).

Une grande partie des inscriptions (78,3 %) ont lieu durant le second semestre de chaque année. 86 % des primo inscrits titulaires d'un diplôme non délivré par une ENV s'inscrivent au cours du second semestre. Sur la même période, 69 % des personnes formées dans les ENV font la démarche. En 2020, on constate une nette progression des inscriptions sur le second semestre des primo inscrits formés dans les ENV (+ 9 %).



## Origine du diplôme

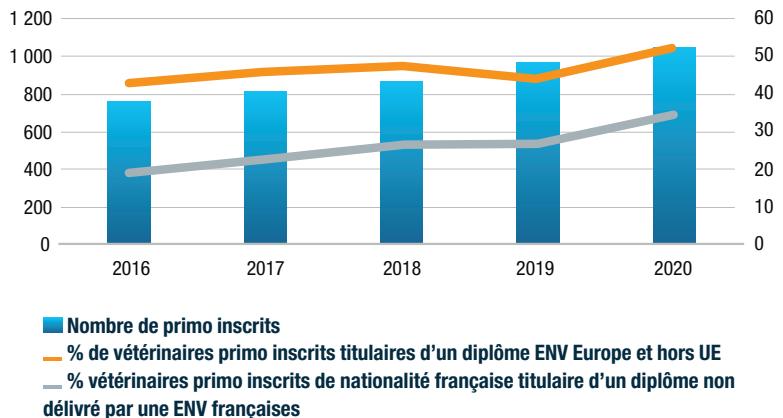


Évolution du nombre de vétérinaires inscrits titulaires d'un diplôme délivrés par un établissement de formation autre qu'une ENV

## Primo inscrits

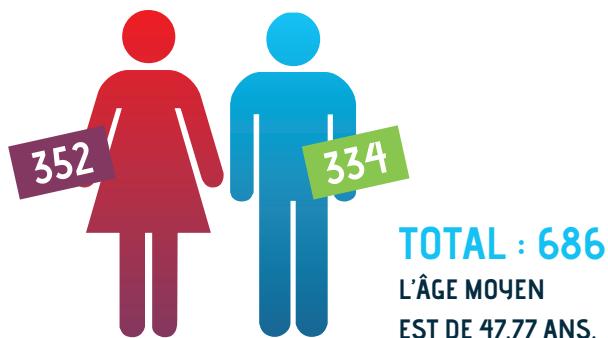
### En nombre total et par école

En cinq ans, le nombre d'étudiants de nationalité française qui choisissent de suivre un cursus à l'étranger a été multiplié par 2,5.



Évolution du nombre de primo inscrits et de l'origine du diplôme entre 2016 et 2020

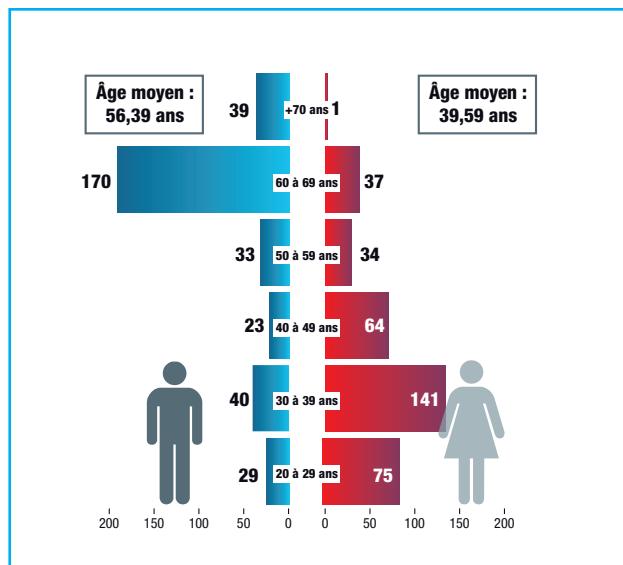
# 2 LES VÉTÉRINAIRES SORTANTS DU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES

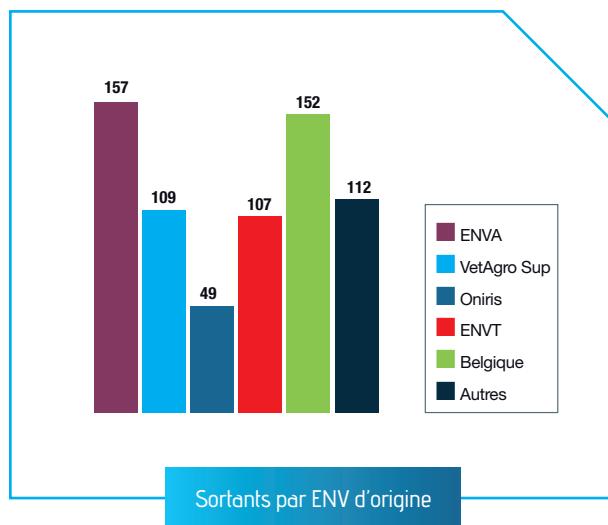
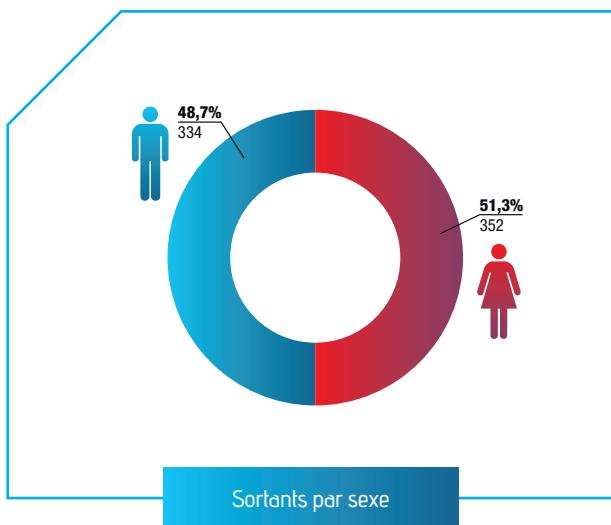


686 vétérinaires sont sortis du tableau en 2020. Le nombre est stable par rapport à 2019 (- 17,2%). Sur les cinq dernières années, ce sont en moyenne 755 vétérinaires qui sont sortis du tableau chaque année.

L'âge moyen des sortants est de 47,7 ans ; en augmentation par rapport à 2019 (+ 2 ans).

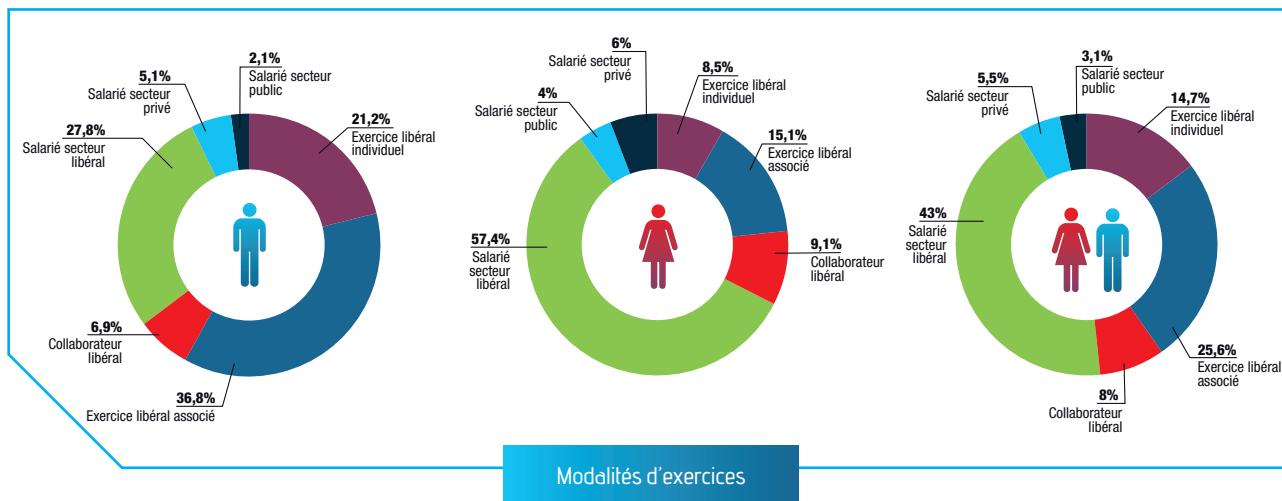
En 2020, 89 % des femmes qui sortent du tableau ont moins de 60 ans, et 61 % ont moins de 40 ans.





Confirmant les chiffres observés ces dernières années, 41,5 % des sortants du tableau de l'Ordre des vétérinaires sont âgés de moins de 40 ans.

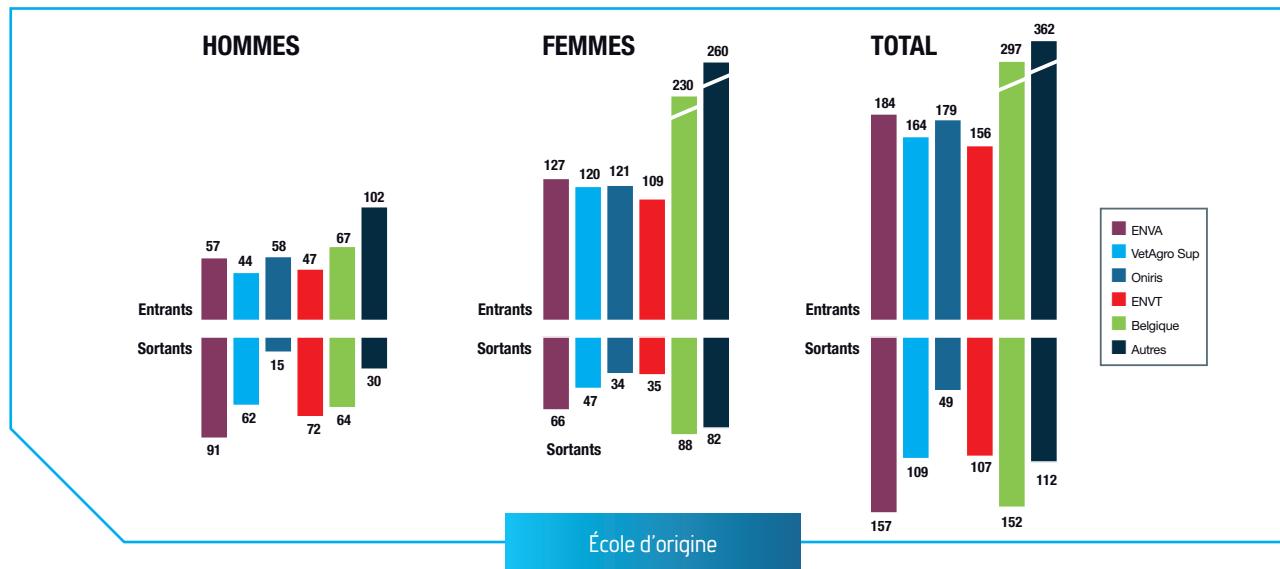
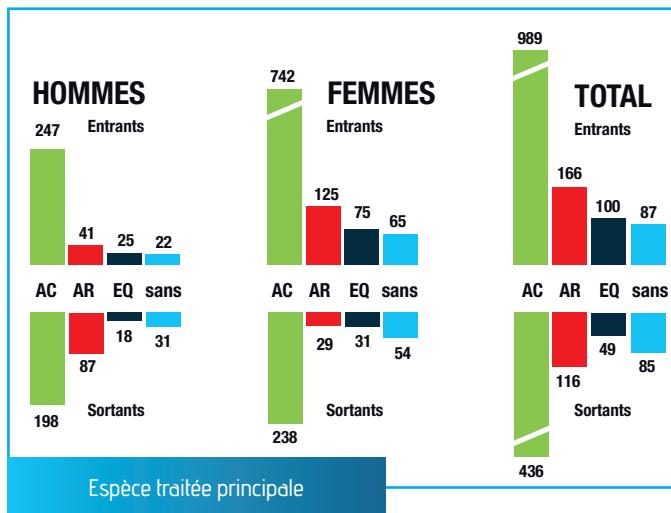
L'âge moyen des hommes sortants du tableau de l'Ordre des vétérinaires est de 56,4 ans.



# 3 LES VÉTÉRINAIRES ENTRANTS/SORTANTS

La balance des entrants/sortants est nettement positive (+ 656). Elle se traduit par une augmentation du nombre d'inscrits au tableau de l'Ordre pour l'année 2020.

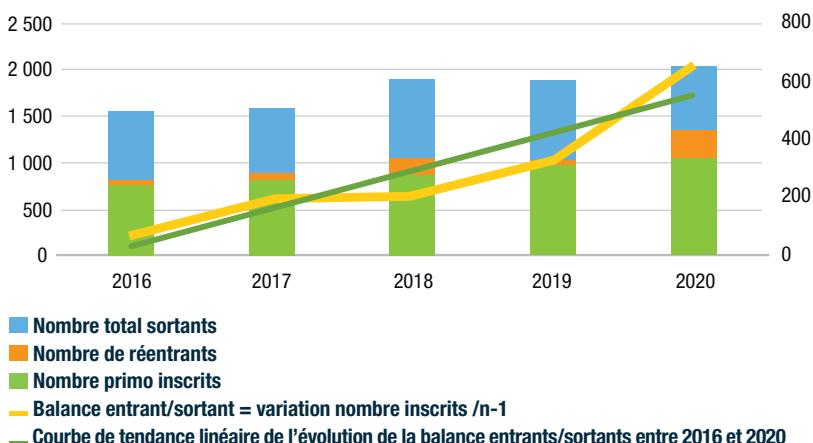
On constate une balance positive des inscrits déclarant une activité animaux de rente, avec un gain de 50 inscrits en 2020. Le nombre de vétérinaires déclarant une activité pour les animaux de compagnie a augmenté de 553 diplômés.



## Entrants/sortants

### Balance entrants/sortants du tableau

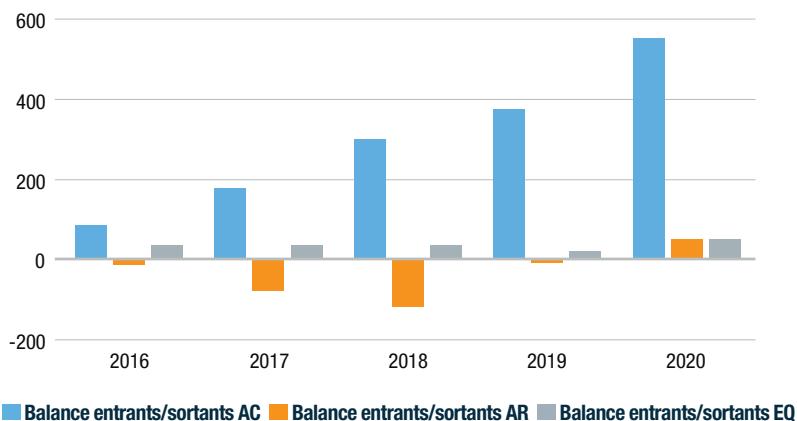
Entre 2016 et 2020, le nombre total de vétérinaires inscrits au tableau a augmenté de 1 381 diplômés, avec une moyenne annuelle de 1 019 nouveaux inscrits pour 730 sortants, dont 279 (38,2 %) ont moins de 40 ans. Si l'on constate une augmentation constante du nombre de nouveaux entrants sur les 5 dernières années, le nombre de sortants est relativement stable sur la même période.



Évolution des inscrits entrants/sortants entre 2016 et 2020

### Évolution par espèces traitées déclarées

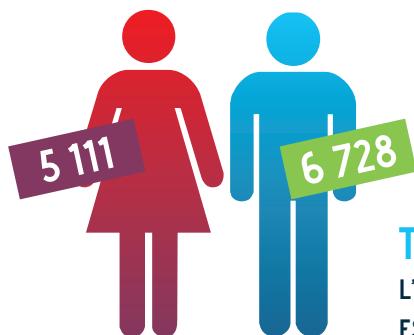
Parmi les vétérinaires qui déclarent une activité pour une espèce traitée en principal ou en mixte à prédominance pour l'espèce considérée, ceux qui déclarent une activité pour les animaux de compagnie ont augmenté de 1 494 diplômés entre 2016 et 2020, quand ceux qui déclarent une activité pour les animaux de rente ont diminué de 178 diplômés. Sur la même période, les vétérinaires qui déclarent une activité équine ont augmenté de 176 diplômés.



Balance entrants/sortants par espèces traitées

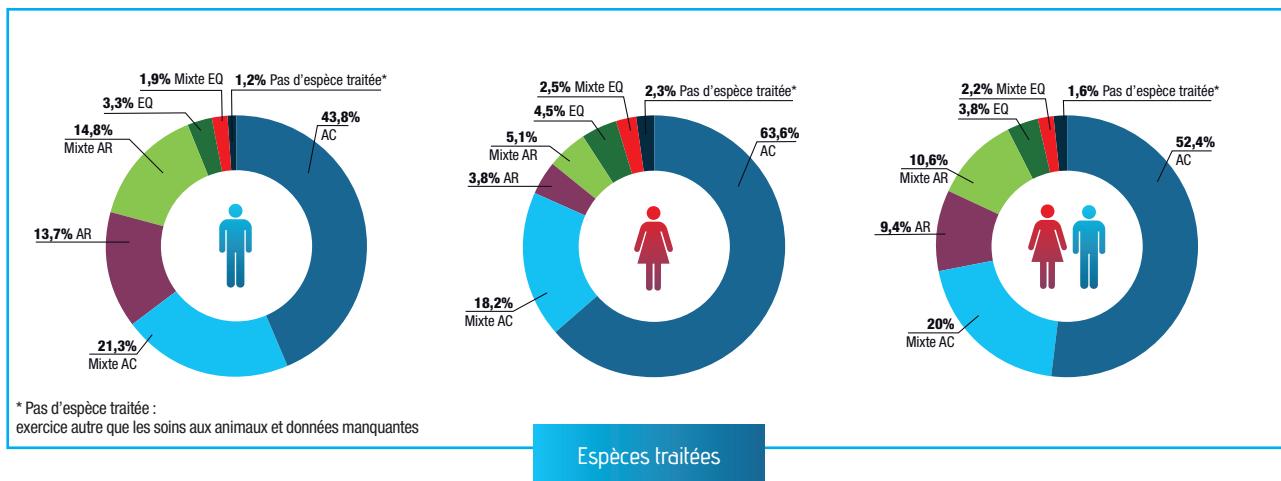
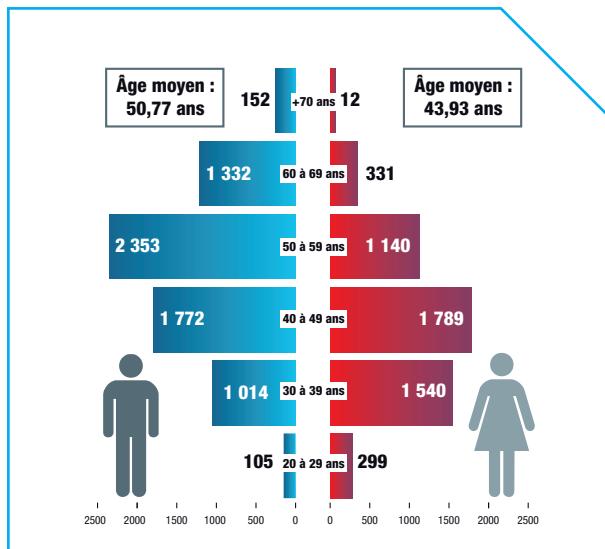
\*Espèces traitées déclarées en espèces principales ou mixtes prédominantes

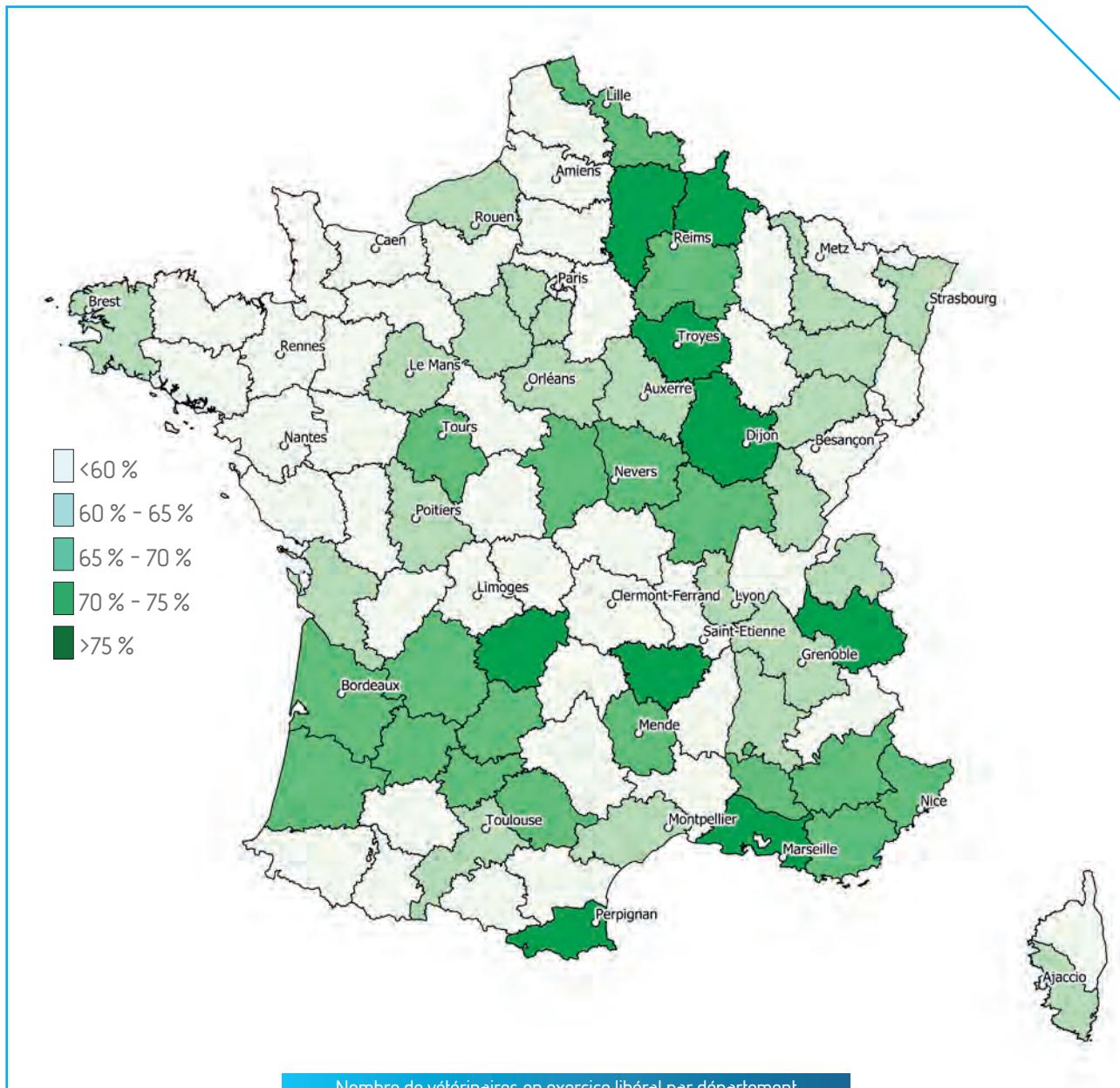
# 4 L'EXERCICE LIBÉRAL



**TOTAL : 11 839**  
L'ÂGE MOYEN EST DE 47,82 ANS.

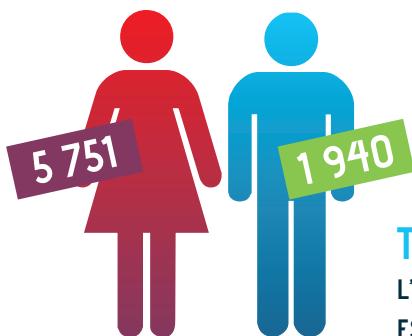
11 839 vétérinaires sont inscrits en exercice libéral, soit 60,6 % de la totalité des inscrits. Si le nombre de vétérinaires en exercice libéral augmente légèrement en 2020 (+ 95), la proportion de la population des vétérinaires en exercice libéral est en nette diminution (- 2,6 %).





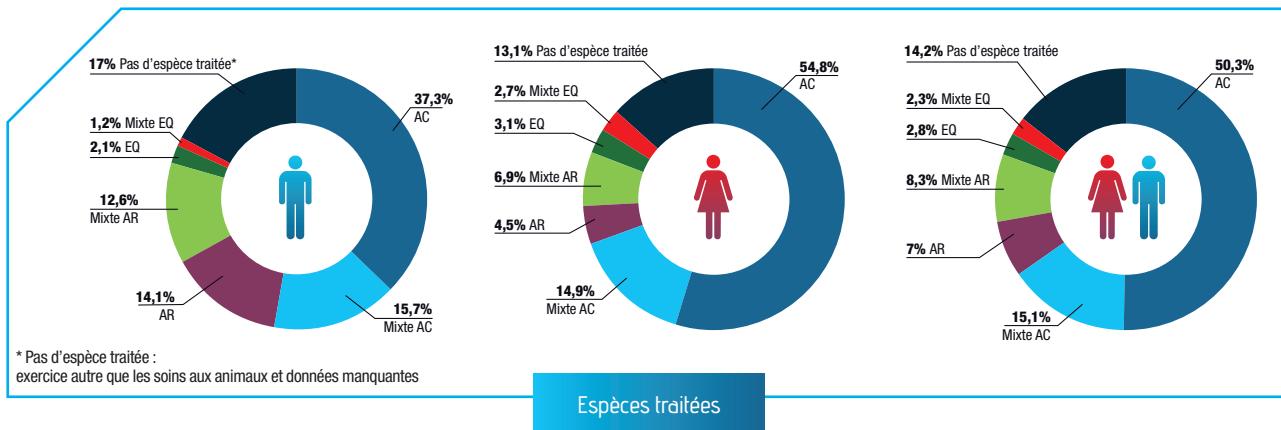
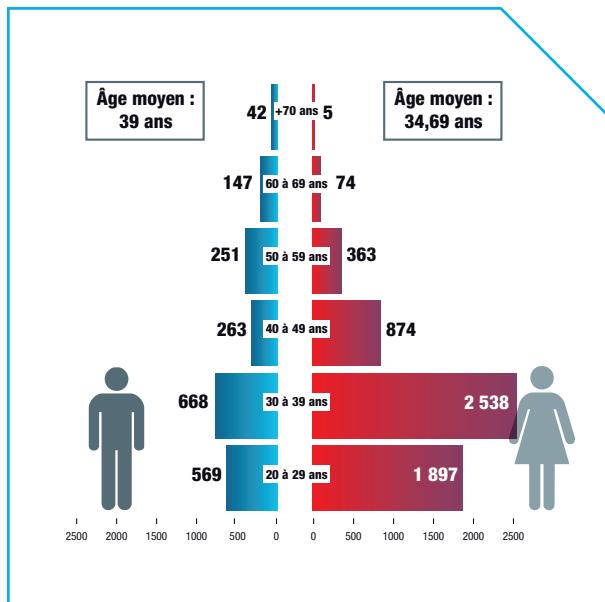
Nombre de vétérinaires en exercice libéral par département en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits

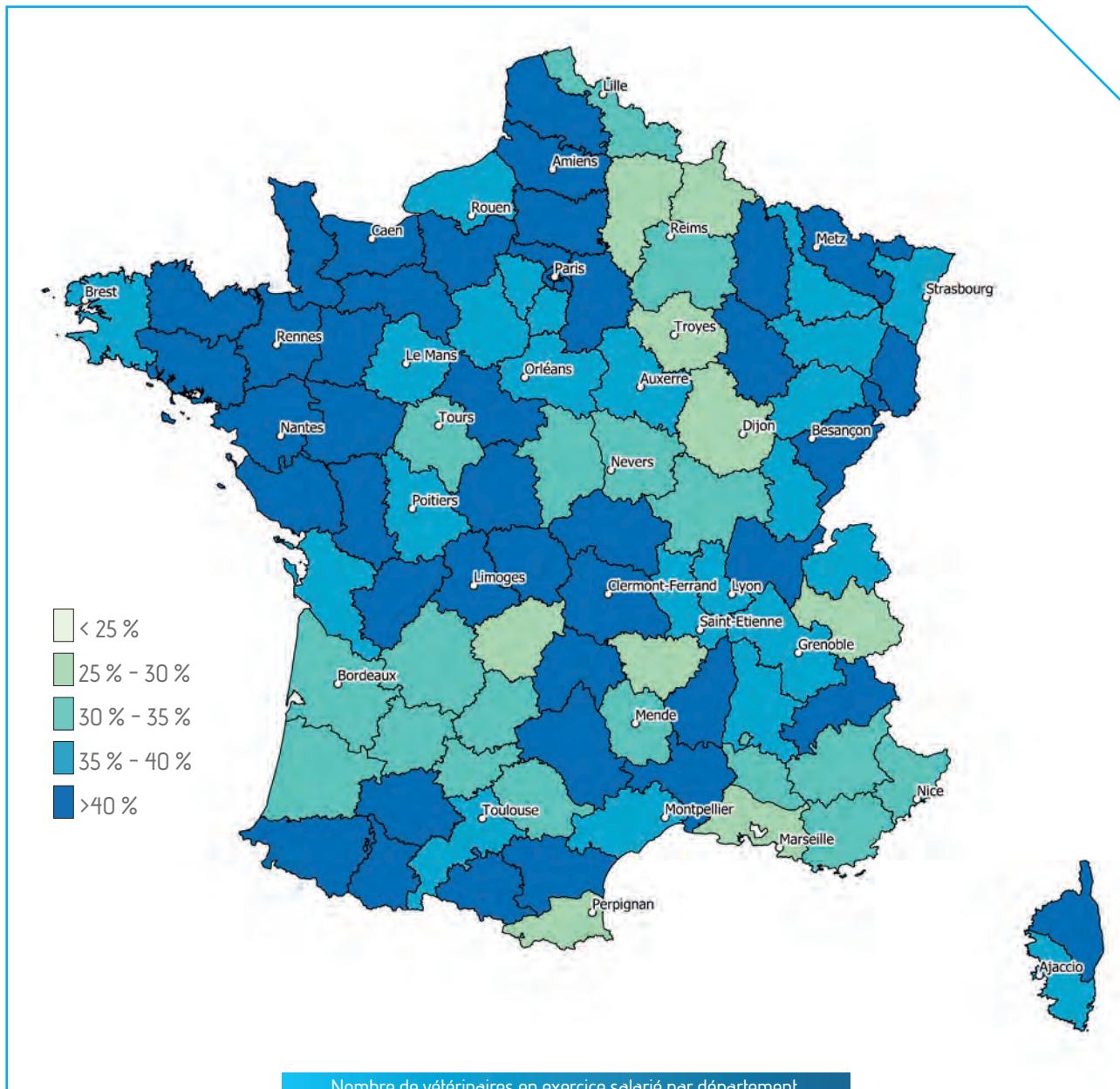
# 5 LES VÉTÉRINAIRES SALARIÉS



**TOTAL : 7 691**  
L'ÂGE MOYEN  
EST DE 35,77 ANS.

7 691 vétérinaires sont inscrits en tant que salariés, en forte augmentation par rapport à 2019 (+ 561/7,9 %). Ils représentent, en 2020, près de 40 % des vétérinaires inscrits.

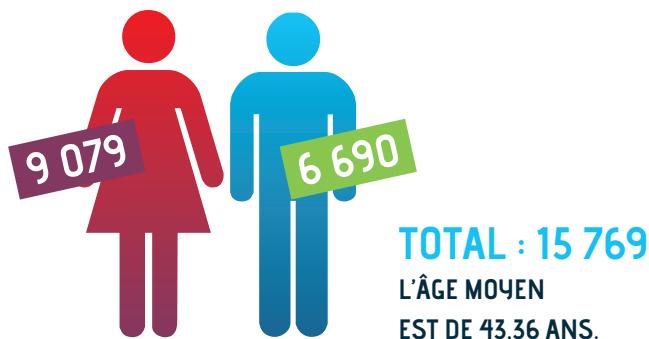




Nombre de vétérinaires en exercice salarié par département, en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits

## 6

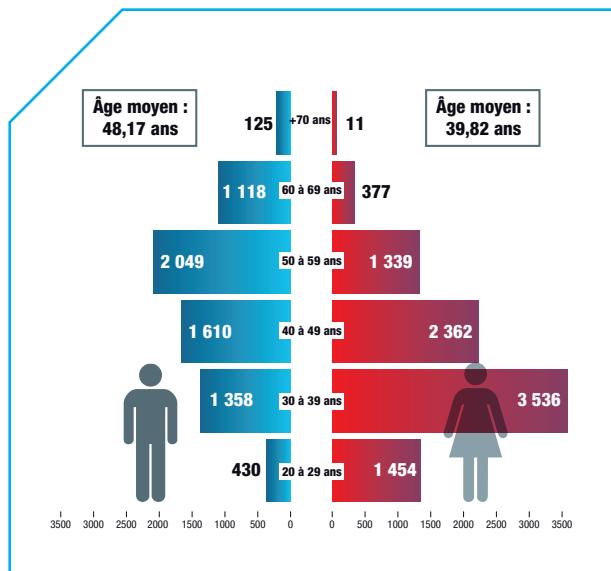
# LES VÉTÉRINAIRES ANIMAUX DE COMPAGNIE

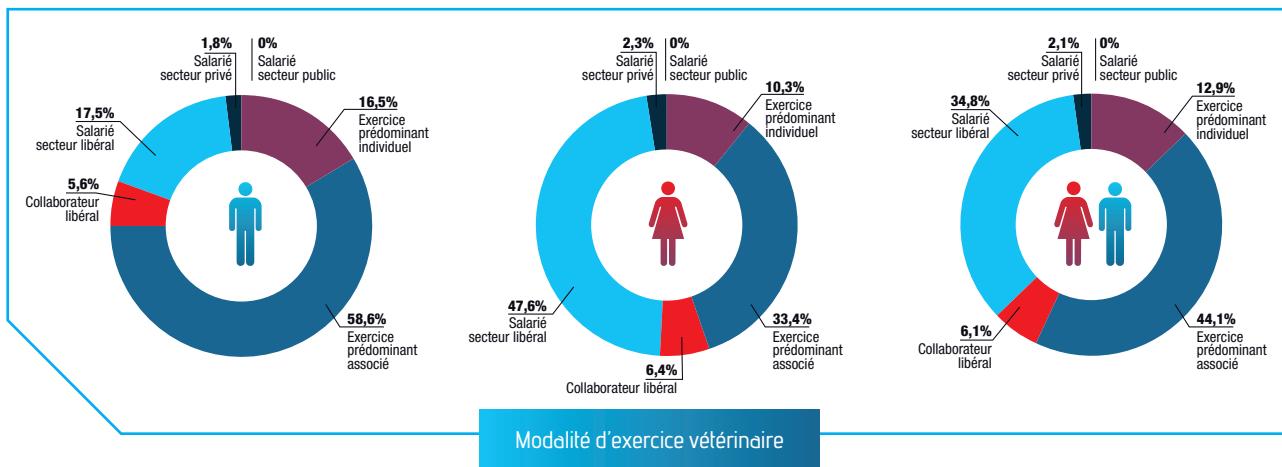
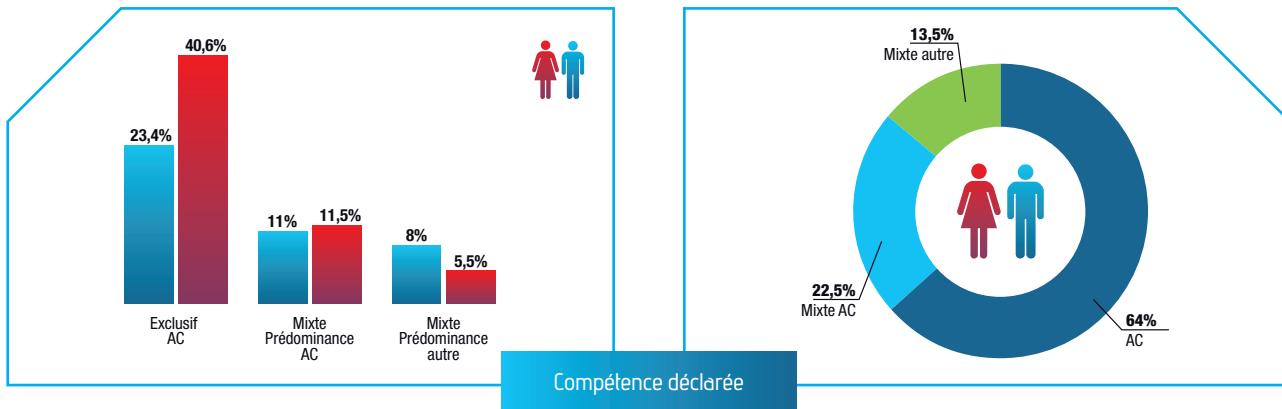


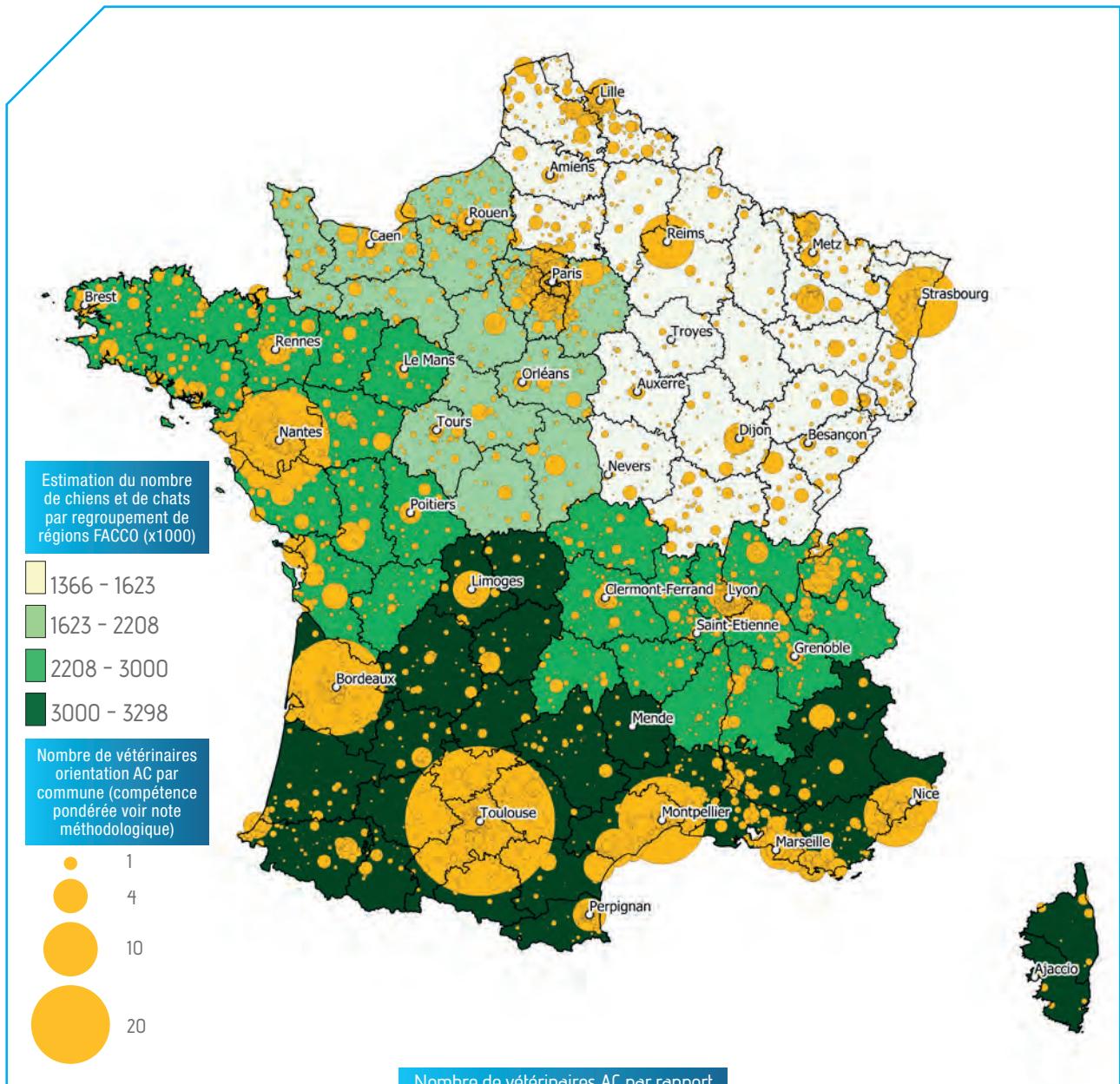
Le nombre de vétérinaires animaux de compagnie inscrits est en nette augmentation (+ 3,9 %) par rapport à 2019, avec 15 769 vétérinaires qui déclarent une compétence animaux de compagnie, soit 80,8 % des inscrits.

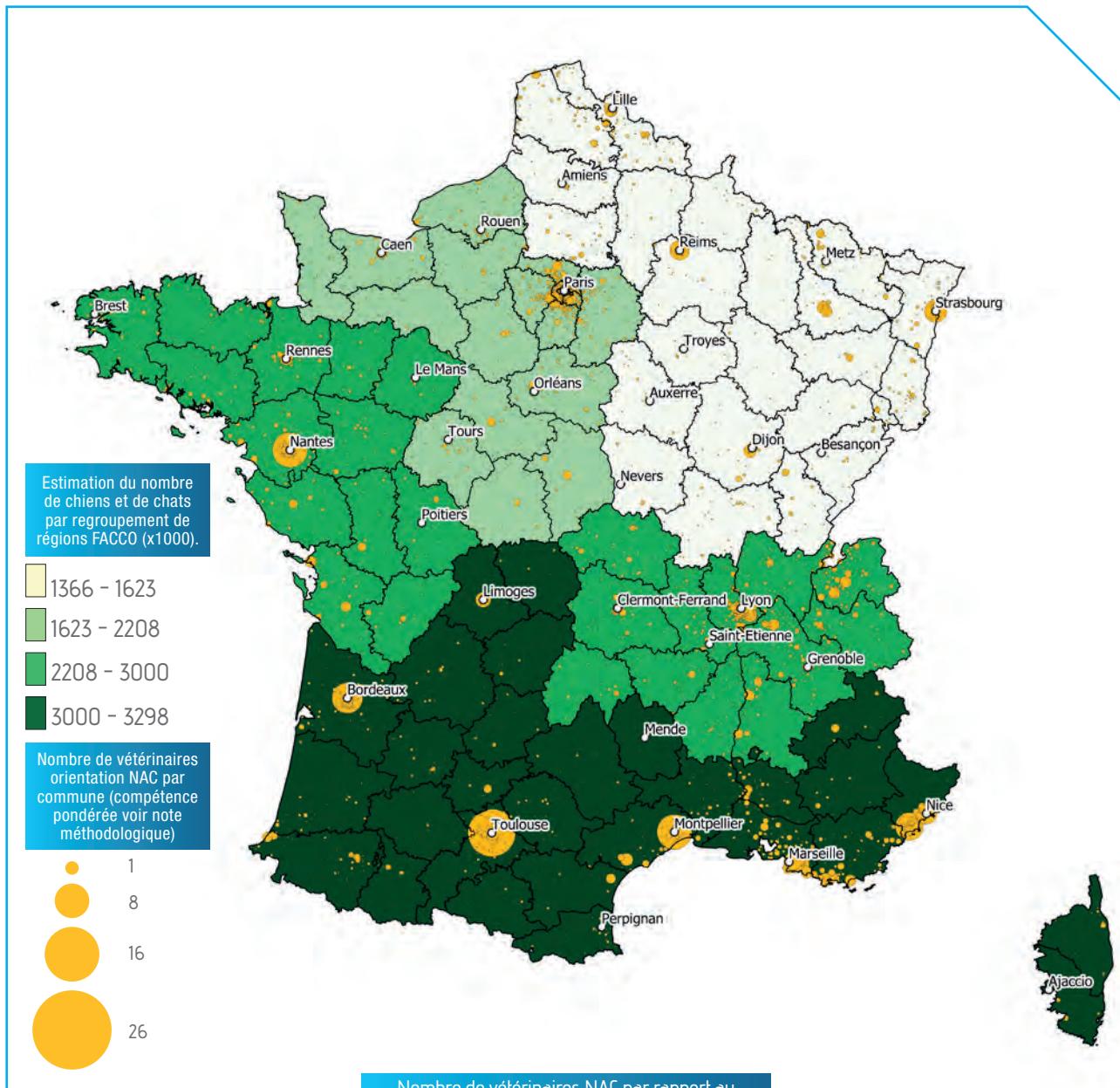
Avec près de 9 % d'augmentation, l'exercice en qualité de salarié du secteur libéral, participe principalement à l'augmentation du nombre de vétérinaires qui déclarent une activité animaux de compagnie.

64 % de ces vétérinaires exercent la médecine et la chirurgie des animaux de compagnie de manière exclusive (10 100 diplômés), et 22,4 % d'entre eux, de manière prédominante (3 539 diplômés).



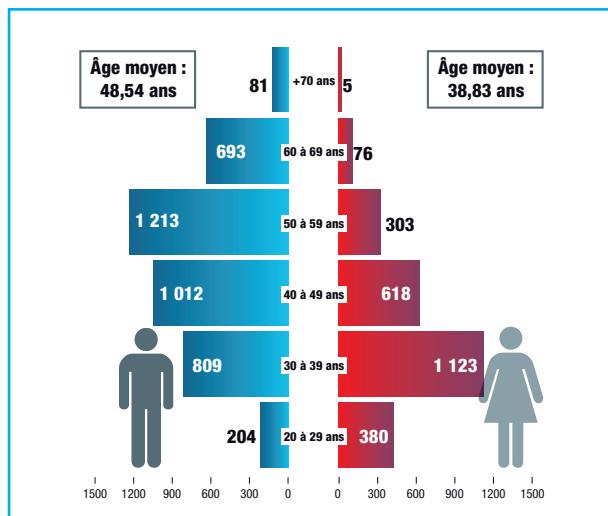






Nombre de vétérinaires NAC par rapport au nombre de nouveaux animaux de compagnie

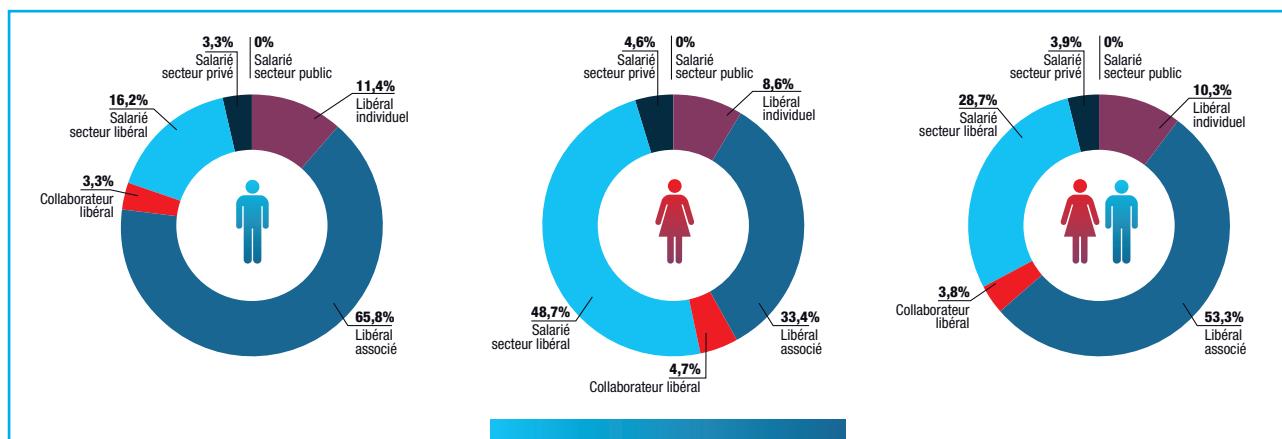
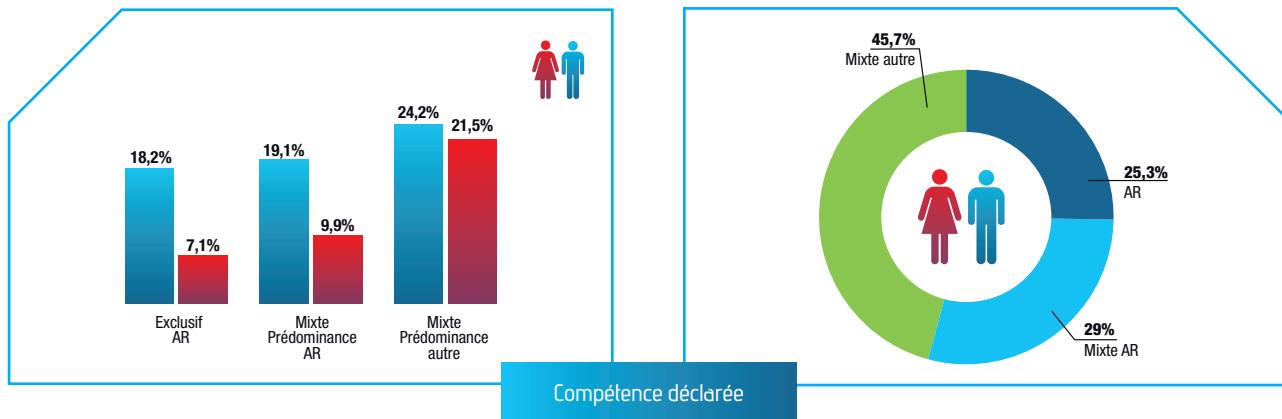
# 7 LES VÉTÉRINAIRES ANIMAUX DE RENTE



La tranche d'âge des 20-40 ans représente 2 516 vétérinaires, soit 38,6 % des diplômés déclarant une compétence pour les animaux de rente ; 59,7 % sont des femmes. La tranche d'âge des plus de 50 ans représente 2 371 inscrits, dont 83,8 % sont des hommes.

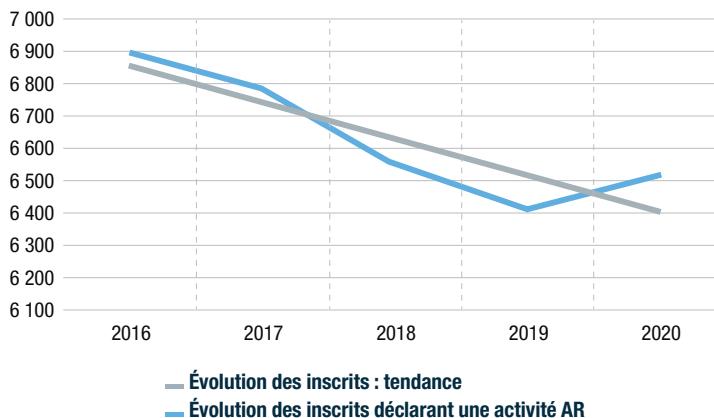
6 517 vétérinaires déclarent une compétence pour les animaux de rente. Pour la première année depuis 2016, on constate une légère augmentation du nombre de vétérinaires (+ 106) déclarant une compétence animaux de rente sur l'année. Les salariés du secteur libéral et les collaborateurs libéraux concourent à cette augmentation, quand le nombre de vétérinaires titulaires diminue. Le nombre de vétérinaires inscrits déclarant un exercice exclusif au profit des animaux de rente, comme le nombre de vétérinaires en activité mixte à prédominance animaux de rente, continue de régresser. Il est cependant compensé par l'augmentation du nombre de vétérinaire déclarant une activité AR prédominante autre.



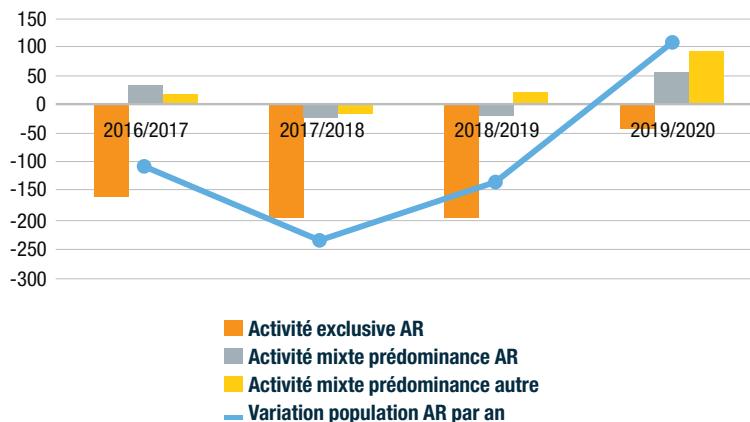


## 2016 ÉVOLUTION DE LA 2020 DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES

La population qui déclare une activité pour les animaux de rente a perdu 375 vétérinaires entre 2016 et 2020. Ceux déclarant une activité exclusive au profit des animaux de rente ont diminué de 536 diplômés sur ces 5 dernières années.

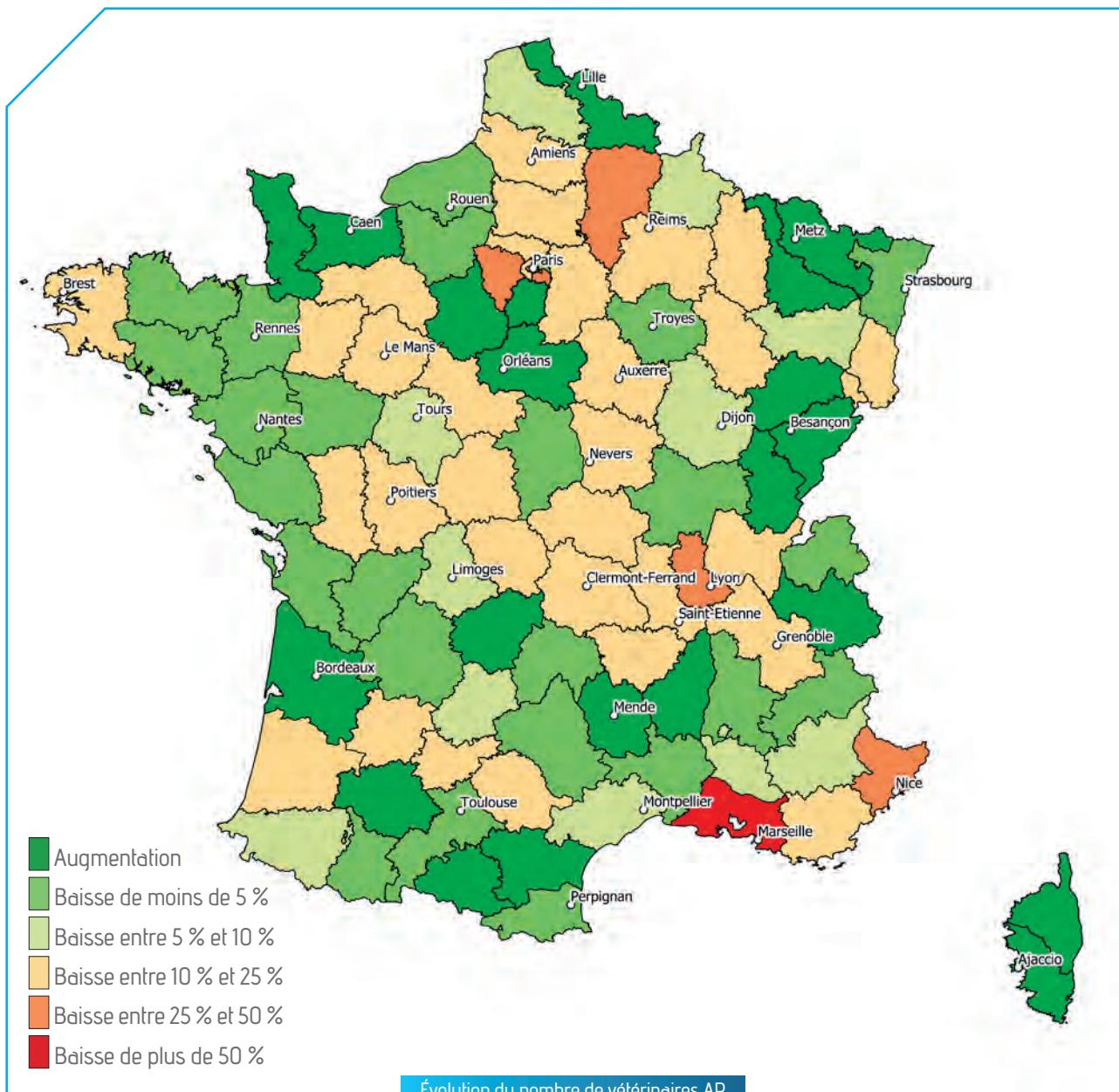


Évolution du nombre de vétérinaires inscrits déclarant une activité animaux de rente

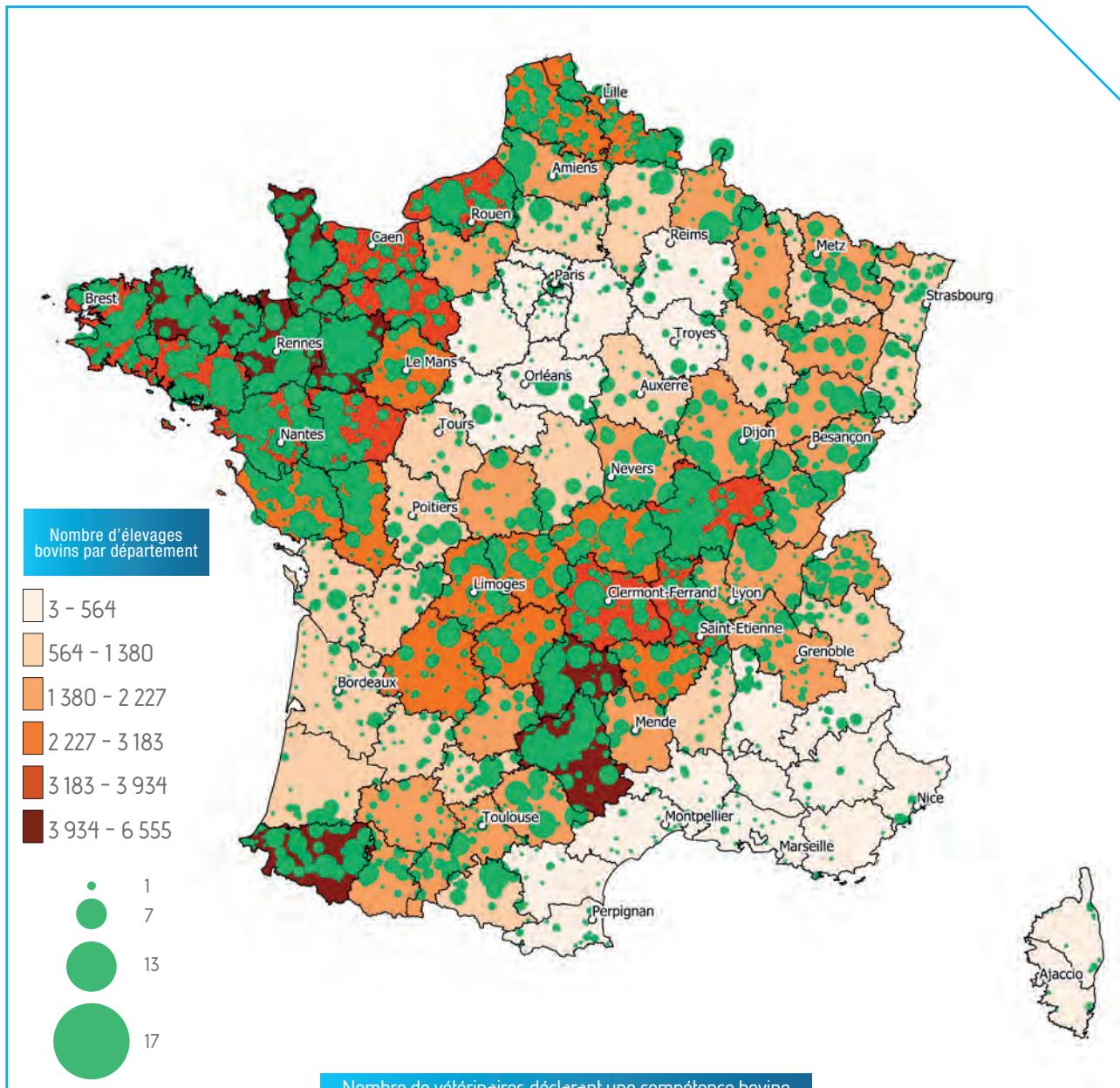


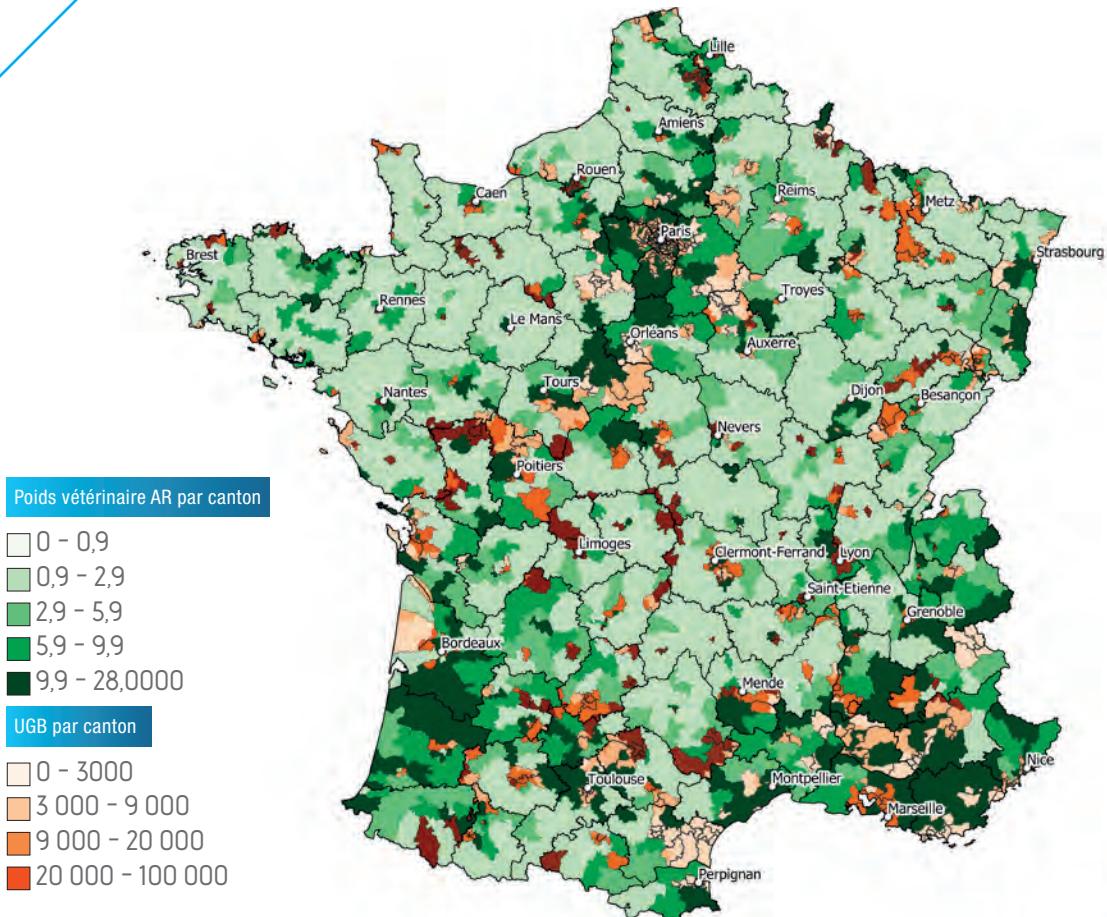
Balance par année des déclarations de compétences AR entre 2016 et 2020





Évolution du nombre de vétérinaires AR inscrits entre 2016 et 2020





**Poids vétérinaire AR par canton**

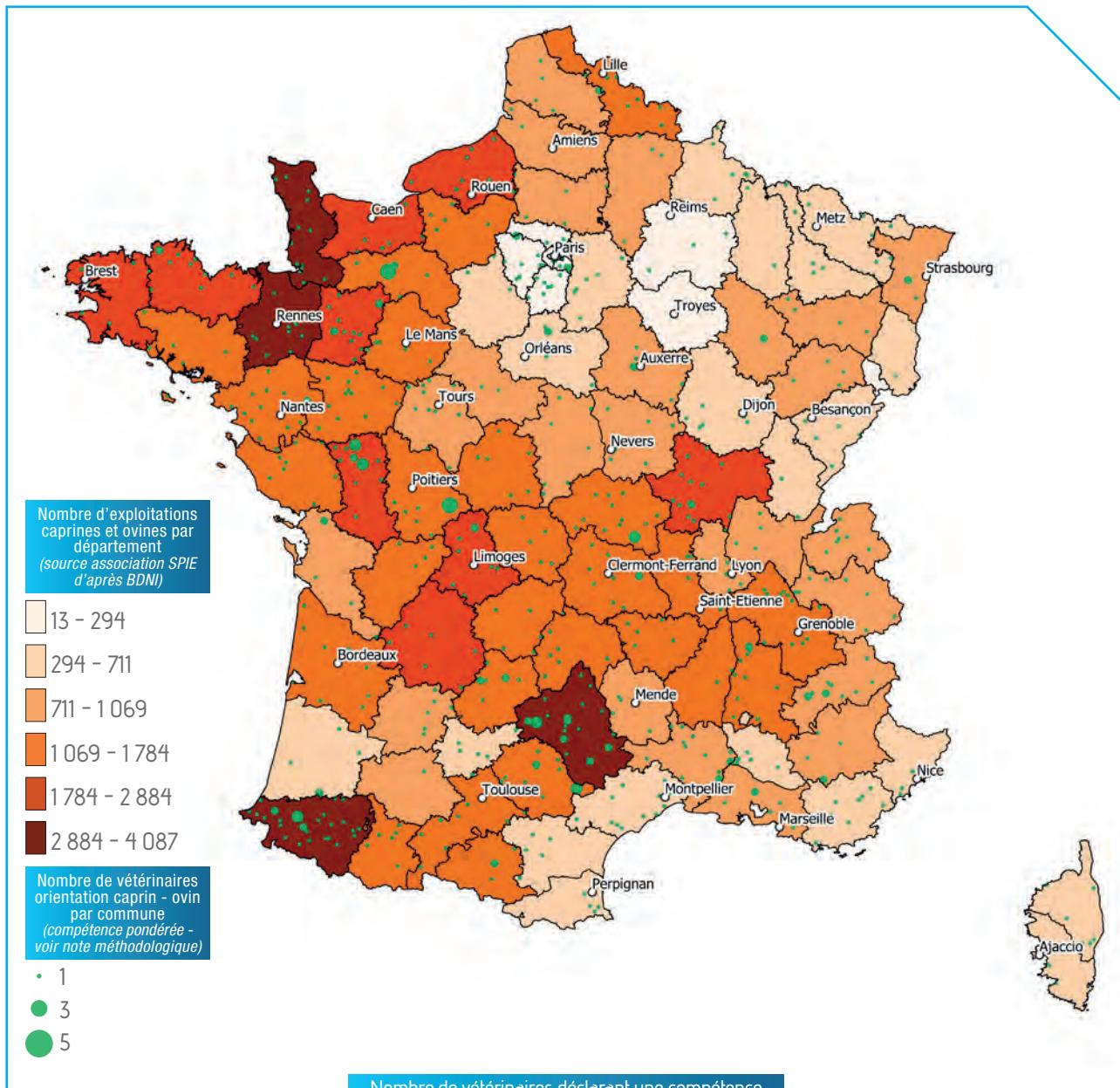
- 0 - 0,9
- 0,9 - 2,9
- 2,9 - 5,9
- 5,9 - 9,9
- 9,9 - 28,000

**UGB par canton**

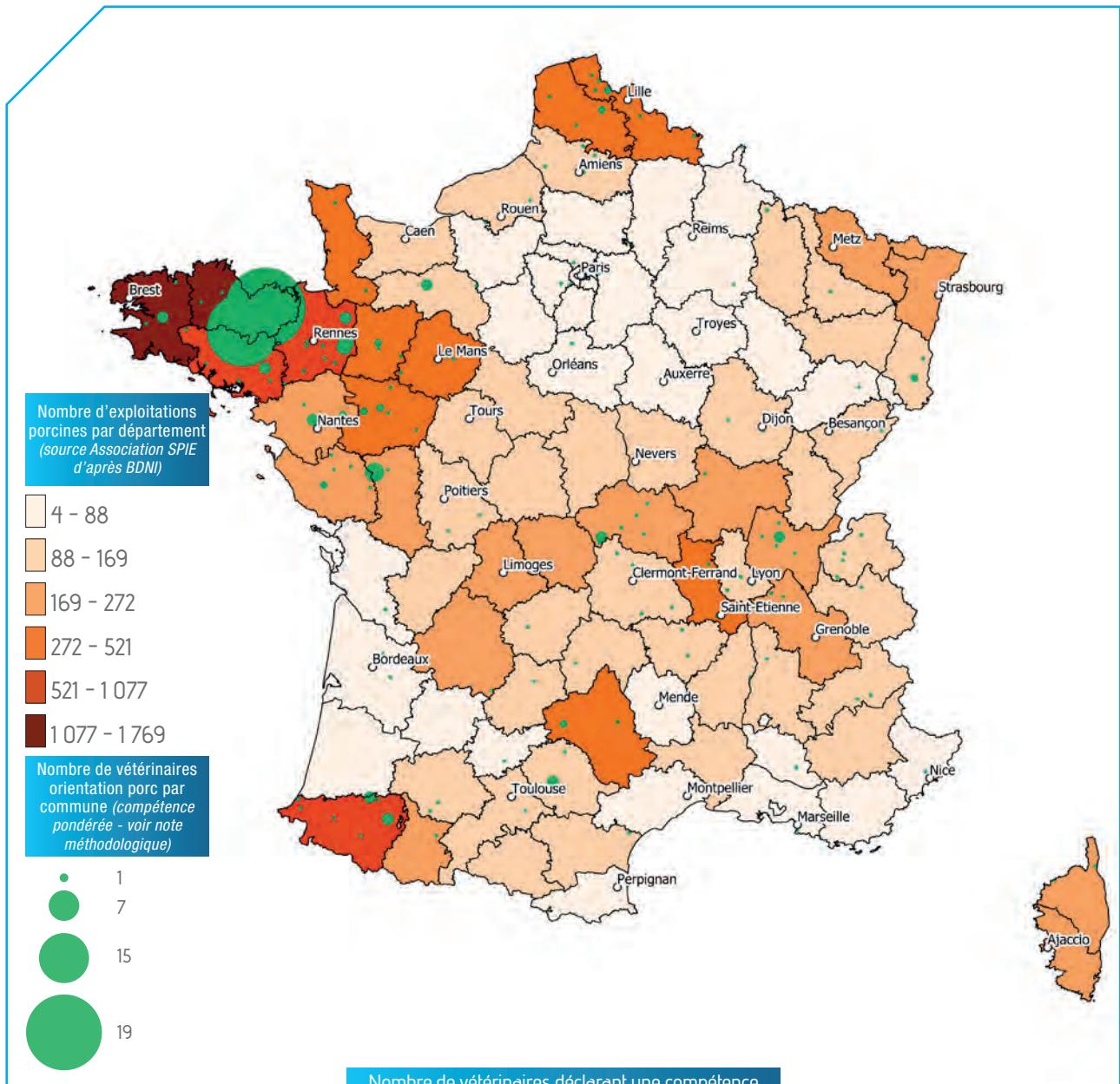
- 0 - 3000
- 3 000 - 9 000
- 9 000 - 20 000
- 20 000 - 100 000

La présence vétérinaire au service des animaux de rente est évaluée par le poids vétérinaire déclarant une compétence AR. Il est calculé en affectant 1 aux vétérinaires déclarant une compétence principale AR, 0,66 à ceux déclarant une activité mixte à prédominance AR, et 0,33 à ceux déclarant une activité mixte à prédominance autre. La somme totale des poids est ensuite effectuée par canton. Les cantons dont le poids vétérinaire (cf. note méthodologique) est inférieur à 1 pour 10 000 bovins apparaissent en teinte ocre à rouge, indiquant la densité animale sur le canton en UGB. Les cantons teintés en vert illustrent ceux où le poids vétérinaire est supérieur à 1 pour 10 000 bovins.

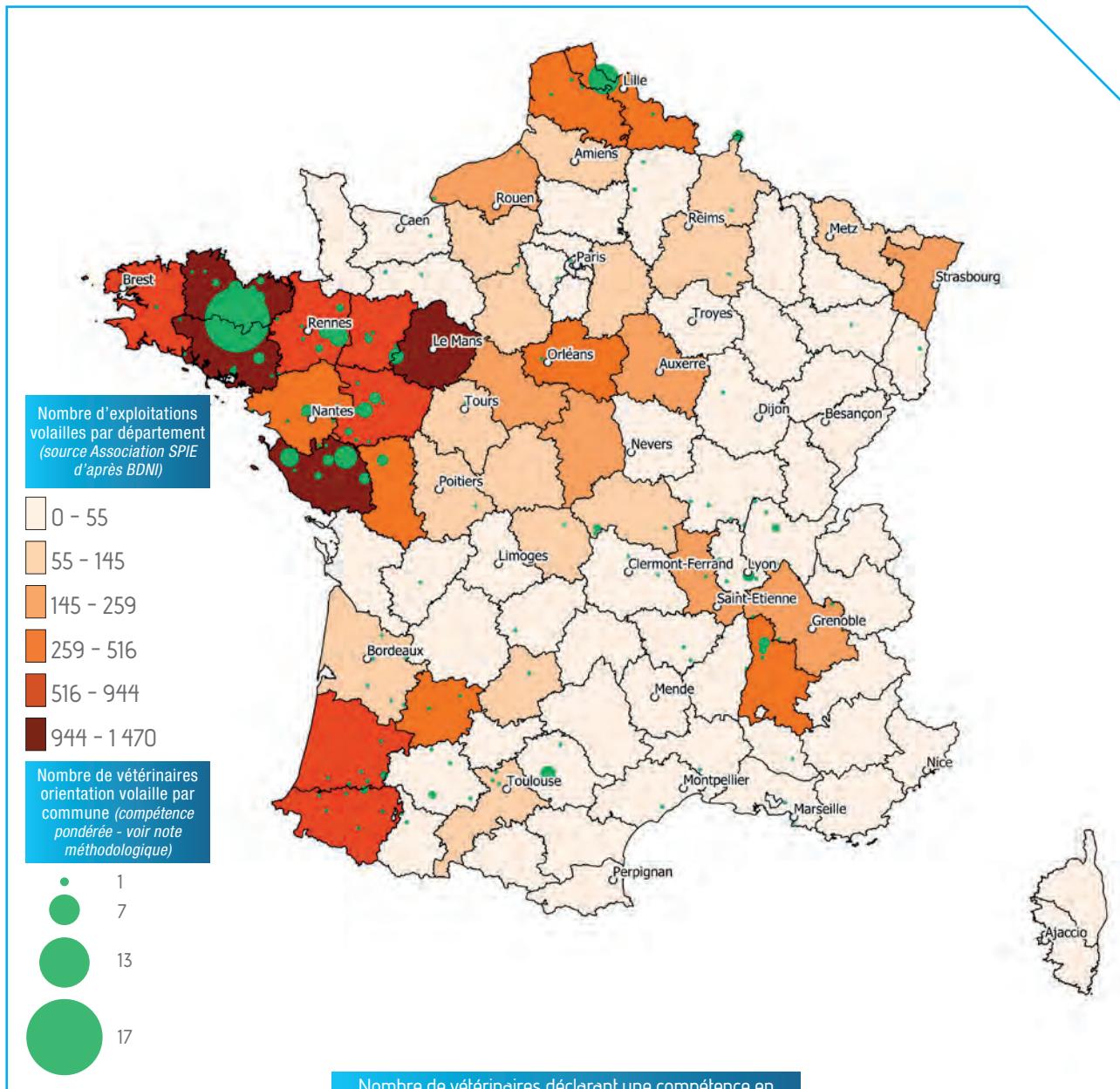
**Densité de vétérinaires déclarant une compétence AR pour 10 000 bovins**



Nombre de vétérinaires déclarant une compétence caprins/ovins par rapport au nombre d'élevages

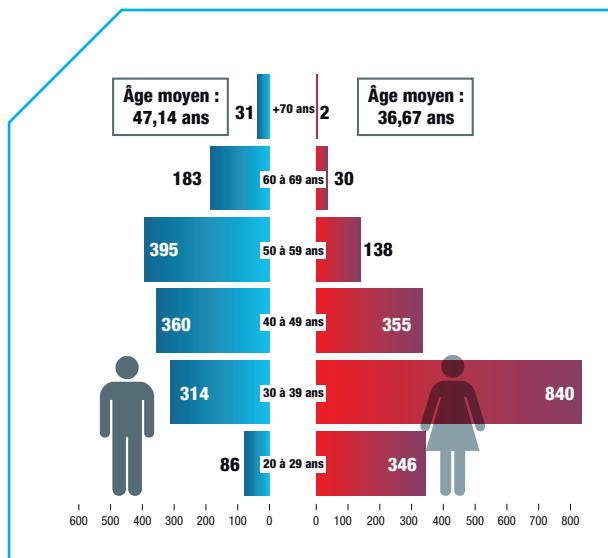
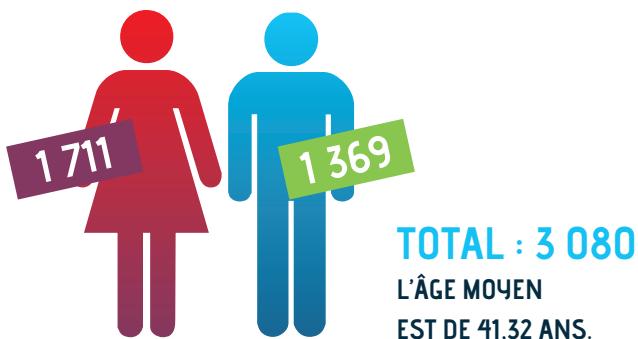


Nombre de vétérinaires déclarant une compétence porcs par rapport au nombre d'élevages

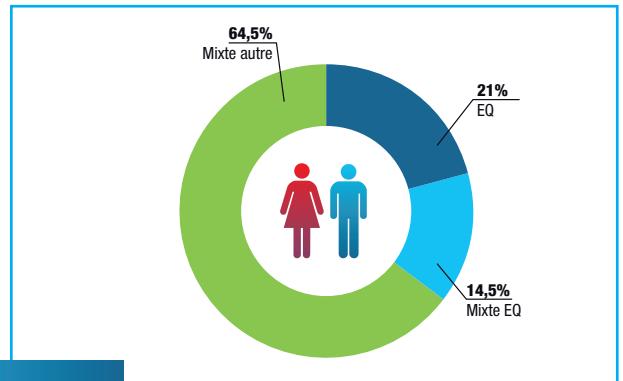
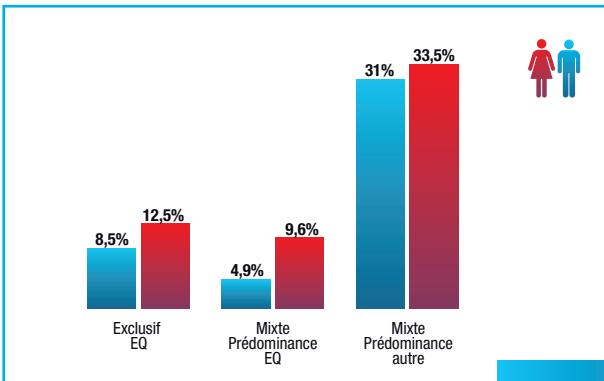


Nombre de vétérinaires déclarant une compétence en médecine aviaire par rapport au nombre d'élevages

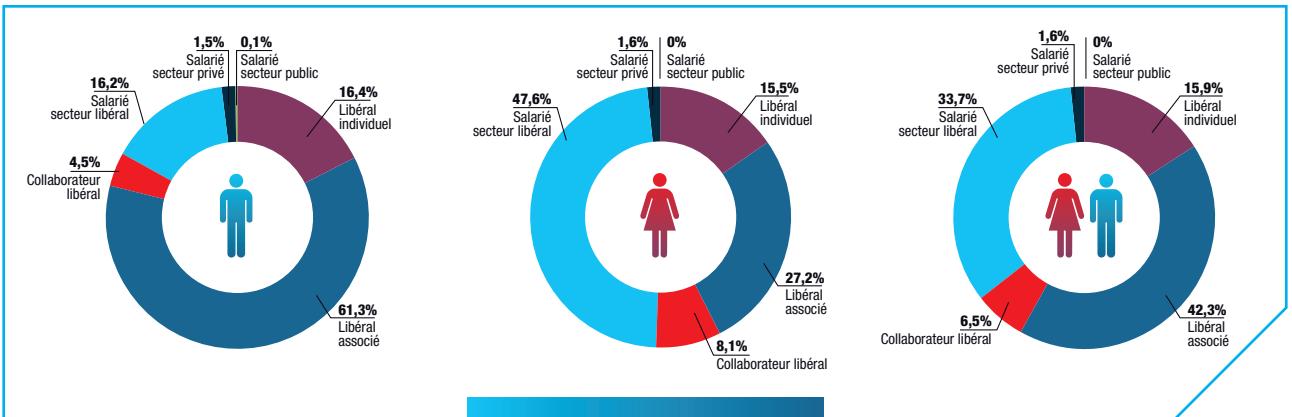
# 8 LES VÉTÉRINAIRES ÉQUIDÉS



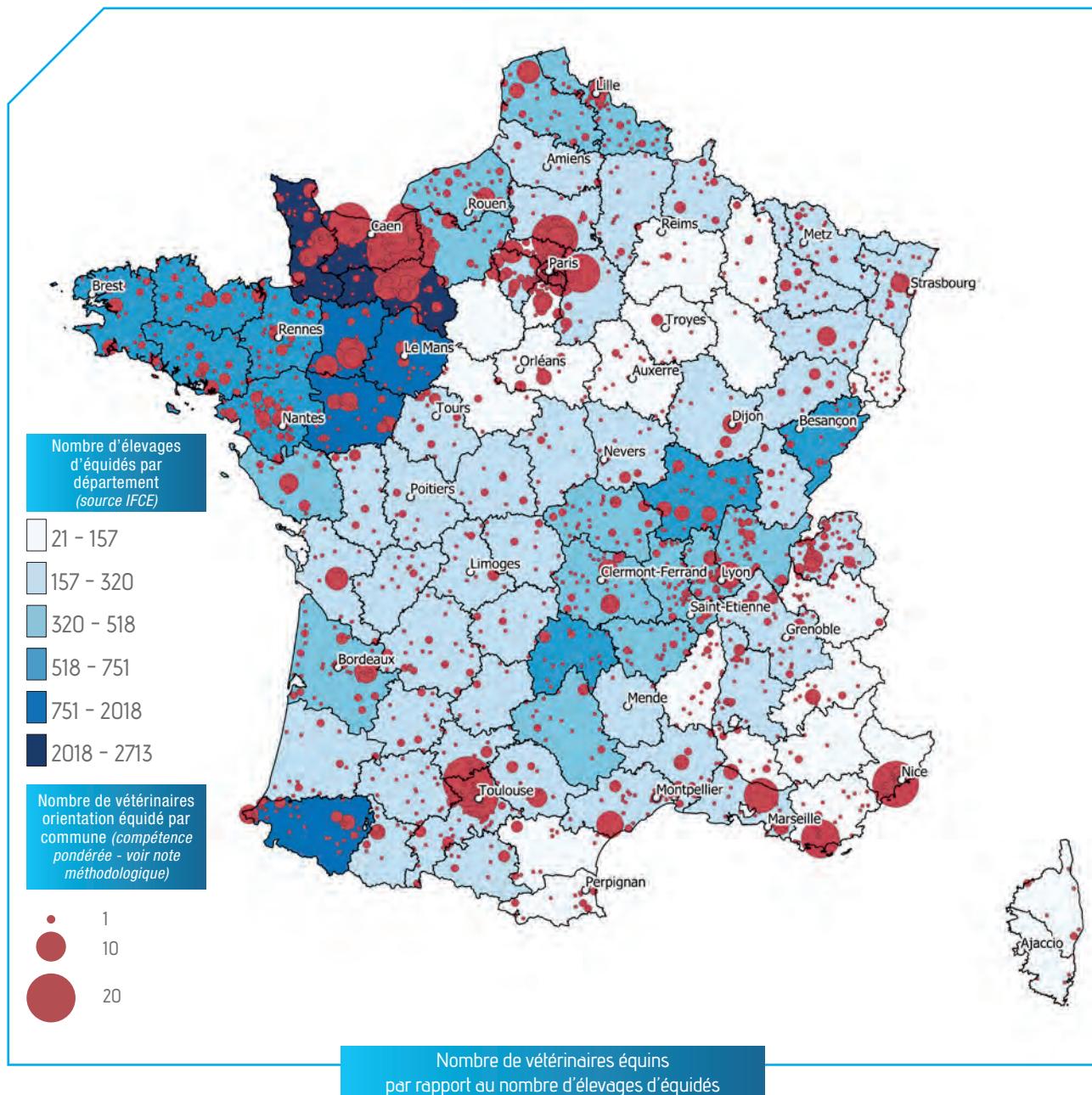
En nette progression par rapport à 2019 (+ 7,5 %), la population de vétérinaires qui déclarent une activité équine représente 15,8 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre. 36,5 % de ces vétérinaires exercent de manière exclusive ou prédominante la médecine et la chirurgie des équidés. La majorité des vétérinaires déclarant une activité équine, l'exerce de manière occasionnelle (63,6 %). 54,4 % de ces diplômés sont des femmes, dont 70,1 % sont âgées de moins de 40 ans, soit 1 093 diplômes.

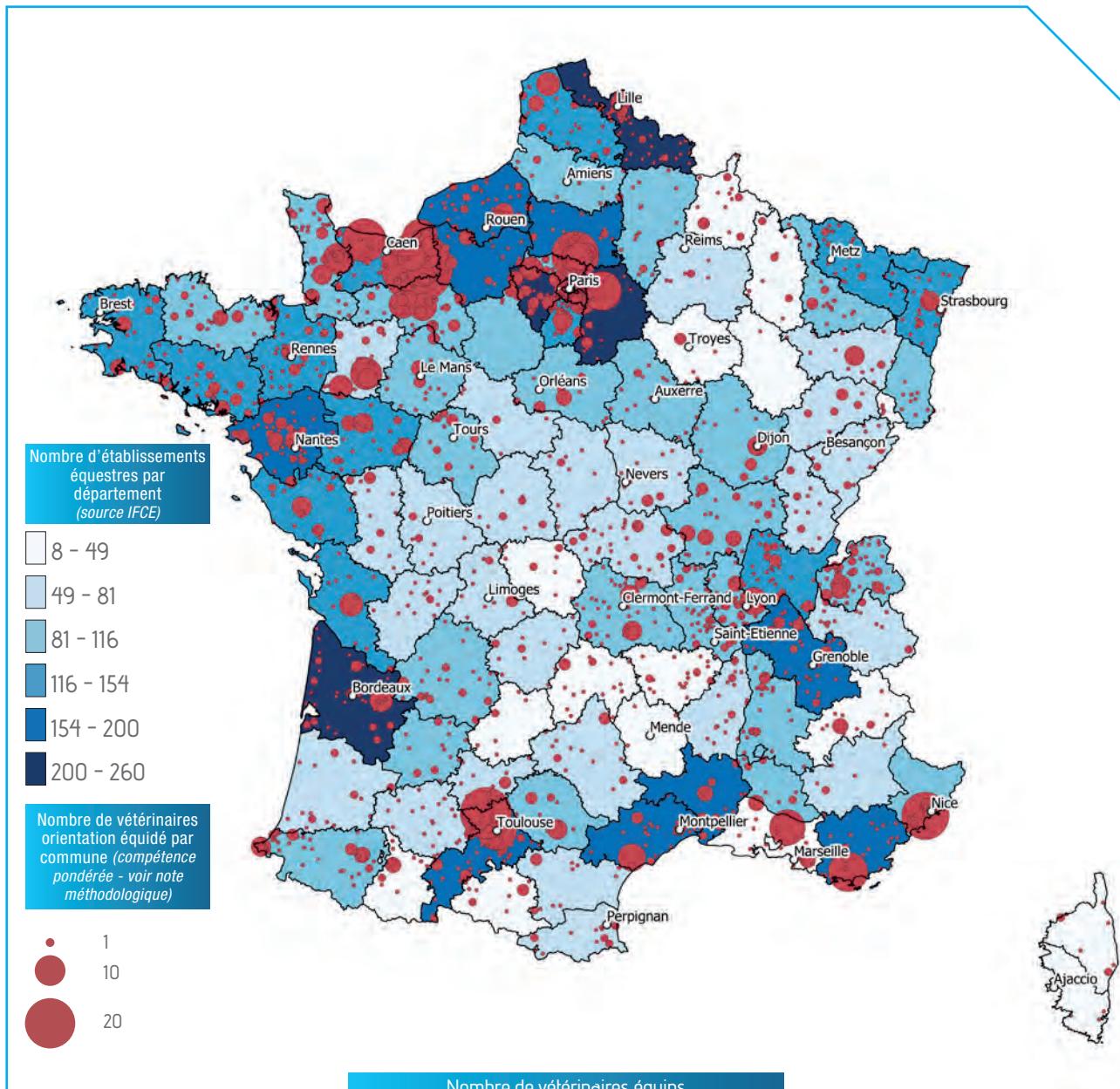


Compétence déclarée

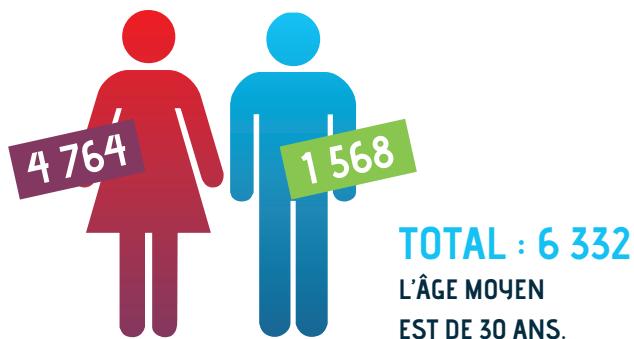


Modalité d'exercice vétérinaire

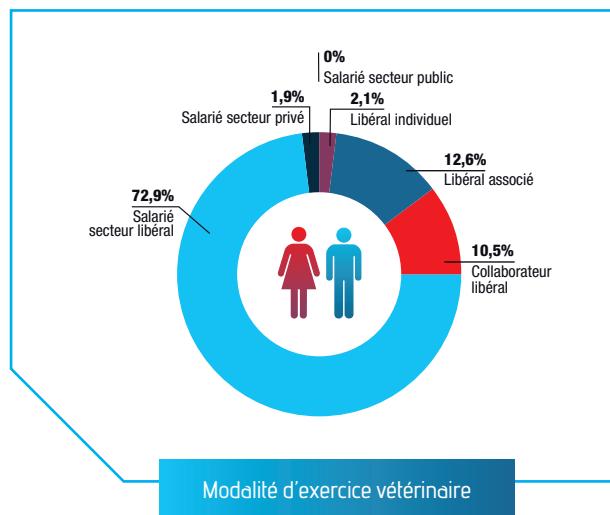




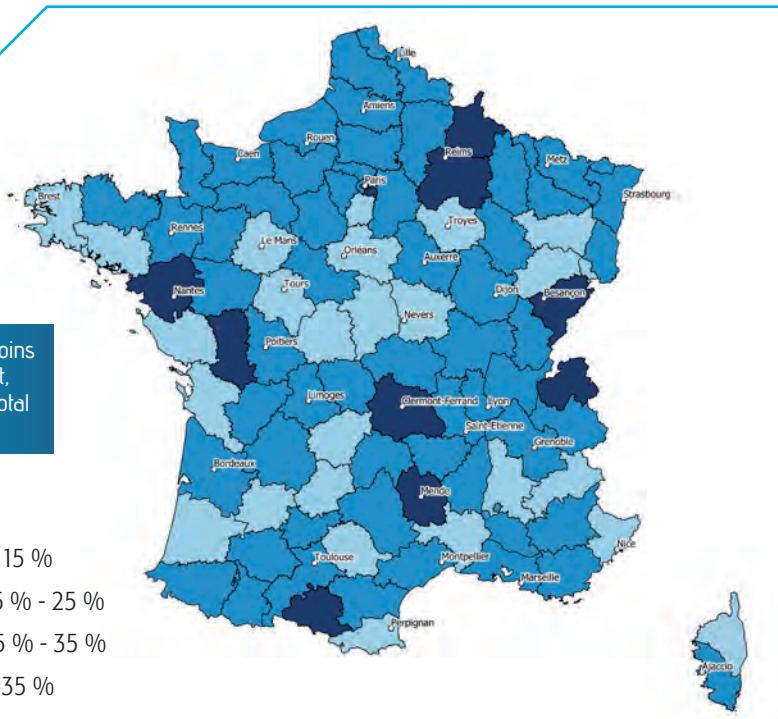
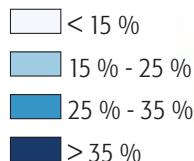
# 9 LES VÉTÉRINAIRES DE MOINS DE 35 ANS



32,4 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont âgés de moins de 35 ans. Entre 2019 et 2020, la population des vétérinaires inscrits de moins de 35 ans a progressé de 6,2 %. La part des femmes inscrites représente 75,2 %. Confirmant la tendance observée depuis 2018, la proportion de vétérinaires inscrits de moins de 35 ans exerçant en libéral est en régression de par rapport à 2019 (- 2,4 %). À l'inverse, avec 70,4 %, celui des vétérinaires de moins de 35 ans exerçant avec un statut de salarié du secteur libéral est en nette progression (+ 9,8 %).

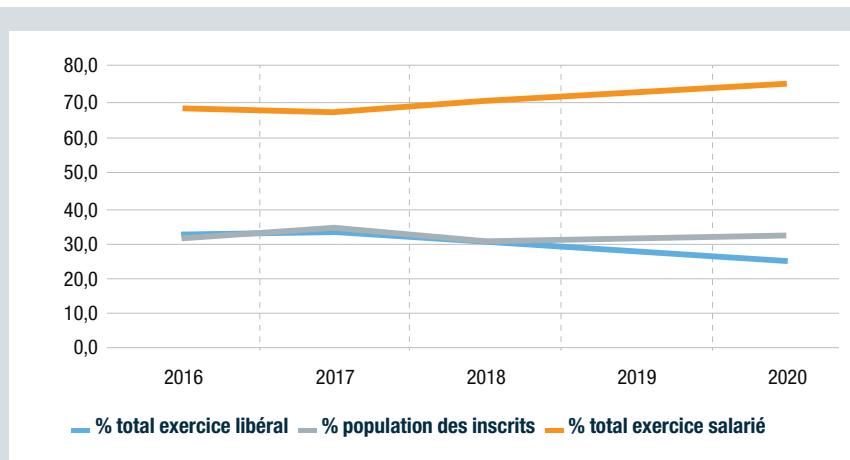


Nombre de vétérinaires de moins de 35 ans par département, en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits



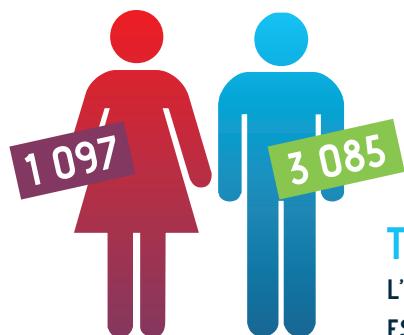
## 2016 2020 ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES

Sur les 5 dernières années, le nombre des inscrits qui exercent en tant que salarié est en nette augmentation, alors que celui de ceux qui exercent en libéral est en constante régression. En moyenne, sur les 5 dernières années, 10,6 % de jeunes diplômés choisissent d'exercer en collaborateur libéral.



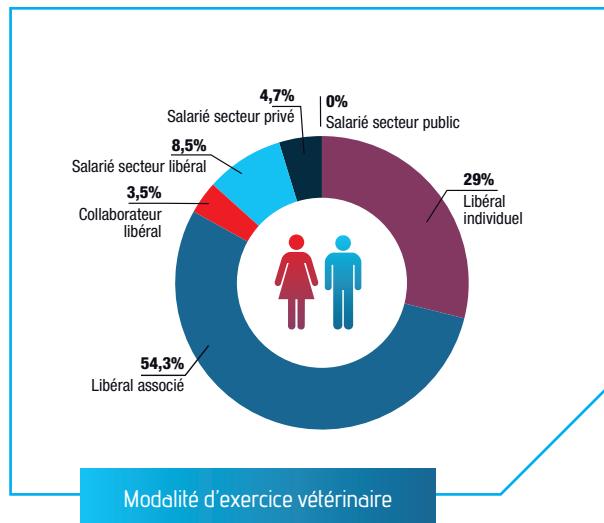
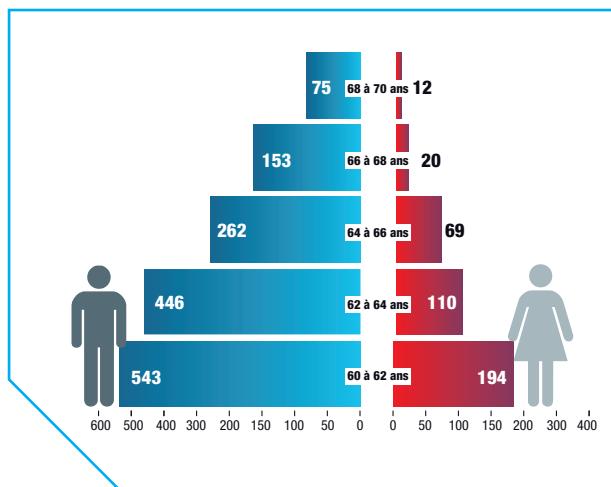
Évolution de la proportion de population des moins de 35 ans selon les modalités d'exercice

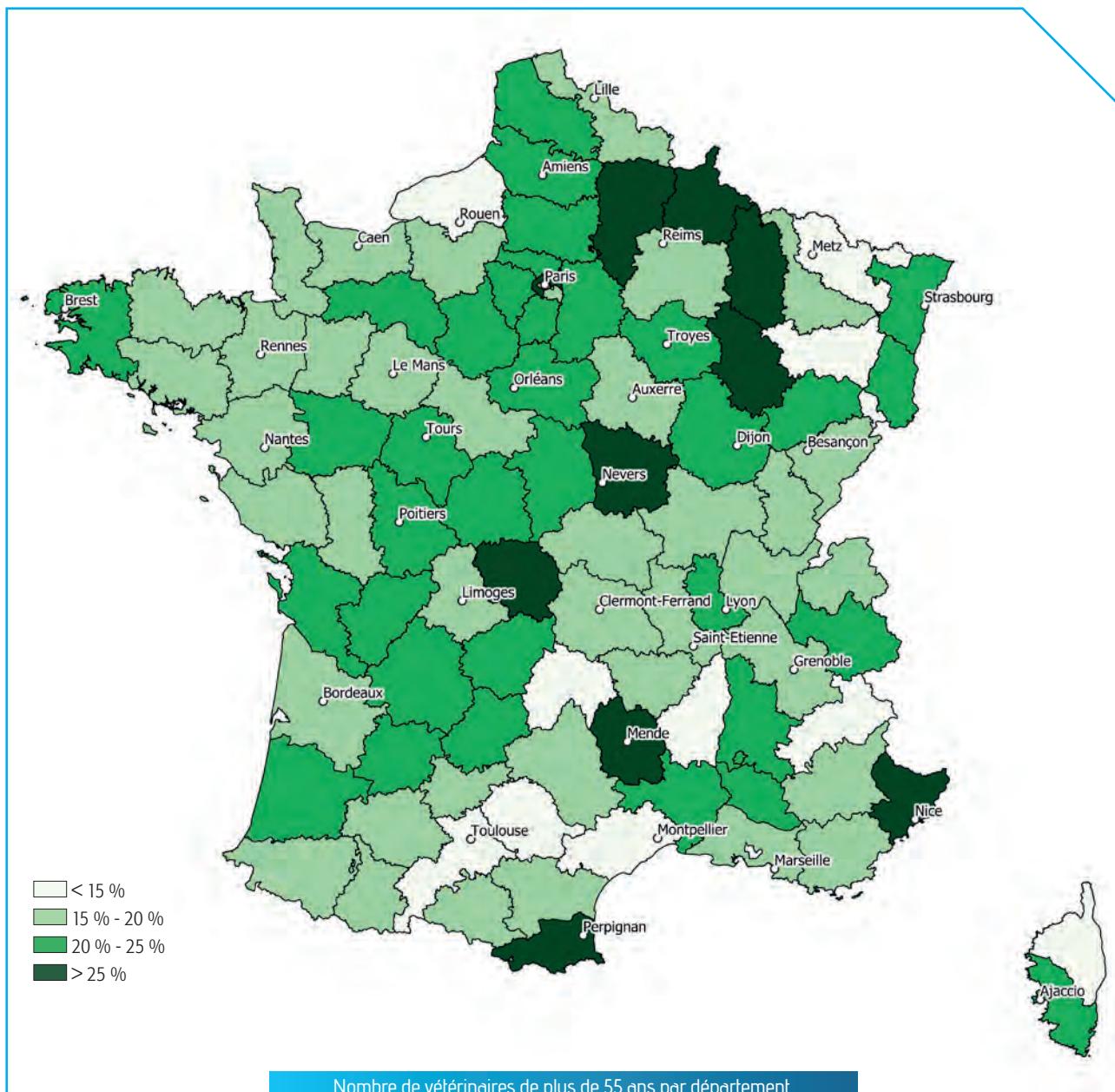
# 10 LES VÉTÉRINAIRES DE PLUS DE 55 ANS



**TOTAL : 4 182**  
L'ÂGE MOYEN  
EST DE 60,41 ANS.

24,6 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont âgés de plus de 55 ans. 73,8 % sont des hommes, dont 29 % sont en exercice individuel (*versus* 12,2 % pour l'ensemble des vétérinaires inscrits), et 54,3 % sont associés (*versus* 42,4 % pour l'ensemble des vétérinaires inscrits). 1 884 vétérinaires sont âgés de plus de 60 ans, dont 1 797 ont entre 60 et 69 ans, préfigurant le nombre de vétérinaires en départ à la retraite à échéance de 2025.





Nombre de vétérinaires de plus de 55 ans par département, en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits

# 11

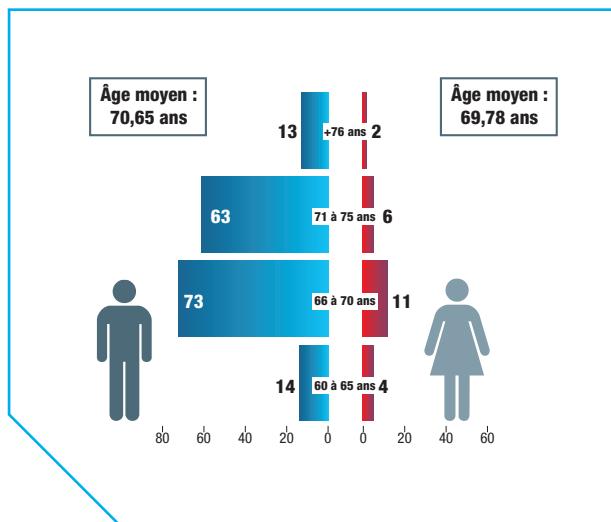
## LES VÉTÉRINAIRES EN CUMUL EMPLOI RETRAITE

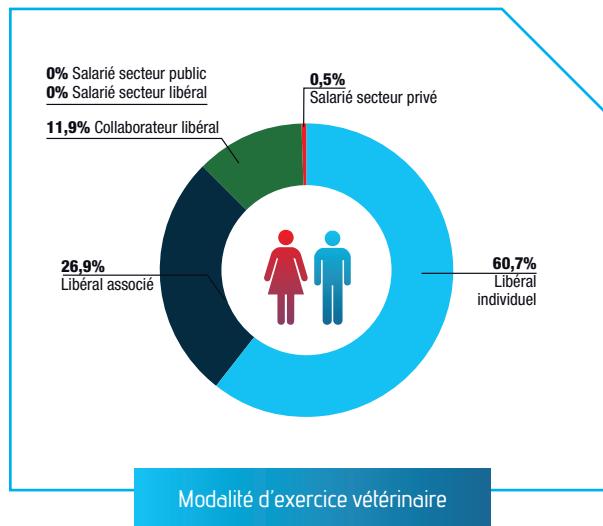
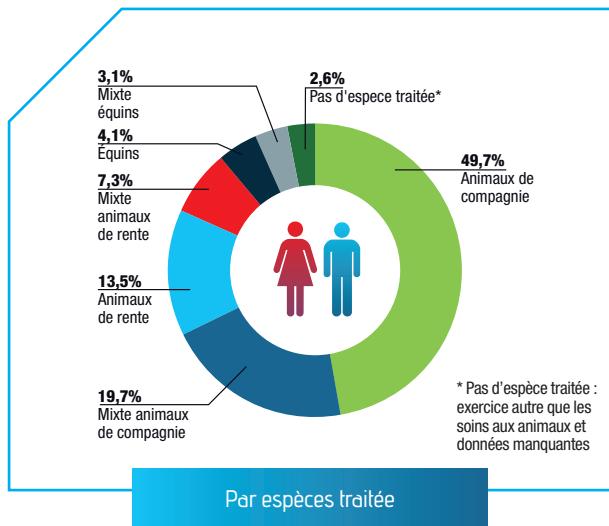


Au 31/12/2020, 184 vétérinaires exercent en cumul emploi retraite : 161 hommes et 23 femmes.

L'âge moyen est de 70,5 ans. Le plus jeune des vétérinaires en cumul emploi retraite est âgé de 63 ans, le plus ancien de 95 ans.

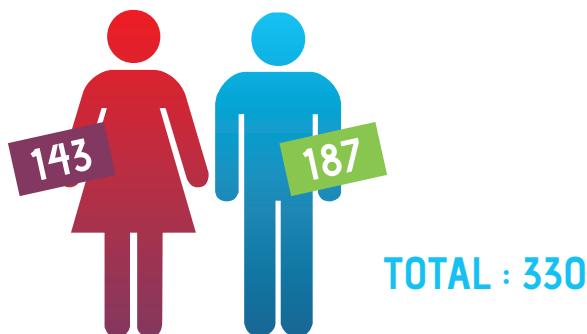
Le nombre de vétérinaires en cumul emploi retraite est en légère régression entre 2019 et 2020, et l'âge moyen a sensiblement augmenté.





# 12 LES SPÉCIALISTES VÉTÉRINAIRES RECONNUS PAR LE CNSV\*

\* CNSV : Conseil national de la spécialisation vétérinaire

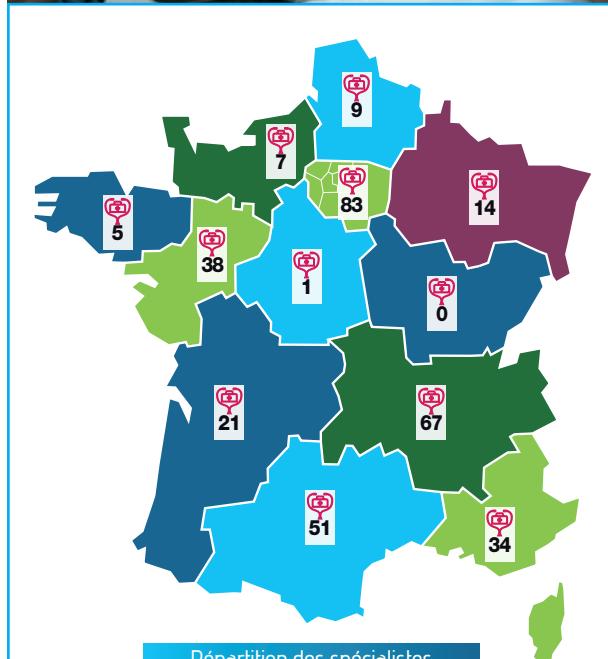


Au 31/12/2020, 330 vétérinaires, 187 hommes et 143 femmes, sont diplômés d'un titre de spécialiste vétérinaire reconnu par le CNSV.

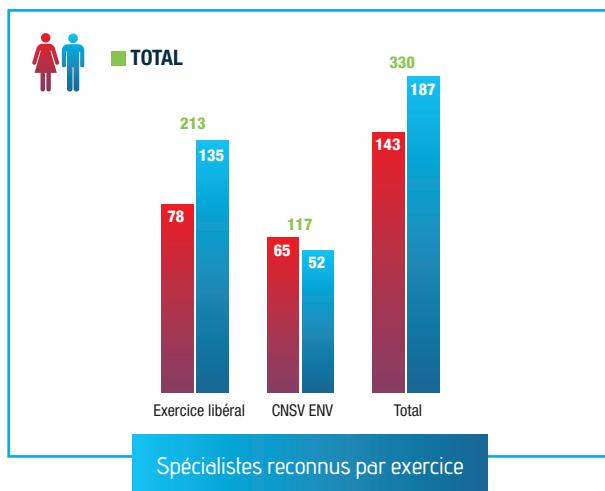
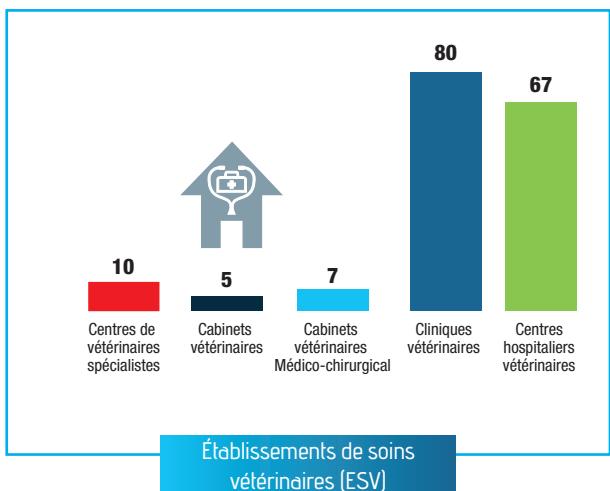
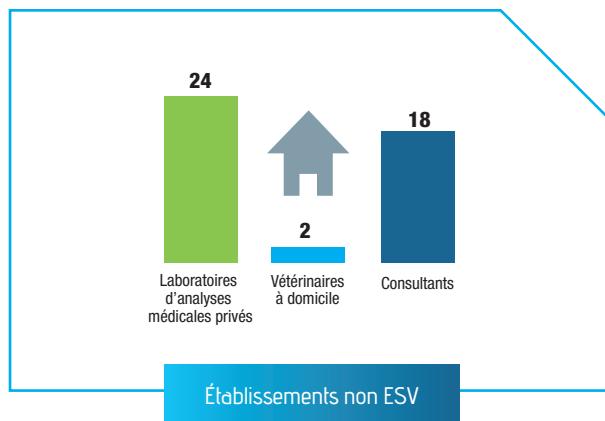
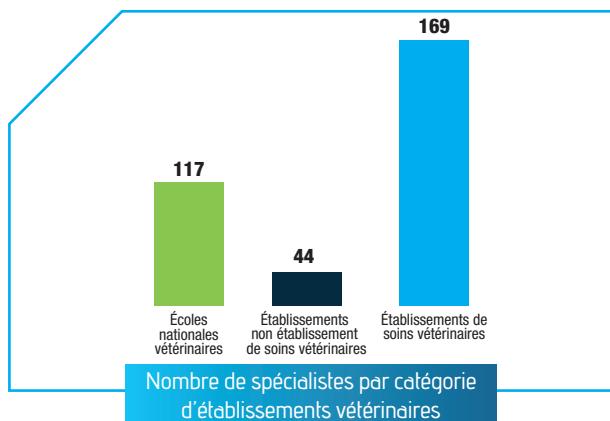
64,5 % des spécialistes exercent en pratique libérale, 35,5 % sont salariés du secteur public et participent à l'enseignement de la profession de vétérinaire. 23 nouveaux spécialistes se sont inscrits au tableau de l'Ordre.

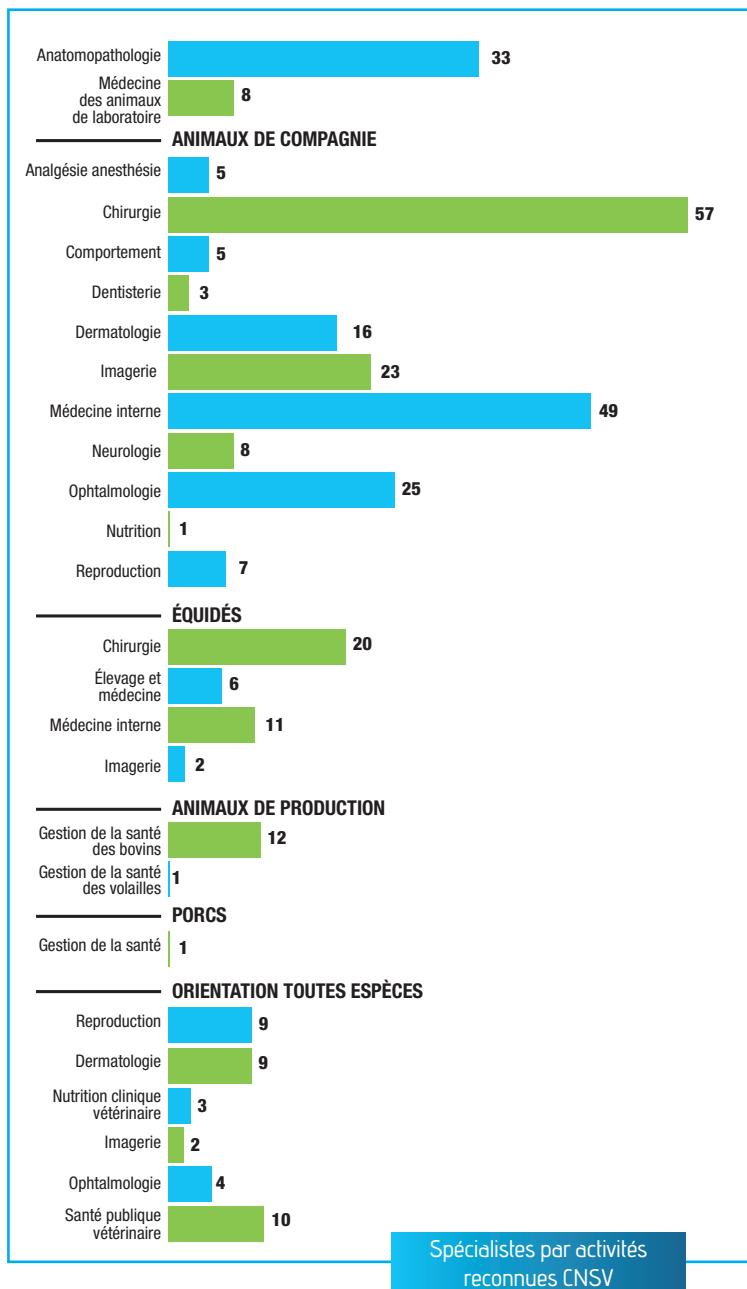
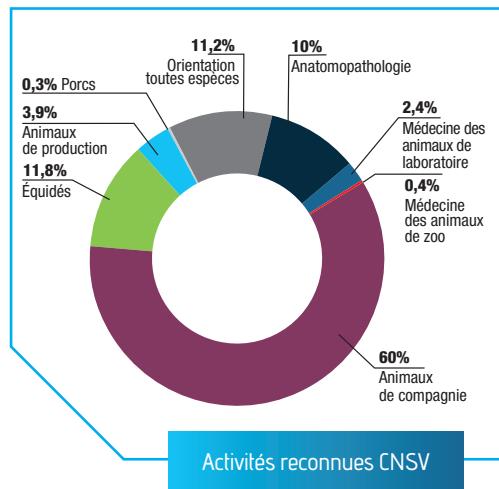
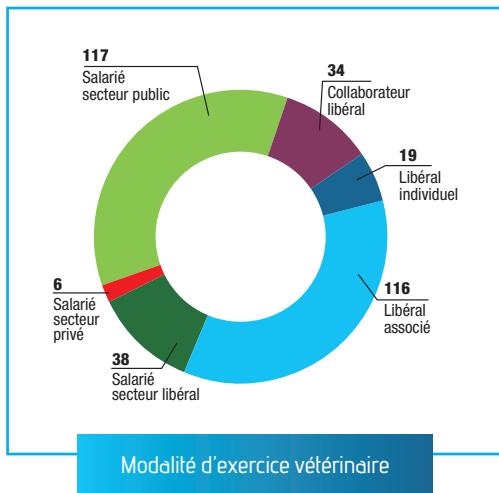
95 spécialistes sont titulaires d'un diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV), et 235 sont diplômés d'un collège européen (European Veterinary College) reconnu par le CNSV. 11 spécialités se rapportent à l'activité animaux de compagnie, pour laquelle la majorité des spécialistes (199) sont concernés. 39 spécialistes exercent dans le domaine des équidés, dans 4 spécialités. 33 spécialistes ont une activité en anatomopathologie.

Les spécialistes vétérinaires exercent majoritairement dans les établissements de soins vétérinaires (59 %) et dans les écoles nationales vétérinaire (41 %).



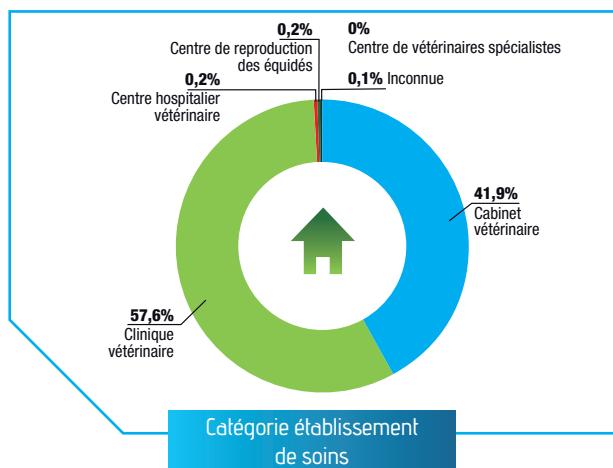
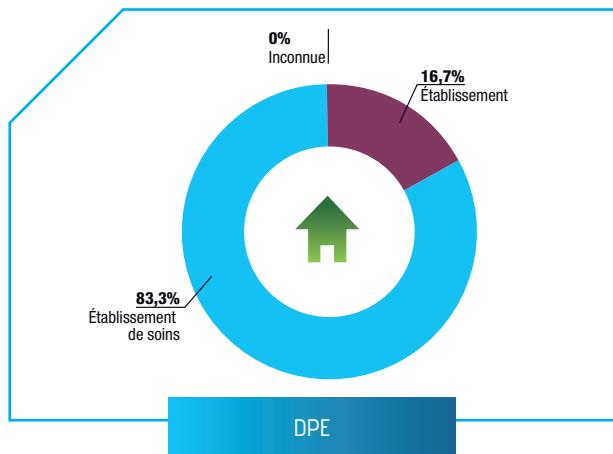
Répartition des spécialistes vétérinaires inscrits par région





# 13 LES ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES

 **TOTAL : 7 976**



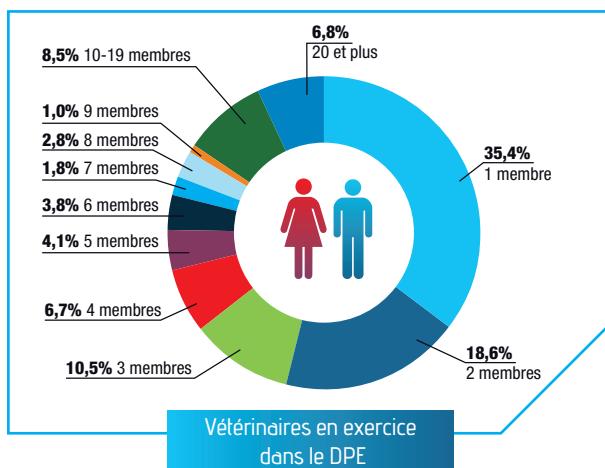
7 976 établissements sont répertoriés, 6 644 sont des établissements de soins vétérinaires (83,3 %), lieux où sont reçus des animaux pour y être soignés, et 1 332 sont des locaux où s'exerce la profession de vétérinaire.

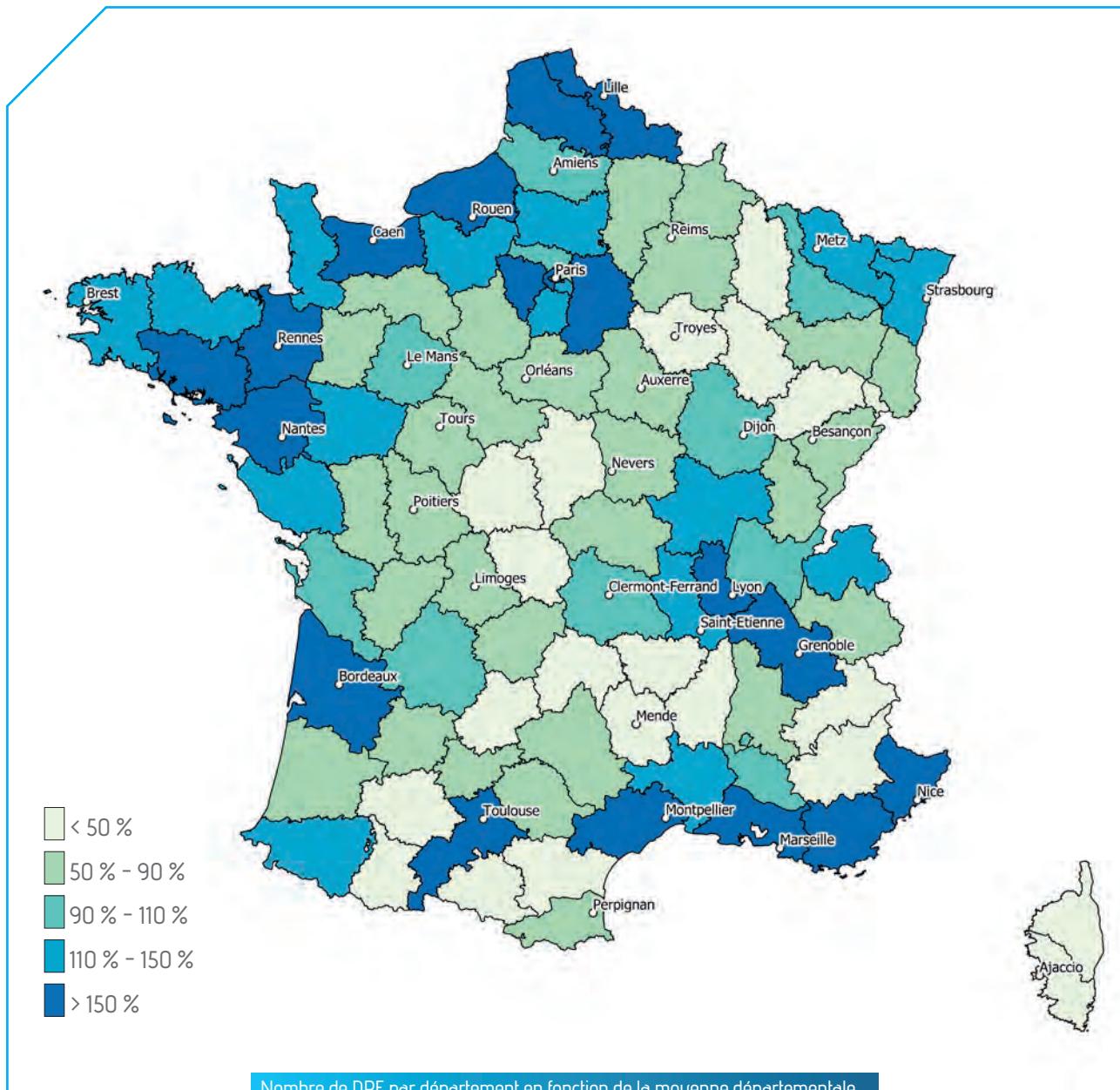
Les établissements de soins vétérinaires sont enregistrés comme clinique vétérinaire pour 57,6 % d'entre eux, comme cabinet ou cabinet médico-chirurgical pour 41,9 %.

Au 31/12/2020, la France compte 11 centres hospitaliers vétérinaires (CHV), dont 2 dédiés à la médecine et la chirurgie des équidés, et 2 centres de vétérinaires spécialistes.

Sur les 4 dernières années, le nombre d'établissements de soins vétérinaires est stable.

En diminution constante depuis 4 ans, un seul vétérinaire exerce dans 35,4 % des établissements, et 18,6 % de ceux-ci occupent deux vétérinaires. Un quart des établissements occupent plus de 5 vétérinaires.





Nombre de DPE par département en fonction de la moyenne départementale nationale (moyenne nationale 2020 : 76,79 DPE par département)

# 14

## LES FORMES JURIDIQUES D'EXERCICE DES VÉTÉRINAIRES



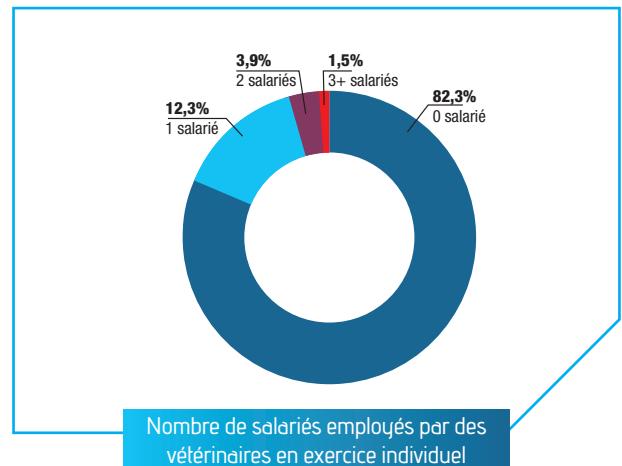
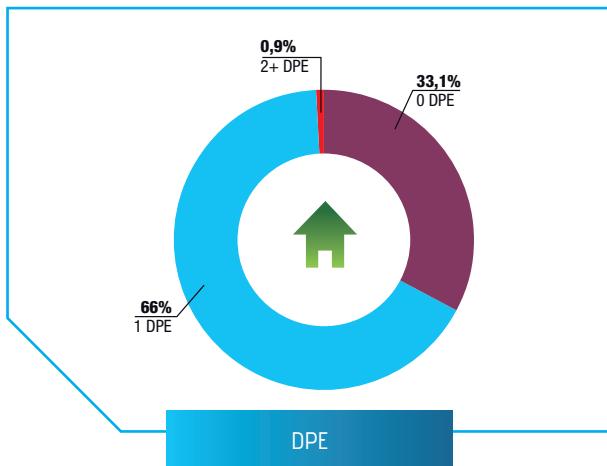
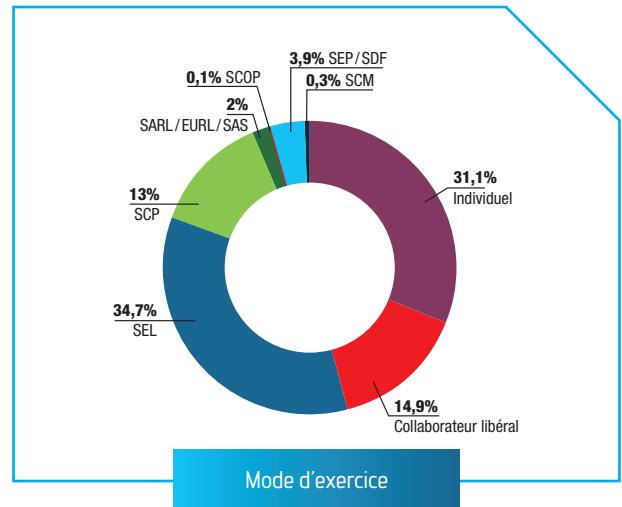
TOTAL : 7 542

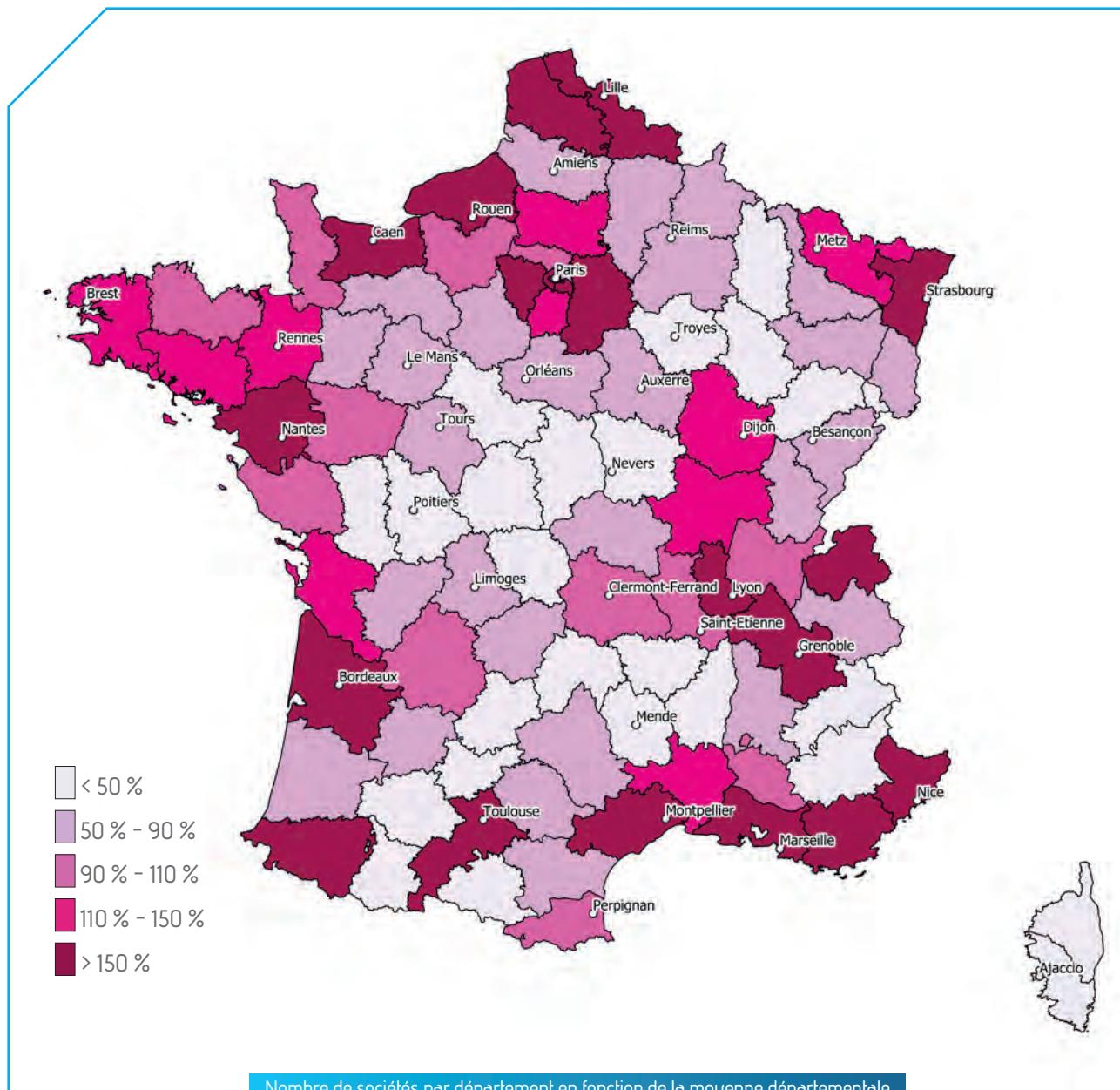
Au 31/12/2020, 7 542 entités juridiques exercent la profession vétérinaire.

3 750 sociétés vétérinaires sont inscrites au tableau de l'Ordre, en progression de 105 sociétés (+ 2,9 %), 294 sociétés en participation (- 27), et 26 SCM.

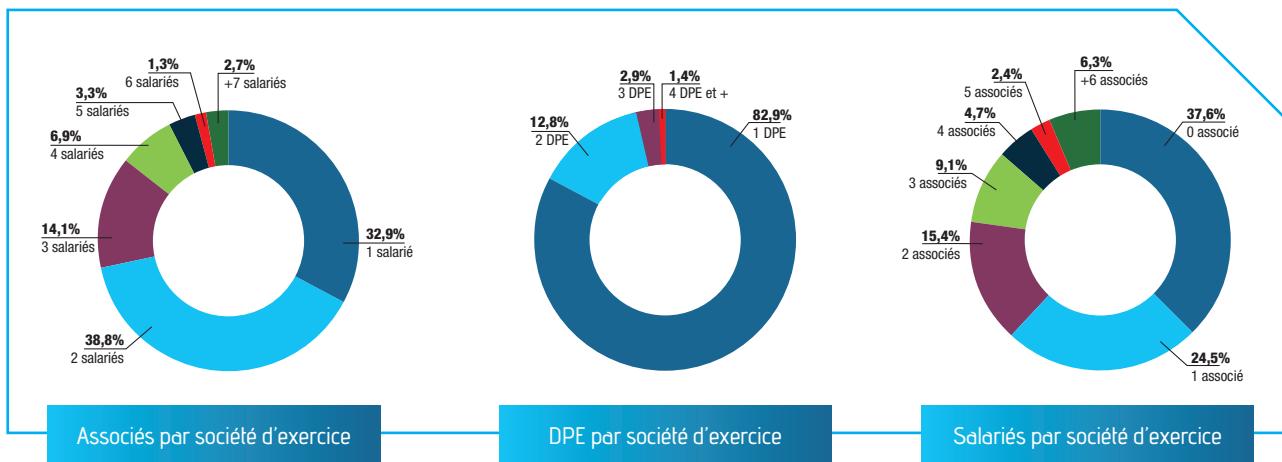
3 615 vétérinaires exercent sous un statut de travailleur non salarié, 2 559 en exercice individuel, et 1 056 en qualité de collaborateur libéral (stable par rapport au 31/12/2019).

71,5 % des sociétés d'exercice sont composées d'un à deux associés.



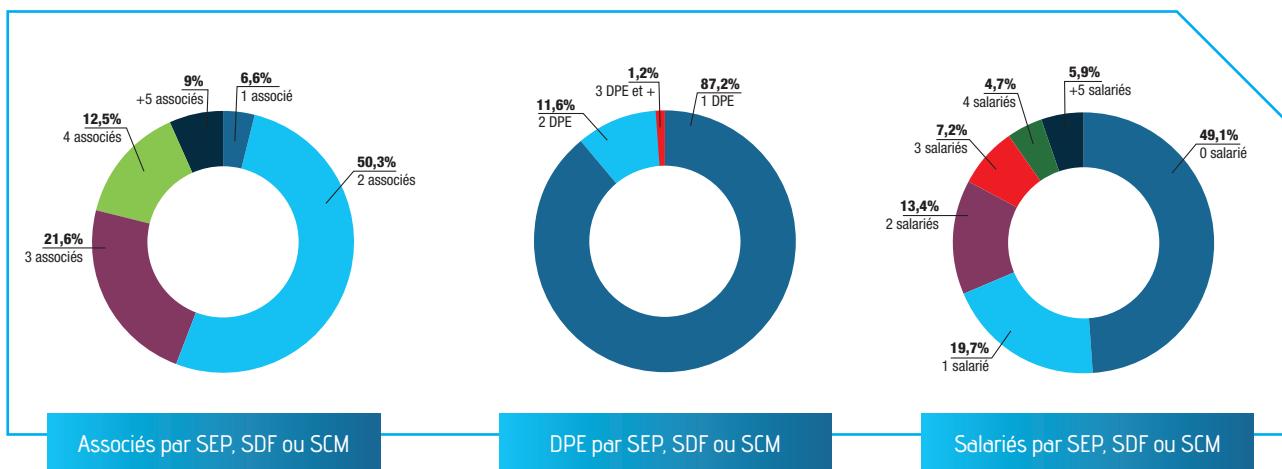


Nombre de sociétés par département en fonction de la moyenne départementale nationale (moyenne nationale 2020 : 76.35 sociétés par département)



Toujours en augmentation par rapport à 2018 et 2019, l'ensemble des sociétés d'exercice vétérinaire emploient 5 682 vétérinaires salariés (+ 463, soit + 8,9 %), et exploitent 4 597 établissements vétérinaires. Les sociétés d'exercice vétérinaire emploient, en moyenne, 2,4 salariés vétérinaires quand les vétérinaires en exercice individuel occupent 1,4 salariés vétérinaires.

Les sociétés d'exercice vétérinaire sont composées, en moyenne, de 2,24 associés. 294 SEP/SCM sont recensées et exploitent 365 établissements vétérinaires. Elles sont composées, en moyenne, de 2,9 associés, et occupent, en moyenne, 2,7 vétérinaires salariés.





# L'OBSERVATOIRE DES REVENUS DES VÉTÉRINAIRES

INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DES VÉTÉRINAIRES

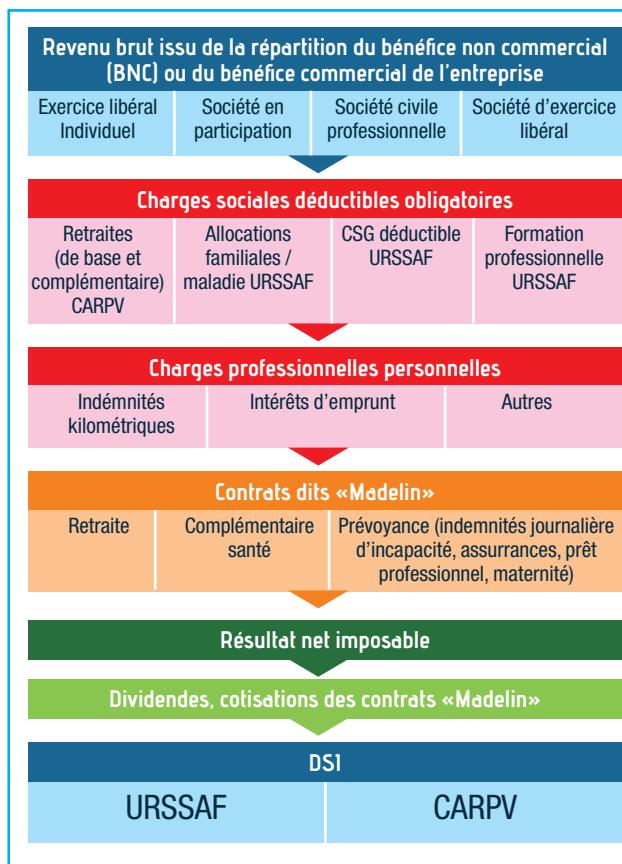
# 15 LES VÉTÉRINAIRES EN EXERCICE LIBÉRAL

Le revenu moyen des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires, déclaré pour l'année 2019, est de 70 506 €. Selon l'INSEE, les moyennes horaires annuelles homme/femme sont respectivement de 2 193 et 1 770 heures d'activité. Le taux horaire horaire H/F est ainsi évalué à 36,9 € pour les hommes et de 31,4 € pour les femmes, soit un différentiel de 17,5 %.

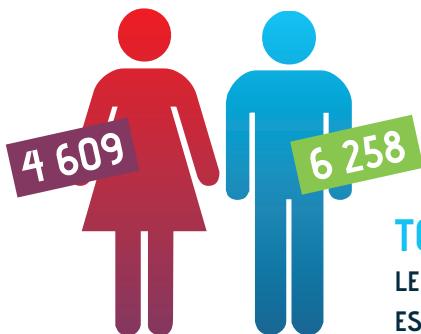
Les vétérinaires inscrits, déclarant une activité animaux de rente et mixte animaux de rente, ont un revenu déclaré moyen supérieur de 22 % à ceux déclarant une activité animaux de compagnie et mixte animaux de compagnie.

Les revenus déclarés des spécialistes animaux de compagnie, toutes spécialités confondues, sont supérieurs de 43 % aux revenus des vétérinaires inscrits déclarant une activité canine exclusive.

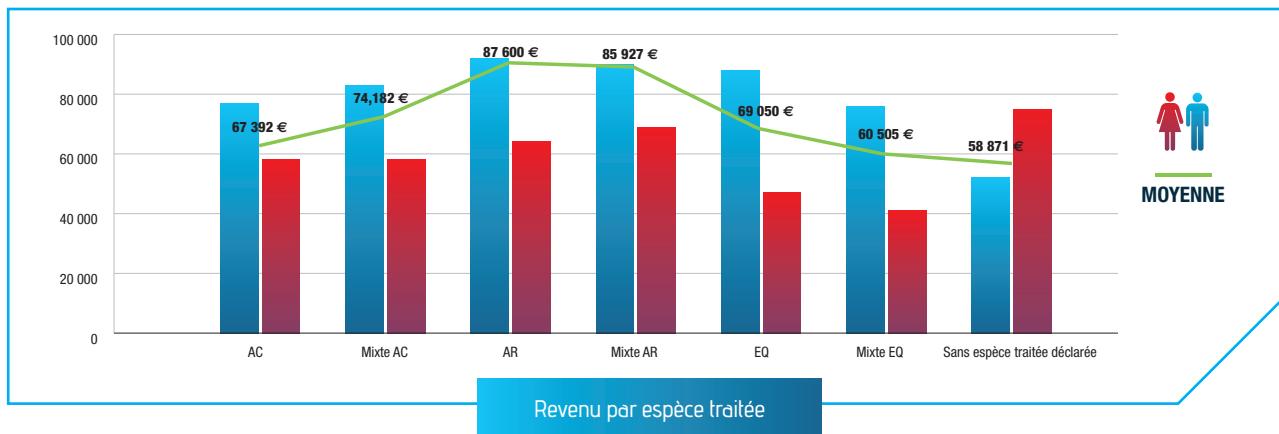
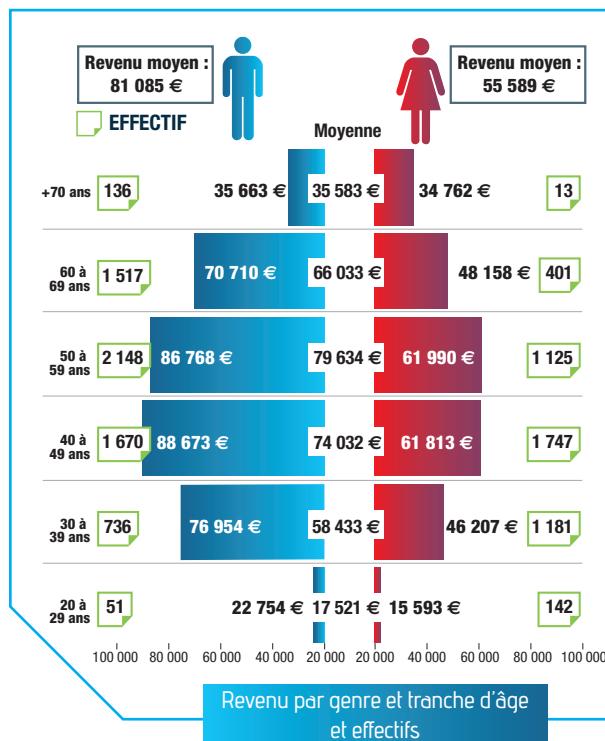
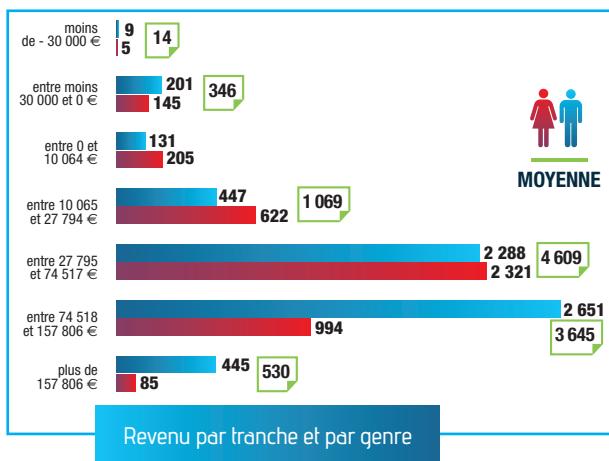
## Schéma des éléments de constitution du revenu des vétérinaires en exercice libéral

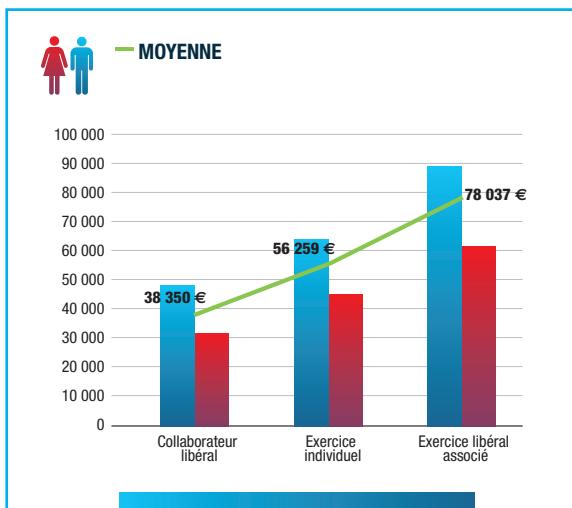


Le montant de la base sociale est la somme du revenu net imposable (BNC ou BIC), des cotisations volontaires aux contrats de prévoyance, complémentaire santé, ou complémentaire retraite dans le cadre de la loi dite « loi MADELIN » et des dividendes socialisés des SEL déclarés par chaque vétérinaire. La DSI apparaît comme un indicateur fiable du revenu moyen des vétérinaires, comparable au salaire net des vétérinaires salariés.

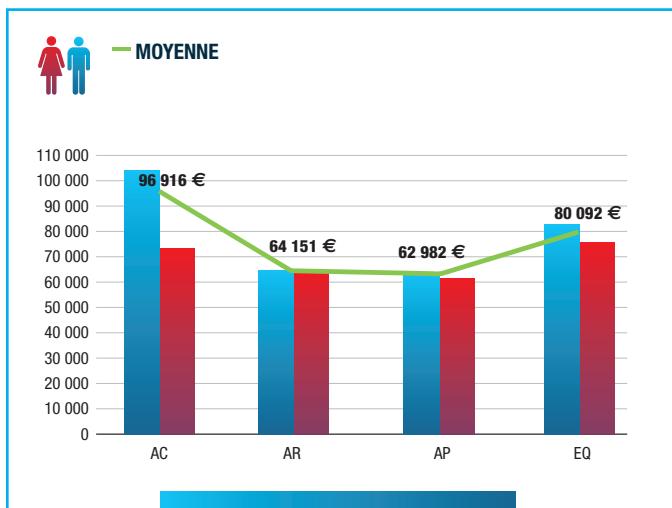


**TOTAL : 10 867**  
**LE REVENU TOTAL MOYEN**  
**EST DE 70 506 €.**

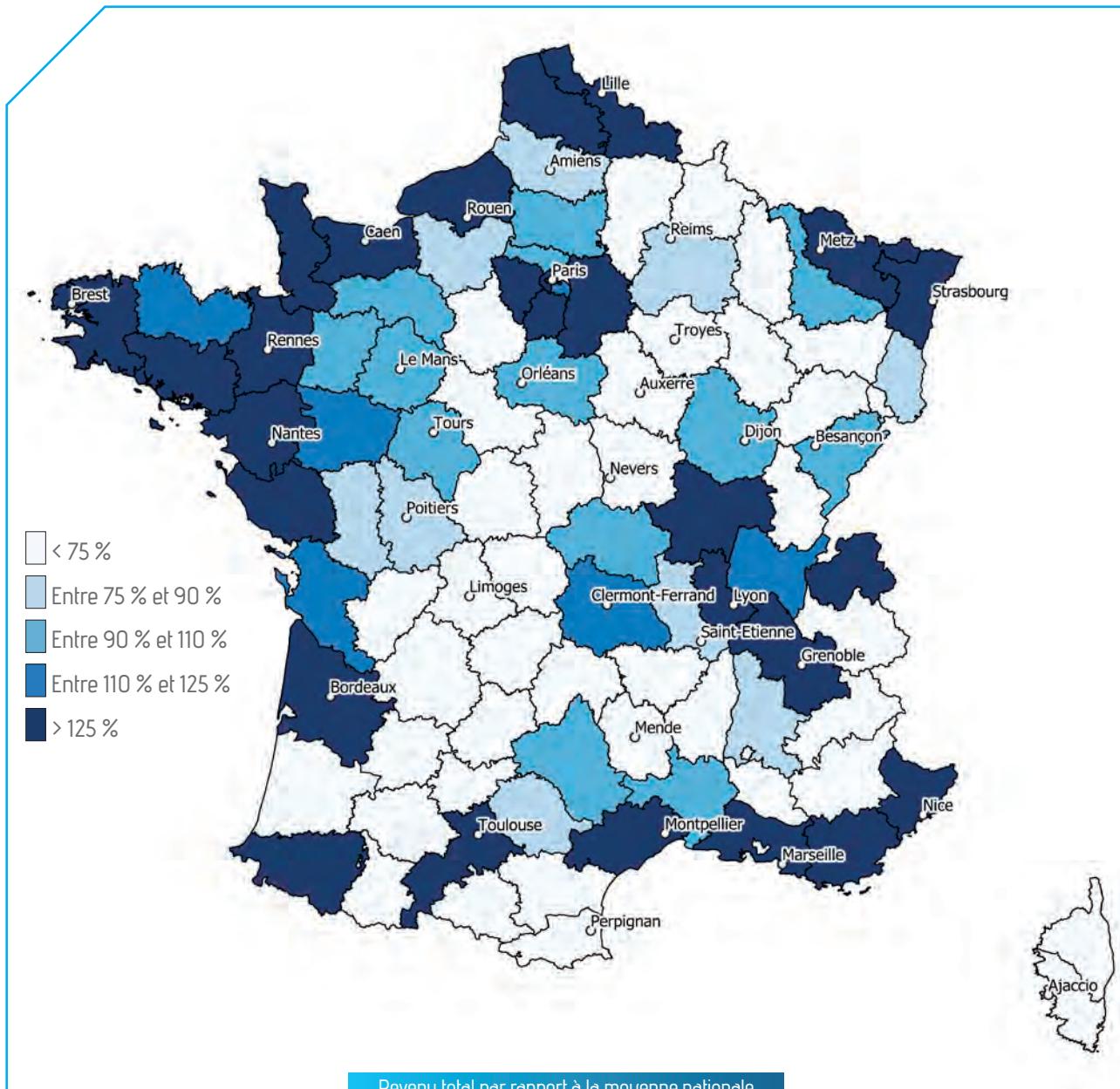




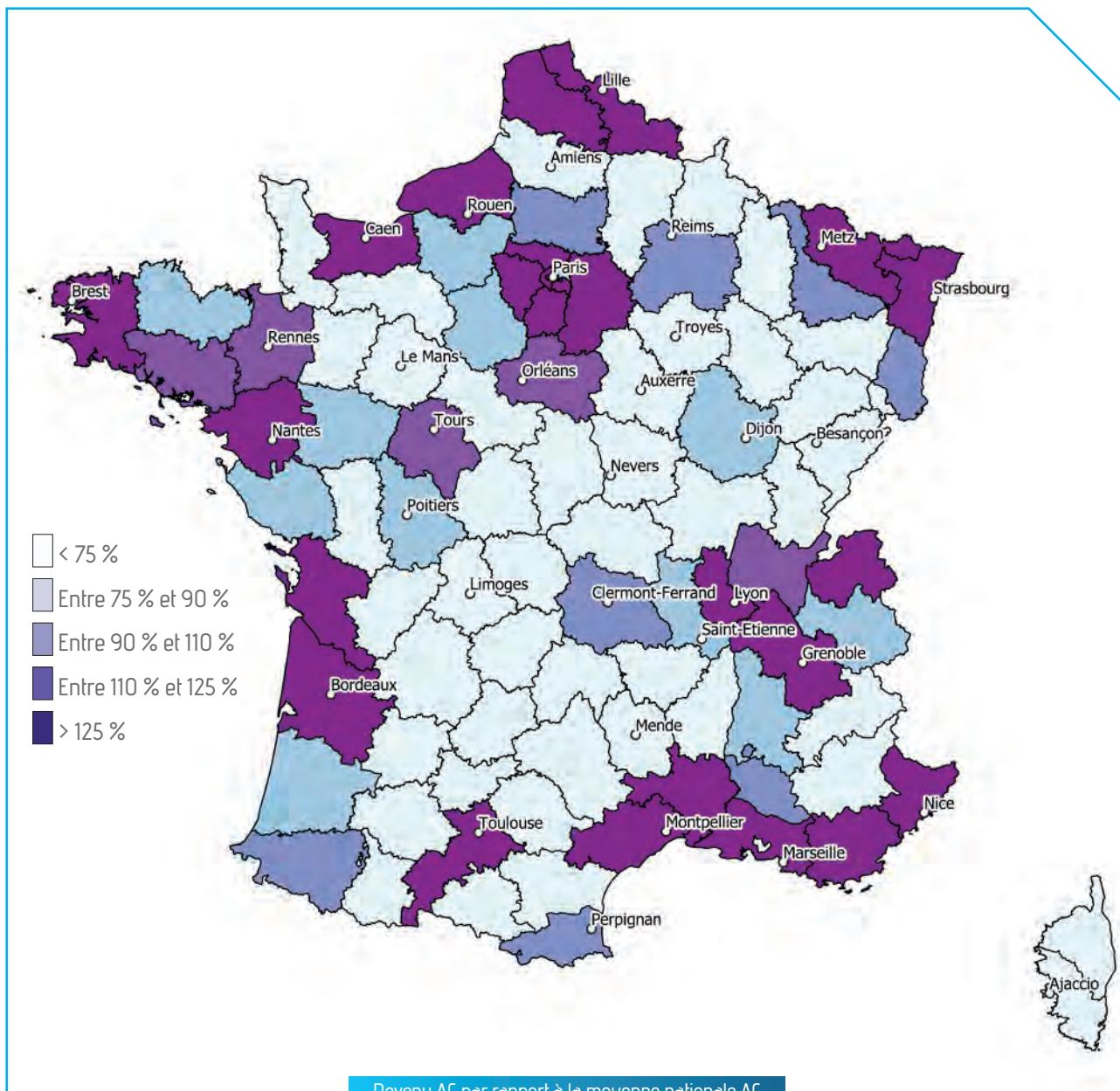
Revenu par modalité d'exercice



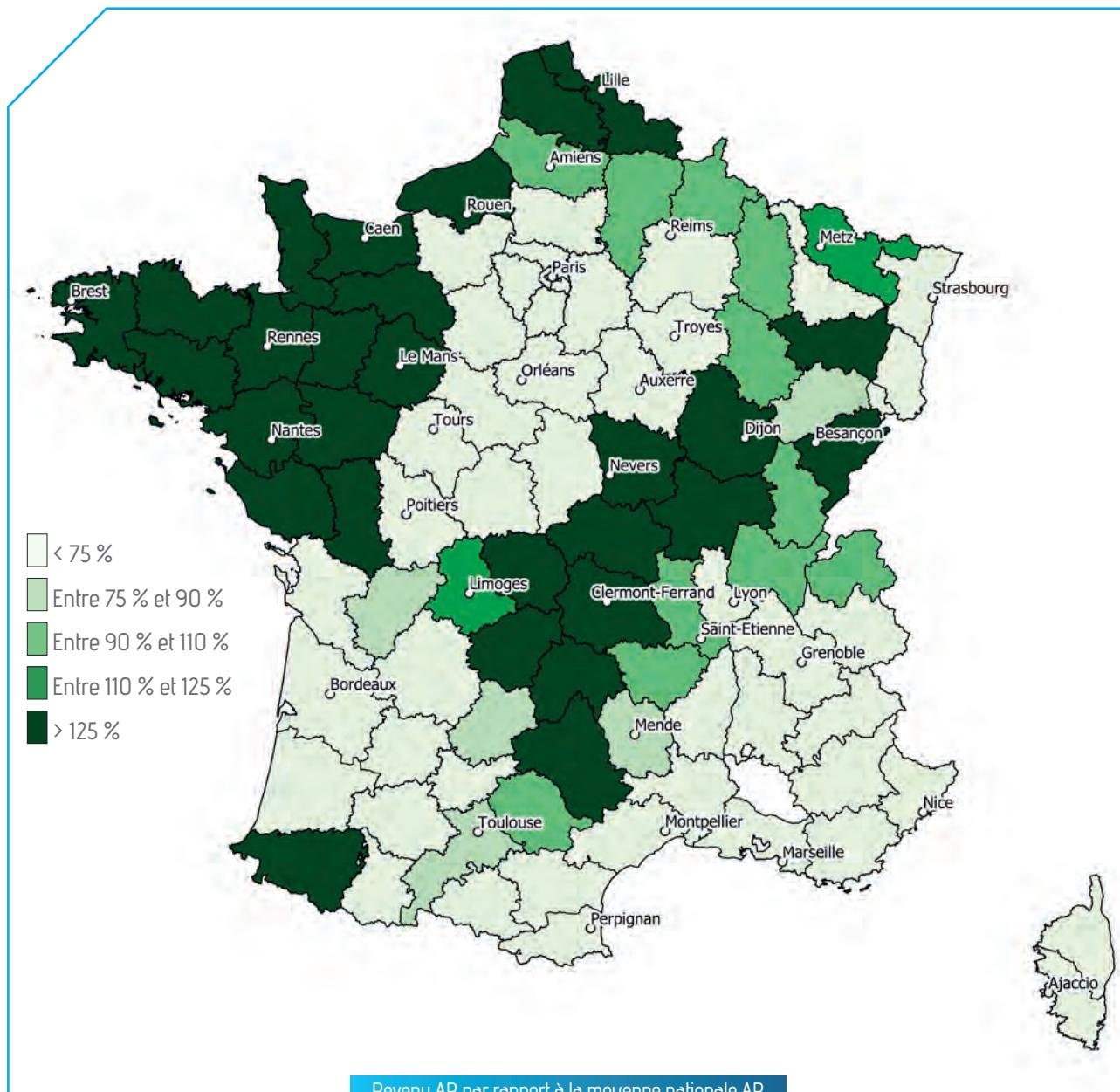
Revenu moyen par spécialité



Revenu total par rapport à la moyenne nationale totale - 73 899 euros



Revenu AC par rapport à la moyenne nationale AC  
69 392 euros



Revenu AR par rapport à la moyenne nationale AR  
82 859 euros

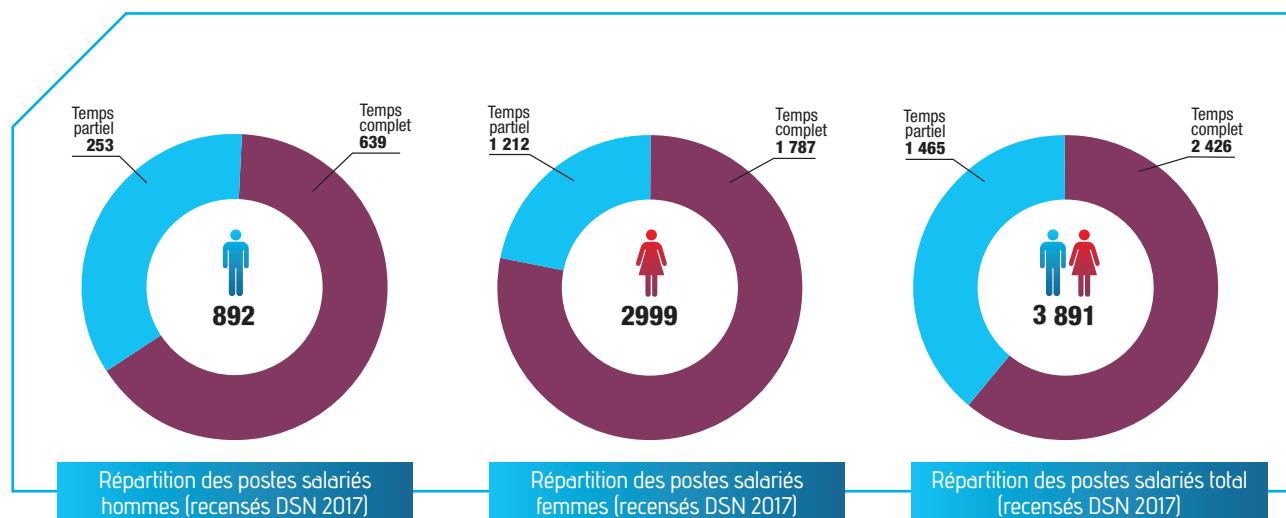
# 16 LES VÉTÉRINAIRES SALARIÉS DU SECTEUR LIBÉRAL

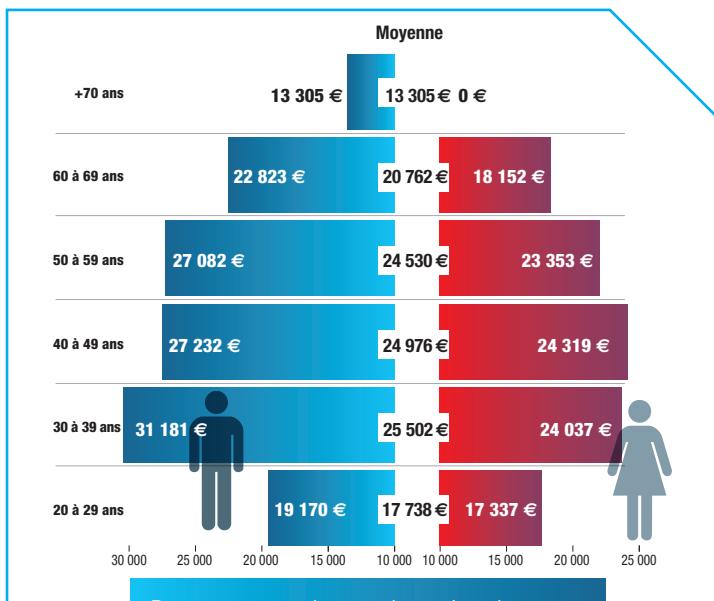
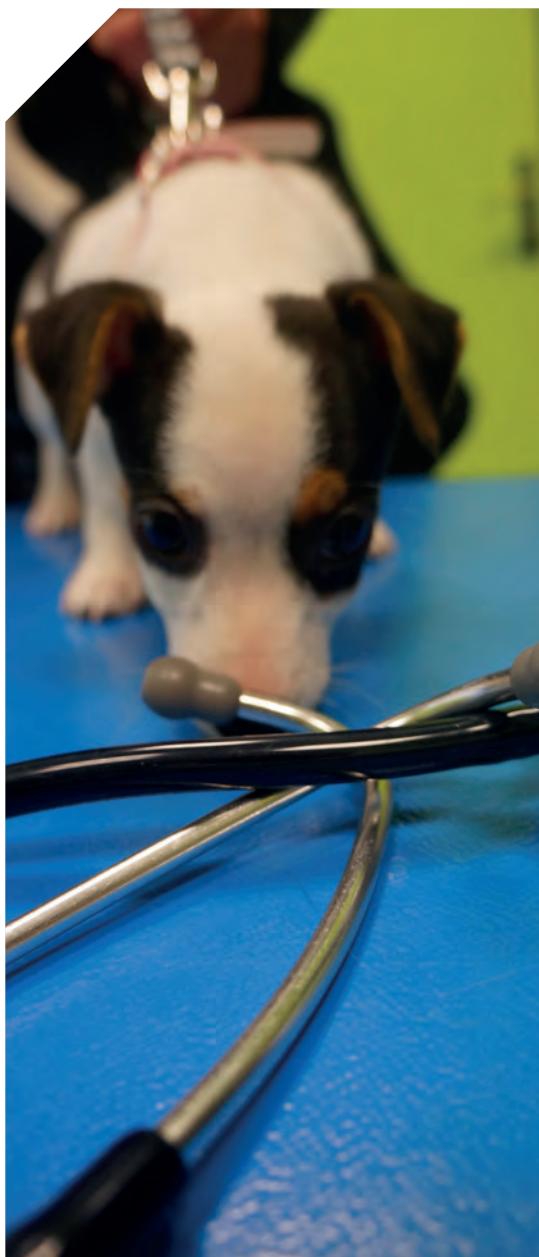
3 891 postes<sup>1</sup> de salariés vétérinaires cadres, employés d'établissements de soins vétérinaires, ont été analysés à la demande de l'Observatoire par l'INSEE, à partir de données issues des déclarations DSN de l'année 2017. Ils correspondent à 2 631 équivalents temps plein (EQTP), pour une rémunération nette annuelle de 33 689 €, soit considérant des charges salariales d'environ 25 %, un revenu brut annuel pour un vétérinaire salarié cadre de 42 100 €. La répartition est de 2 426 postes à temps

complets et forfaits jours (62,4 %), et 1 465 postes à temps partiel et autres conditions (37,6 %).

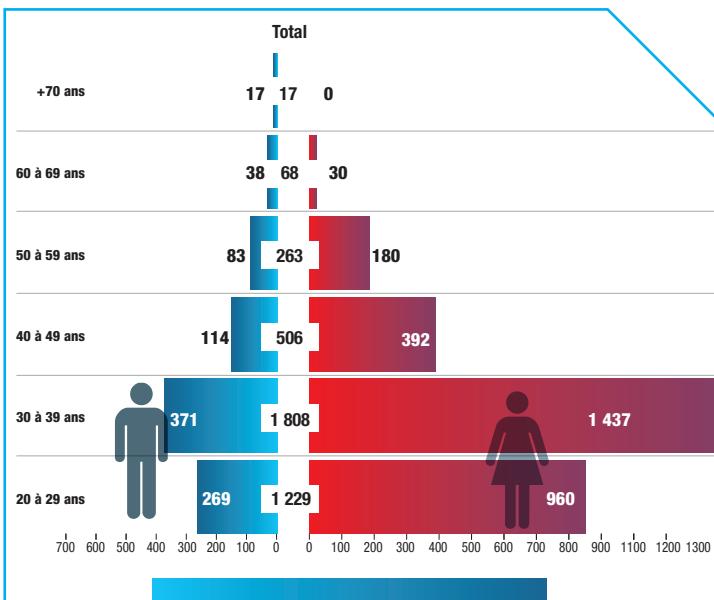
En 2017, considérant la masse salariale nette annuelle de rémunération des postes en EQTP, la moyenne pour les vétérinaires salariés femmes est de 32 815 €, quand celle des vétérinaires salariés hommes est de 36 431 €. Les postes à temps partiel représentent 40 % chez les femmes, contre 28 % chez les hommes.

1 Cf méthodologie

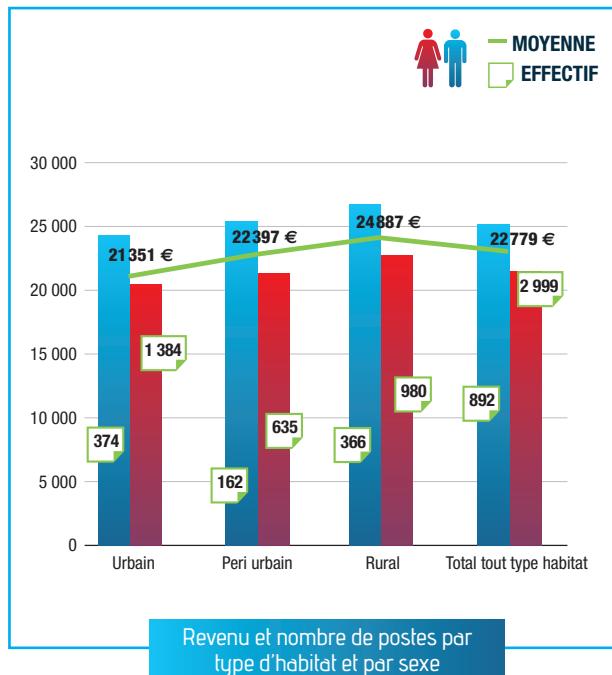
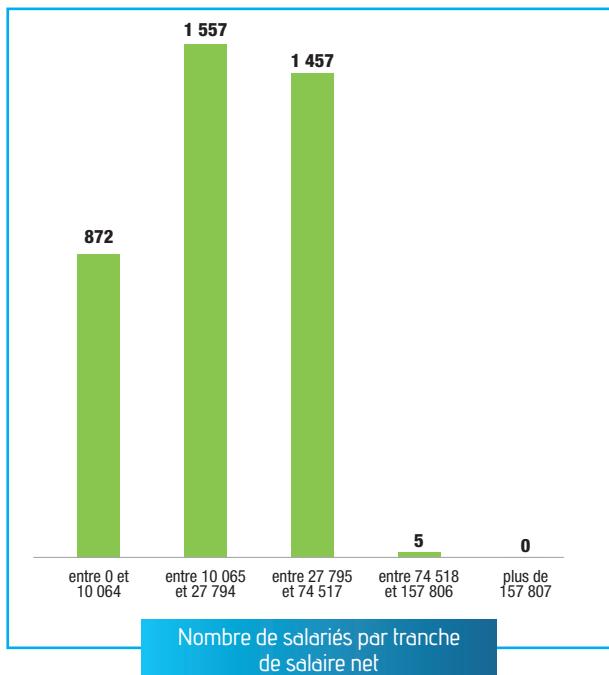
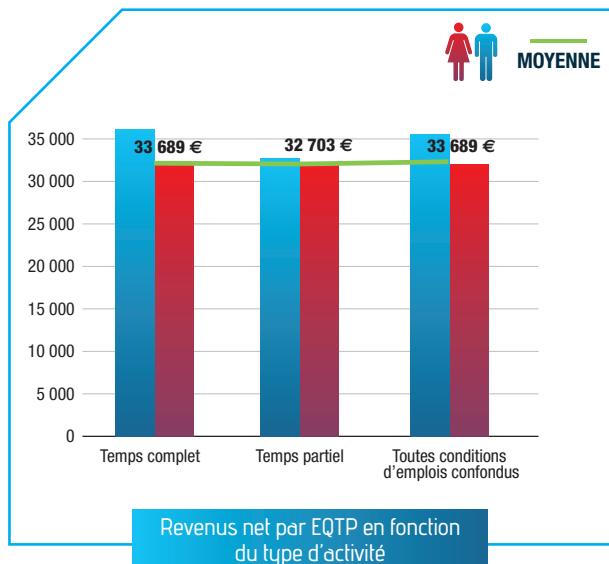


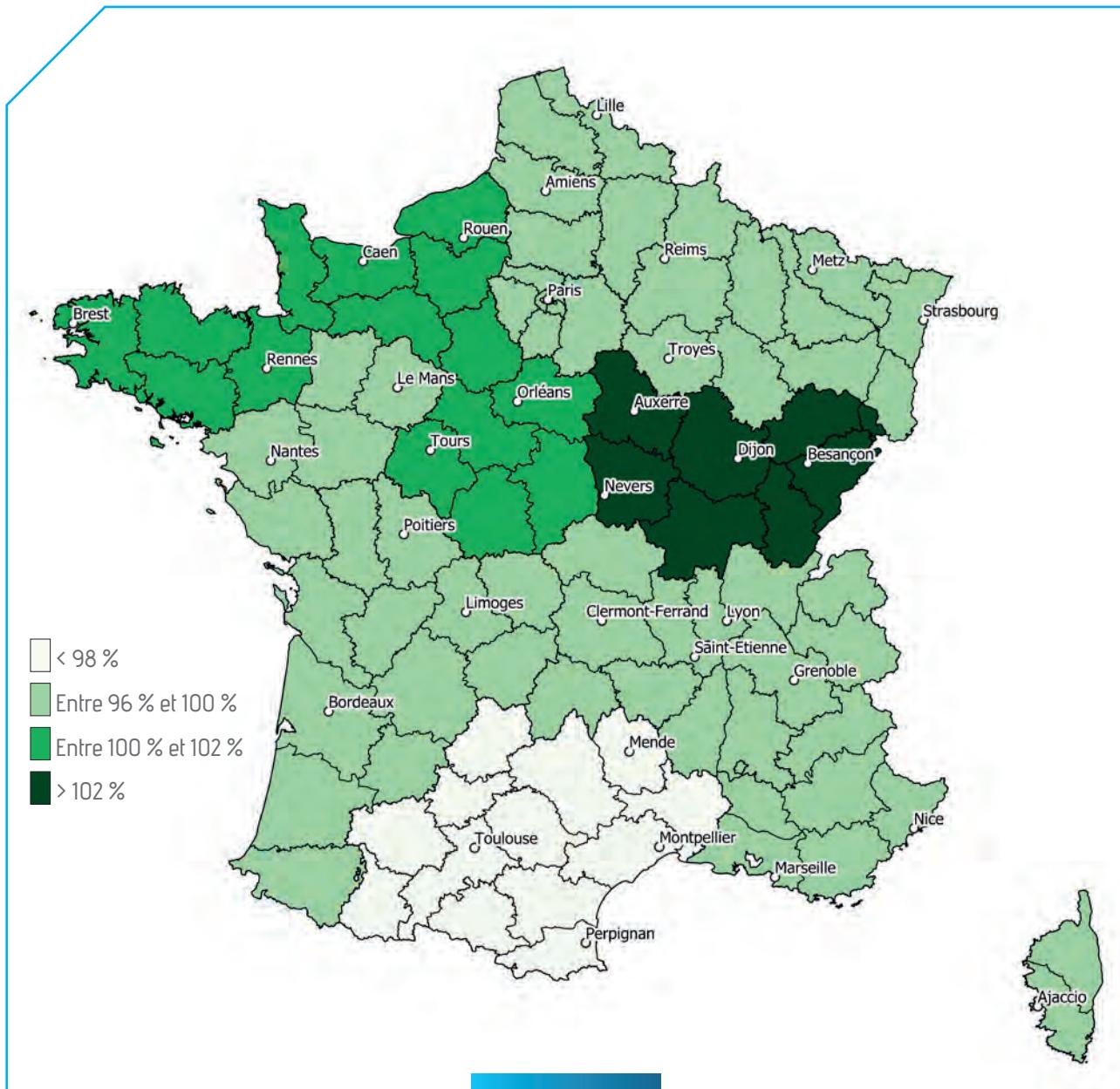


Revenu moyen net par poste par âge et par sexe

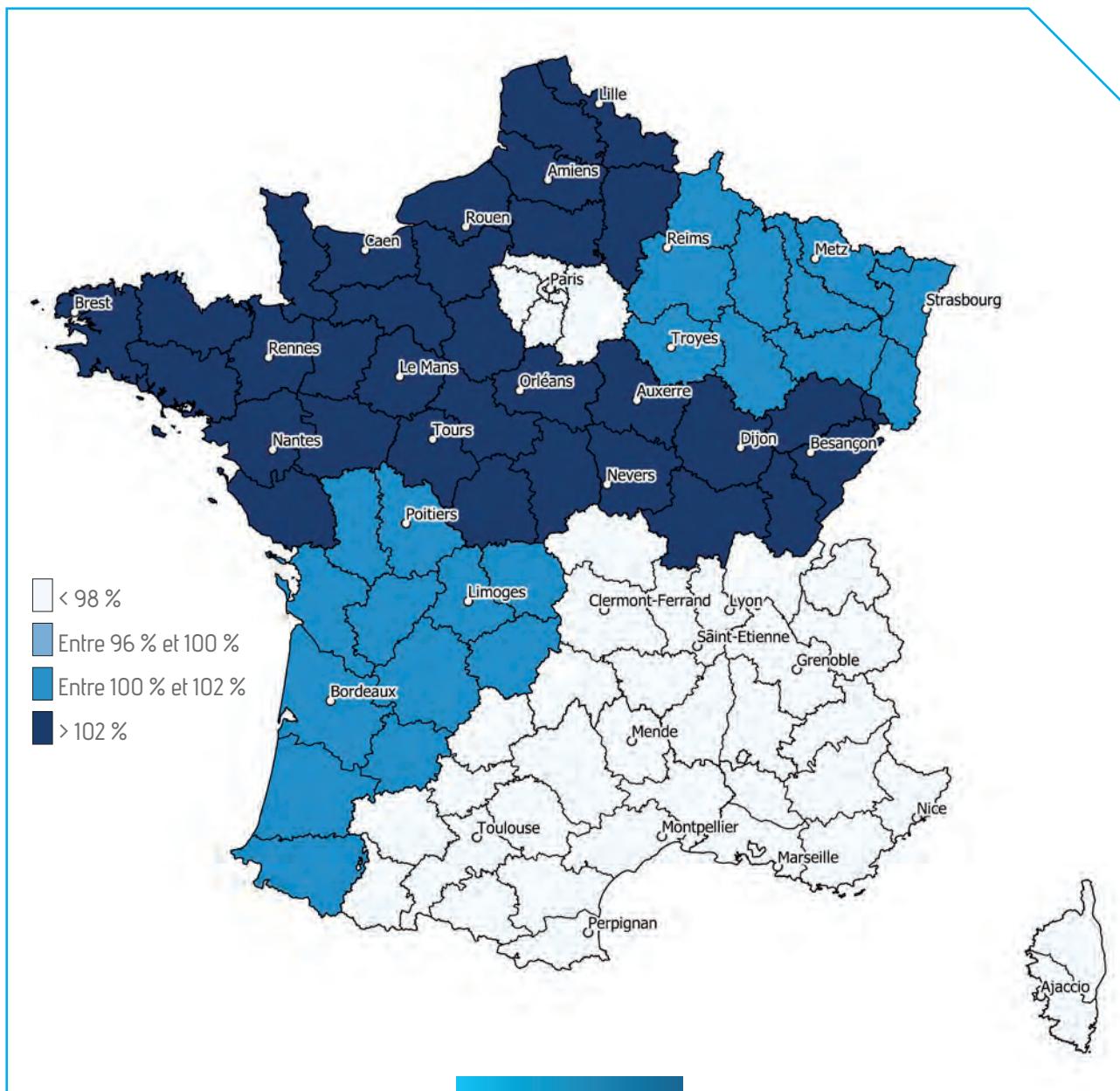


Nombre de postes par âge et par sexe



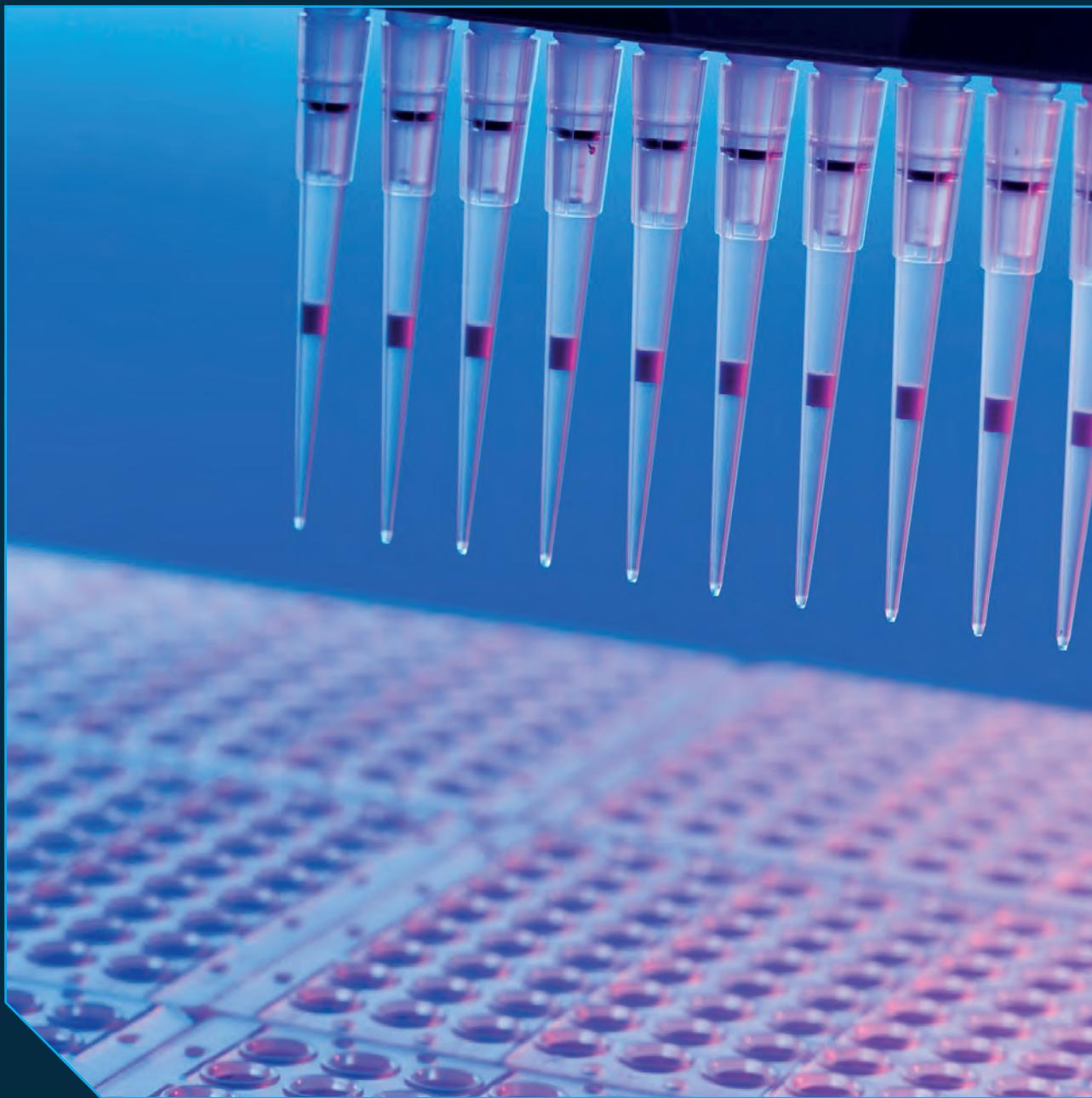


Revenu salarié ETP



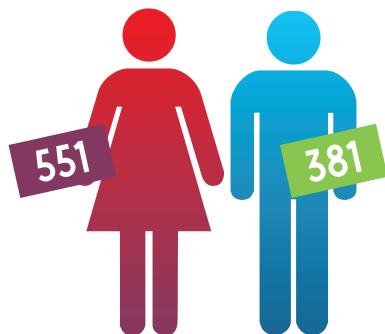
Revenu salarié poste





LES  
VÉTÉRINAIRES  
DE LA  
**FONCTION  
PUBLIQUE**

# 17 LES VÉTÉRINAIRES INSPECTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE



**TOTAL : 932**

**L'ÂGE MOYEN EST DE 50,3 ANS.**

Les inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) constituent un corps supérieur interministériel de l'État à caractère technique, classé dans la catégorie A + (décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des ISPV). Ce corps relève du ministre de l'Agriculture.

Les ISPV participent, sous l'autorité des ministres compétents, à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines relatifs à la santé animale et à la protection des animaux, à la sécurité sanitaire des aliments, à la qualité et à la santé des végétaux, à la santé publique, à l'alimentation et à l'agriculture, à la gestion et à la protection de l'environnement, à la préservation de la biodiversité, au développement durable des territoires, à la prévention des risques et à la gestion des crises dans les domaines précités

## LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

L'Académie vétérinaire en a donné la définition suivante :  
« La santé publique vétérinaire est l'ensemble des actions qui sont en rapport direct ou indirect avec les animaux, leurs produits et sous-produits, dès lors qu'elles contribuent à la protection, à la conservation et à l'amélioration de la santé de l'Homme, c'est à dire son bien-être, physique, moral et social ».

ainsi qu'à la recherche, l'enseignement, la formation et le développement dans ces mêmes domaines.

Ils ont vocation à exercer des fonctions de direction, d'encadrement, de contrôle, d'inspection, d'expertise, d'étude, d'enseignement et de recherche, y compris aux niveaux européen et international.

L'ISPV se situe à l'interface Humain-Animal-Environnement. La signature adoptée pour le corps est : « Santé. Vivant. Alimentation. Société ». Ces thématiques constituent les axes du nouveau projet stratégique du corps des ISPV.

Les ISPV ont un rôle important à jouer dans la mise en place d'une stratégie nationale et internationale basée sur le concept « Une seule santé » (« One Health »).

Au 31/12/2020, l'effectif du corps s'élevait à 932 ISPV, dont 44 agents en formation à l'École nationale des services vétérinaires (ENSV) à Marcy-l'Étoile (69).

Dans le corps des ISPV, 58 ISPV (soit 6,2 % des ISPV) ne sont pas titulaires du diplôme vétérinaire (formation en école d'agronomie principalement).

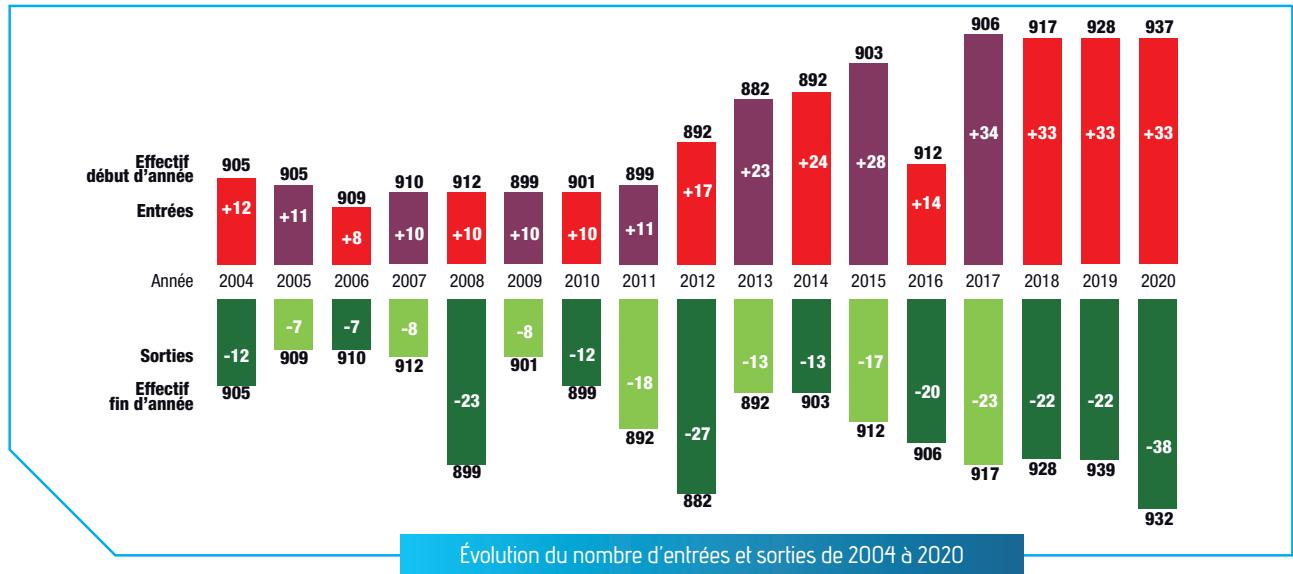
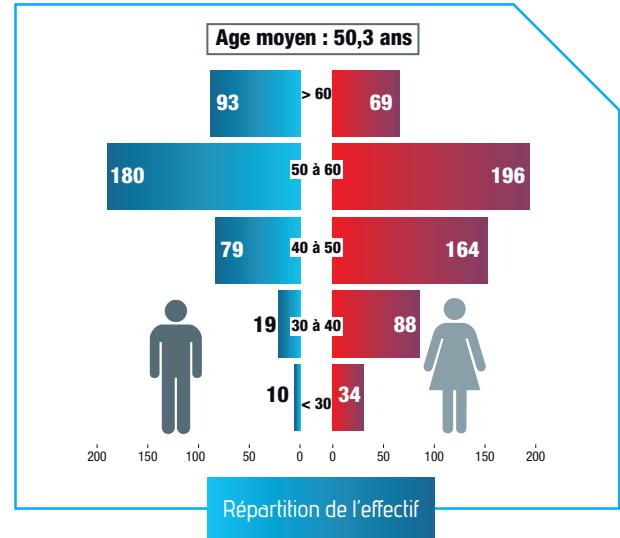
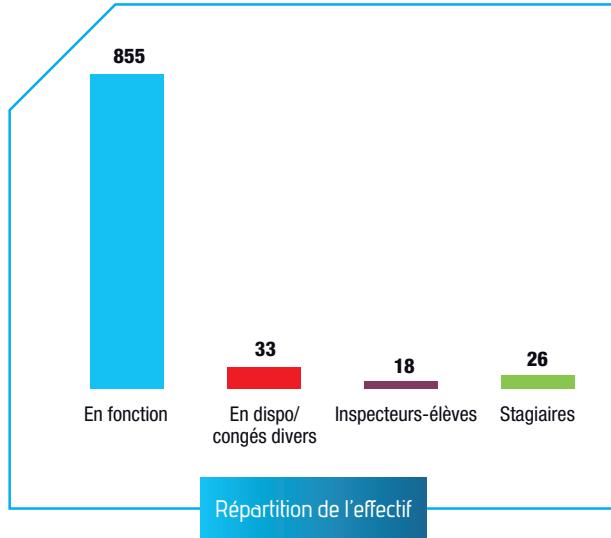
Au 31/12/2020, l'âge moyen des ISPV s'élevait à 50,3 ans et l'âge médian à 52,3 ans.

La répartition par genre de l'effectif du corps, avec 551 femmes et 381 hommes, témoigne de la féminisation qui progresse régulièrement. Pour les plus de 55 ans, la proportion de femmes est encore inférieure à celle des hommes (46,4 %). Jusqu'à l'âge de 35 ans les femmes représentent 82,1 % des effectifs.

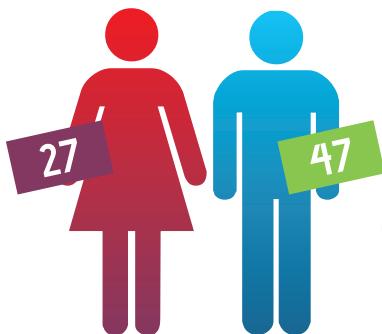
Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation emploie toujours la majorité des ISPV (77,2 %), les autres employeurs

étant d'autres ministères (services du Premier ministre, Intérieur, Transition écologique, Affaires étrangères, Économie, Santé, Justice...), des agences et établissements publics (ANSES, CIRAD, OFB, FranceAgriMer...), des

collectivités territoriales, les institutions européennes et des organisations internationales (FAO, OIE, Banque mondiale...). 91,3 % des ISPV sont en poste en métropole (dont 27 % en région parisienne), 3 % en Outre-mer et 5,7 % à l'étranger.



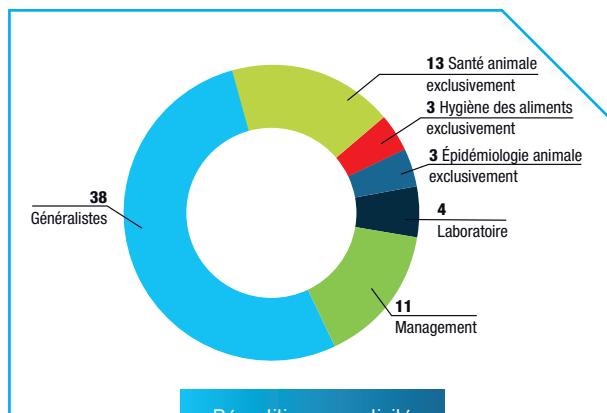
# 18 LES VÉTÉRINAIRES DES ARMÉES



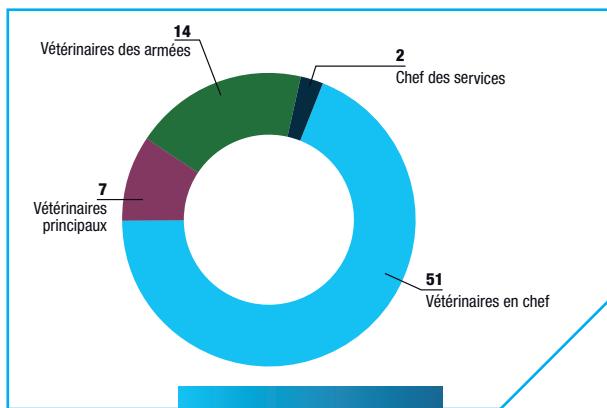
**TOTAL : 74**  
**L'ÂGE MOYEN**  
**EST DE 44,5 ANS.**

Les vétérinaires des armées sont des officiers appartenant à un corps de praticiens parmi les cinq corps de praticiens du Service de santé des armées (décret n° 2008-933 du 12 septembre 2008). Ils ont un statut de militaires de carrière ou d'officiers contractuels ou d'officiers de réserve. Des élèves officiers de carrière peuvent être recrutés parmi les étudiants admis dans les écoles nationales vétérinaires. Actuellement, le recrutement d'officiers contractuels (titulaires d'un diplôme d'État de docteur vétérinaire) et d'élèves officiers en écoles sont privilégiés.

Les activités vétérinaires dans les armées relèvent des législations et réglementations européennes et nationales, en particulier du code rural et de la pêche maritime (Livre II « Alimentation, santé publique vétérinaire et protection des végétaux) et d'arrêtés d'application. Elles s'exercent, soit dans le cadre du soutien aux forces (armées et gendarmerie), commandements et services, soit dans le cadre des activités régaliennes de contrôle officiel. Elles concernent les domaines suivants : la santé publique (sécurité sanitaire des aliments et

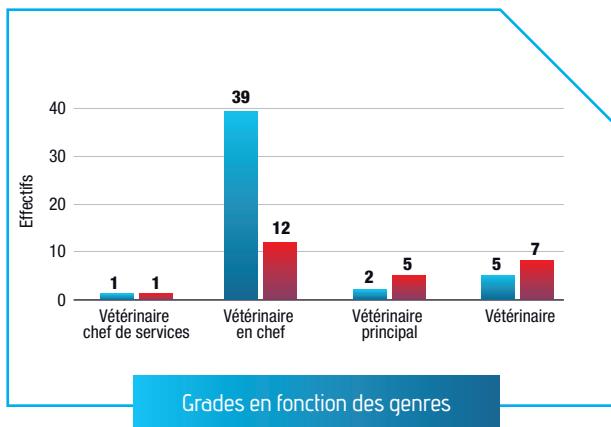


Répartition par activité



Répartition par grade

des eaux destinées à la consommation humaine - y compris les eaux chaudes sanitaires - ; maîtrise de l'environnement biologique des forces armées), les soins aux animaux militaires, le contrôle de la bientraitance des animaux militaires,



l'épidémiologie animale et le contrôle de la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques dans les établissements relevant du ministère des armées. Hormis le dernier domaine, l'ensemble des activités vétérinaires exercées sur le territoire national concourt à l'acquisition et à l'entretien des compétences attendues des vétérinaires des armées sur les théâtres d'opérations.

Au 31 décembre 2020, les effectifs des vétérinaires militaires étaient les suivants : 74 vétérinaires militaires d'active (62 officiers de carrière, dont 60 en activité, et 12 officiers contractuels (8 officiers sous contrat et 4 officiers commissionnés)) et 60 vétérinaires militaires de réserve. Par ailleurs, 2 élèves officiers étaient en formation dans une école vétérinaire.

L'âge moyen des vétérinaires militaires d'active était de 45,4 ans et 69 % avaient le grade de vétérinaire en chef (colonels et lieutenants colonels). Ce résultat est expliqué par un

recrutement important de 1997 à 2003, au moment de la professionnalisation des armées, et une restriction du recrutement entre 2004 et 2015.

Parmi les militaires d'active, 27 (36 %) étaient des femmes. Dans le grade de vétérinaire en chef, les hommes étaient prépondérants (76 %). Ce phénomène était inversé pour les grades de vétérinaire principal (71 % de femmes) et de vétérinaire (64 % de femmes), c'est-à-dire chez les vétérinaires militaires d'active plus jeunes.

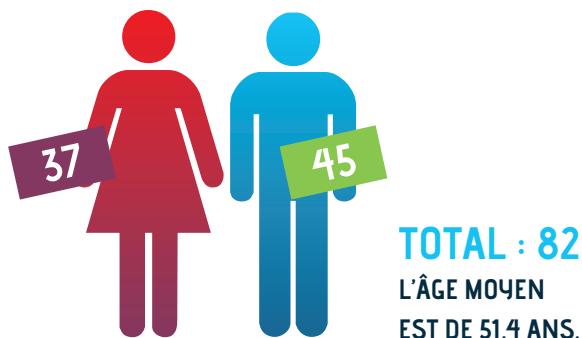
53 % des vétérinaires militaires d'active en fonction avaient une activité de vétérinaire généraliste. 13 % exerçaient exclusivement en santé animale (achats et soins aux chiens et chevaux militaires). 11 % avaient une activité de management, dont 4 % en sécurité sanitaire des aliments exclusivement ou en épidémiologie animale exclusivement pour 4 %. Enfin, 6 % étaient affectés en laboratoire : 3 % pour la protection des animaux et 3 % en recherche exclusivement.

Les vétérinaires des armées peuvent se spécialiser dans deux domaines : la médecine d'armée et la recherche. Une spécialisation est reconnue par l'acquisition d'un niveau de qualification qui peut être obtenu par la réussite à un concours sur épreuves ou sur titres. Il existe trois niveaux de qualification : praticien confirmé, praticien certifié et praticien agrégé. En médecine d'armée, il existe deux domaines de compétences vétérinaires : la santé publique vétérinaire avec deux options (hygiène des aliments et de l'eau, épidémiologie animale) et la santé animale avec trois options (médecine vétérinaire canine, médecine vétérinaire équine, médecine des animaux de laboratoire).

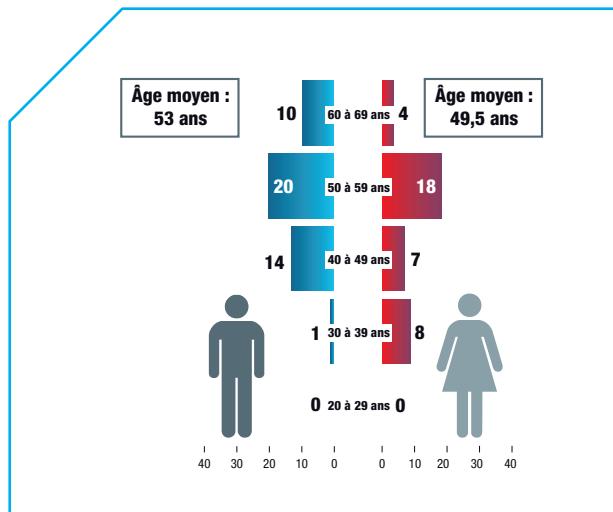
### **Commentaire sur la particularité des vétérinaires des armées**

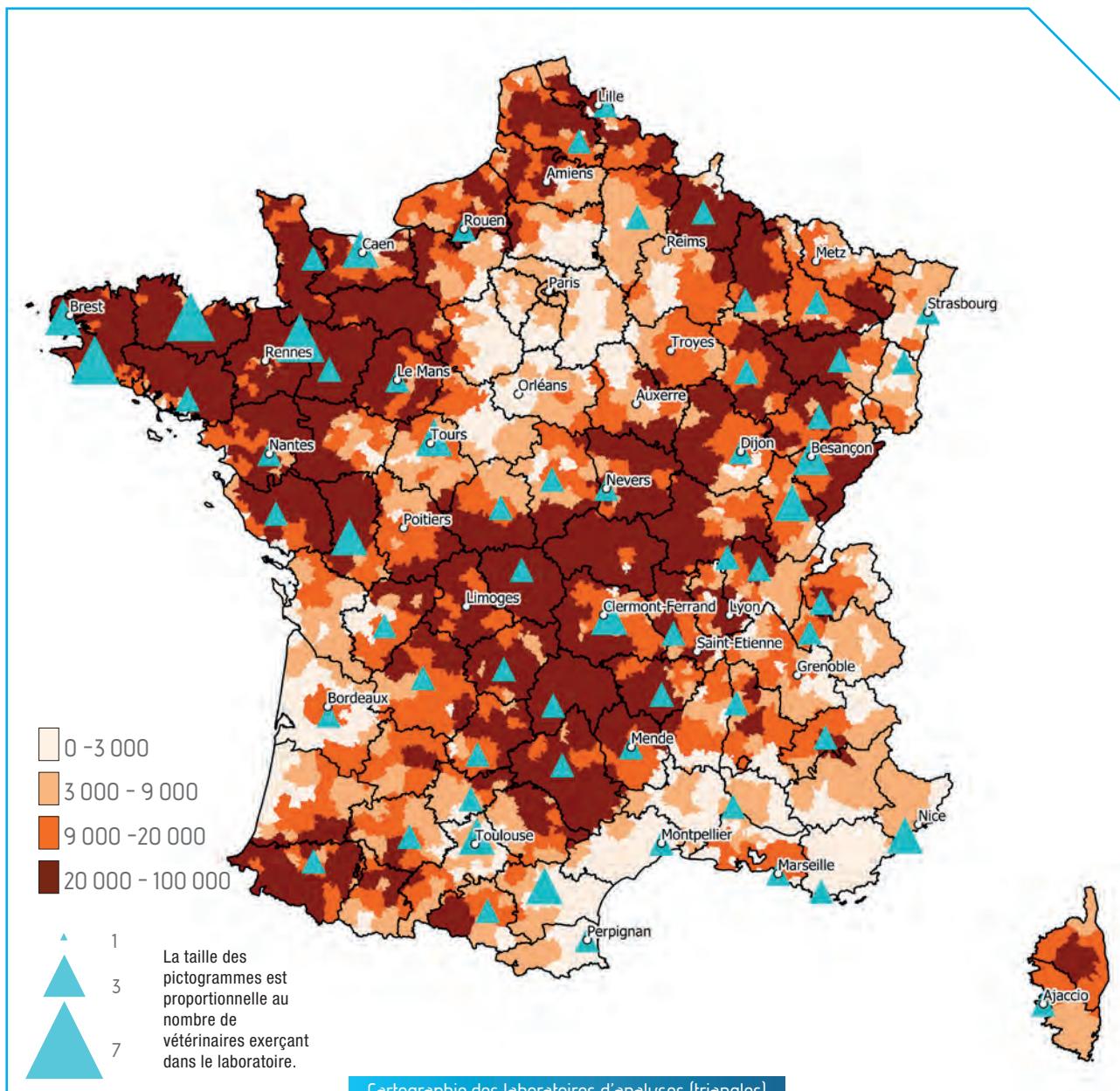
*Par rapport aux ISPV relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les vétérinaires de armées ont les particularités suivantes : ils sont amenés à exercer sur les théâtres d'opération extérieures pour le soutien vétérinaire des forces armées ; ils ont en charge la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation des militaires ; ils exercent la médecine vétérinaire au profit des animaux militaires.*

# 19 LES VÉTÉRINAIRES DES LABORATOIRES PUBLICS D'ANALYSES VÉTÉRINAIRES



Au 31/12/2020, 82 vétérinaires exercent au sein de 69 sites de laboratoire d'analyses publiques vétérinaires. L'âge moyen de ces vétérinaires est de 51,4 ans. Les vétérinaires de plus de 50 ans représentent 61 % de la population. 6 laboratoires pratiquant des analyses vétérinaires n'ont pas de vétérinaire en poste, parmi ceux-ci, 1 a un poste à pourvoir.

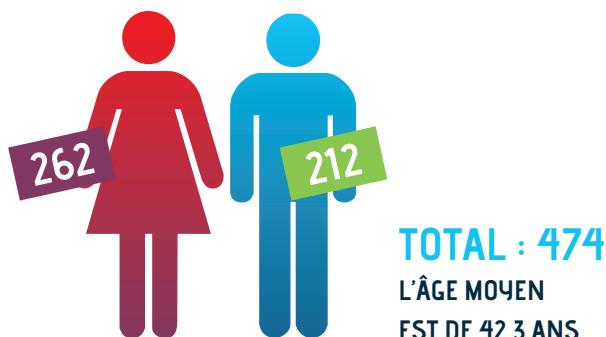




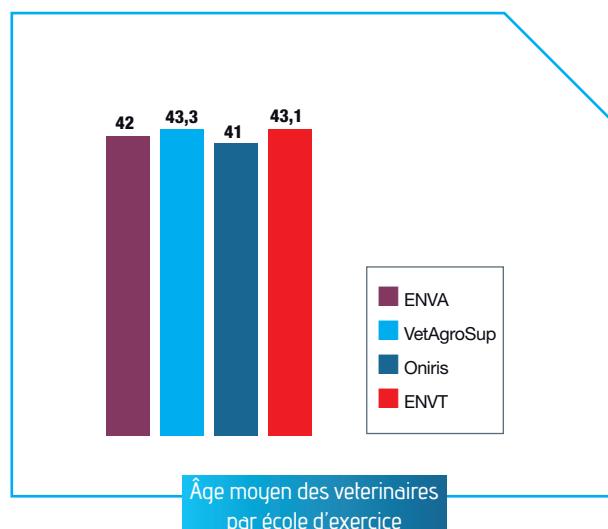
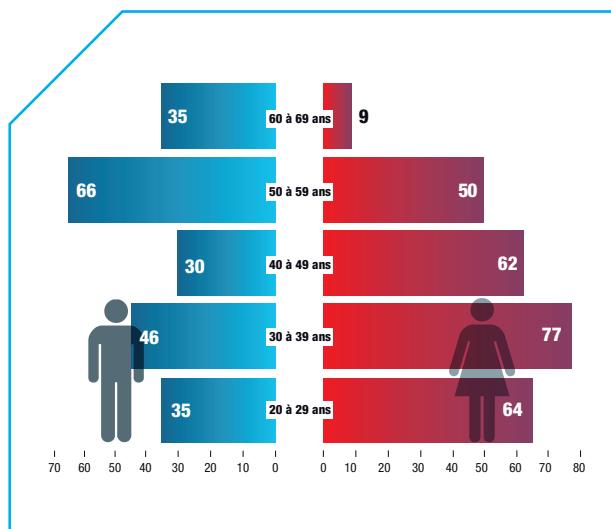
Cartographie des laboratoires d'analyses (triangles) sur fond du nombre de bovins

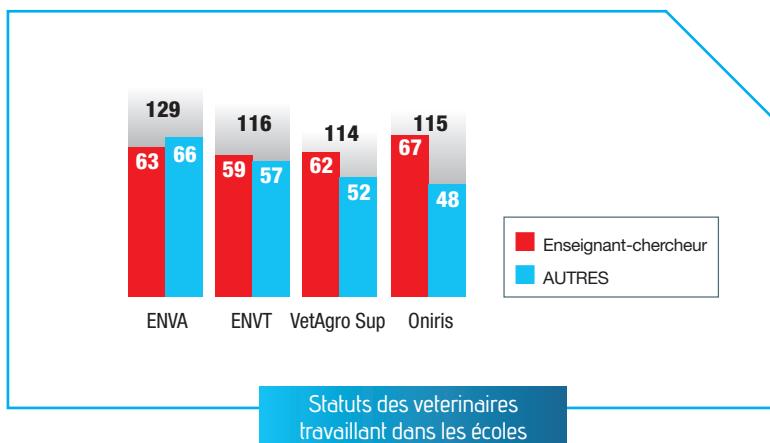
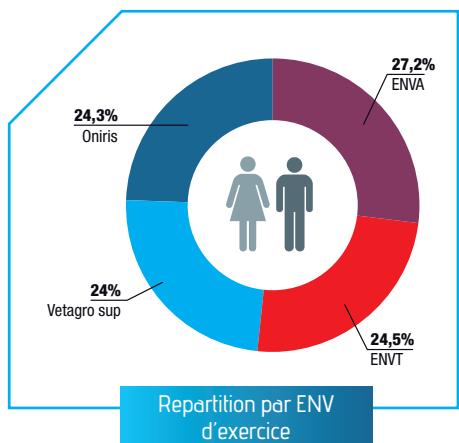
# 20 LES VÉTÉRINAIRES ENSEIGNANTS

Les données démographiques concernant les vétérinaires employés dans les écoles nationales vétérinaires sont stables. Elles sont issues de l'enquête 2020. **Une actualisation sera réalisée en 2021.**



474 vétérinaires participent à l'enseignement de la profession, parmi eux 52,95 % ont le statut d'enseignant chercheur. Le statut d'enseignant chercheur et assimilé regroupe les catégories suivantes : professeurs, maîtres de conférences, professeurs associés, maîtres de conférences associés, assistants d'enseignement et de recherche contractuels (AERC). Les autres catégories peuvent avoir différents statuts, la majorité sont des assistants hospitaliers et des praticiens hospitaliers, mais pas exclusivement (exemple : inspecteur de la santé publique vétérinaire).



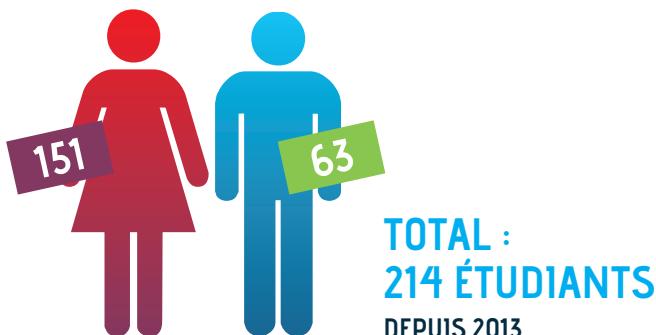




# LES ÉCOLES

# 21

## STAGE TUTORÉ EN 5<sup>e</sup> ANNÉE DES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES FRANÇAISES



(43,6 % contre 34 % dans la population des inscrits au tableau en 2020).

76 vétérinaires n'ont pas changé d'espèces traitées (80,5 %) soit un taux de conversion de 19,5 %. En référence, le taux de conversion des primo inscrits entre 2015 et 2019 au 31/12/2020 est de 9,5 %.

La carte nationale page 87 positionne les vétérinaires ayant effectué un stage tutoré depuis le début du programme. Les pictogrammes marqués d'un point noir indiquent les stages tutorés pour 2020-2021.

50 étudiants pour l'année 2020-2021 : 74 % de femmes et 26 % d'hommes.

Au 31/12/2020, sur 164 vétérinaires ayant effectué un stage tutoré depuis le début de la mise en place du dispositif en 2013, 124 sont inscrits aux tableaux de l'Ordre des vétérinaires.

Sur 131 vétérinaires inscrits au 31/12/2020, 40 (30 %) n'ont pas changé de département d'exercice entre leur lieu de stage et leur lieu d'exercice actuel.

Considérant la population des vétérinaires (94) dont la donnée « espèces traitées » était renseignée au moment de leur primo inscription et au 31/12/2020 : 49 déclarent une activité prédominante au profit des animaux de compagnie (52,1 % / 80,5 % dans la population des vétérinaires inscrits en 2020) ; 41 au profit des animaux de rente



Nombre d'UGB\*  
par bassin de vie  
(voir note méthodologique)

0 - 3 000

3 000 - 9 000

9 000 - 20 000

20 000 - 249 527

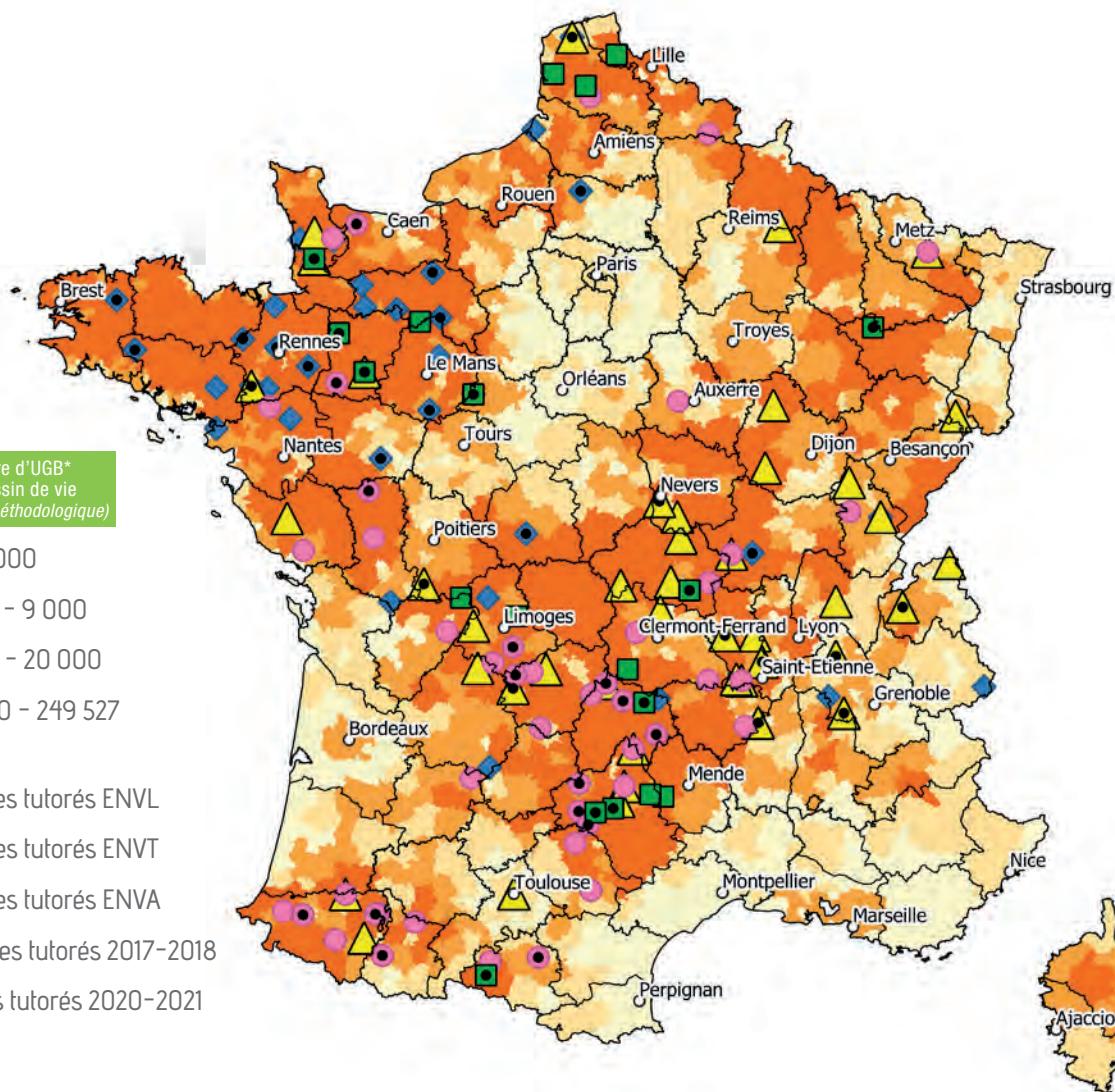
▲ Stages tutorés ENVL

● Stages tutorés ENVT

■ Stages tutorés ENVA

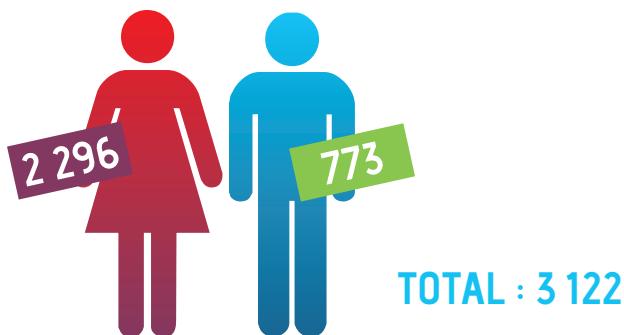
◆ Stages tutorés 2017-2018

● Stages tutorés 2020-2021



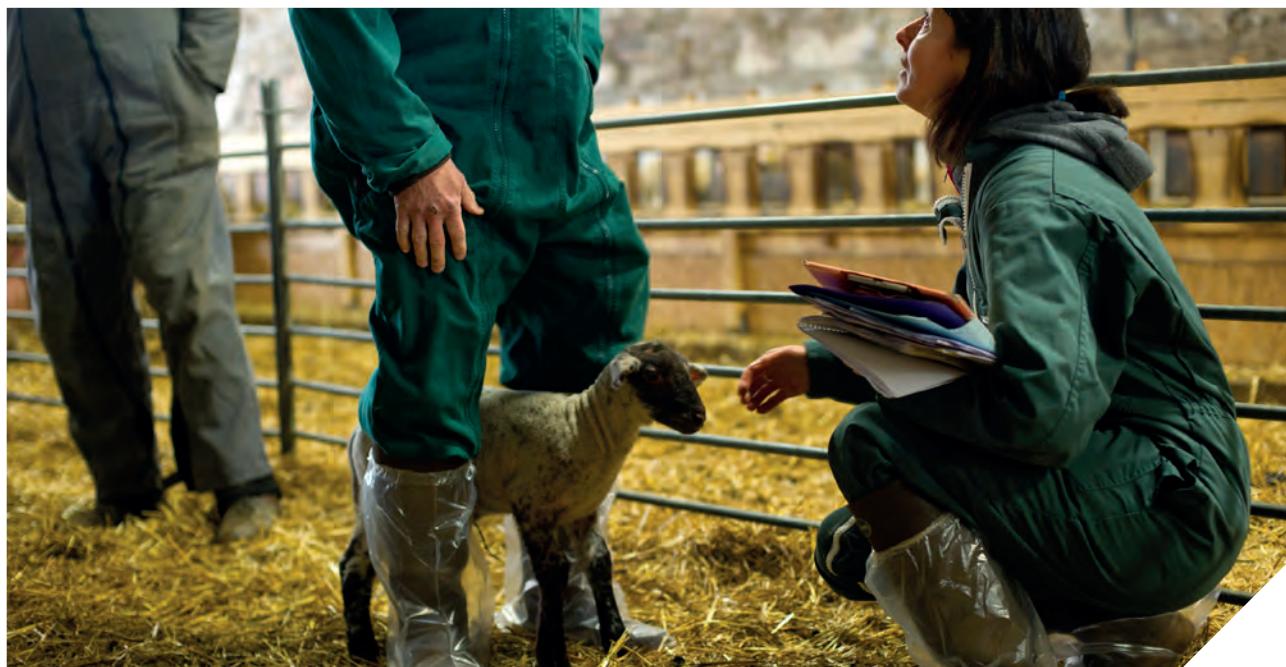
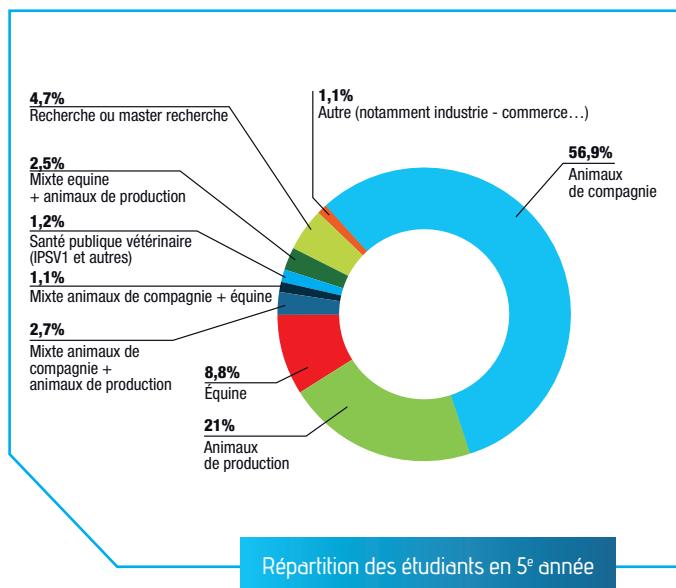
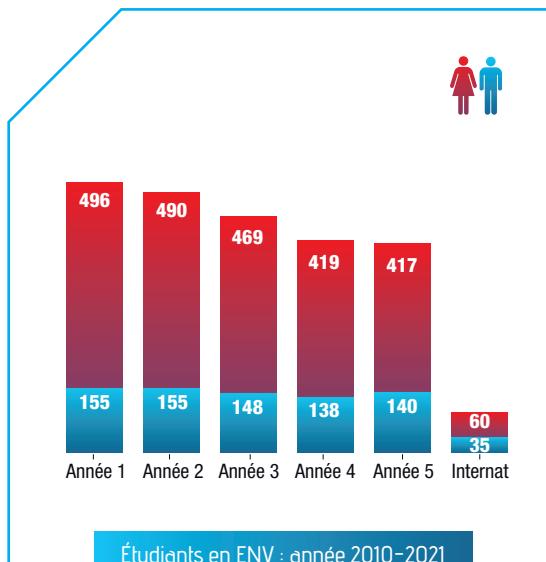
Stages tutorés par ENV sur fond d'UGB par bassin de vie

# 22 LES ÉTUDIANTS DES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES



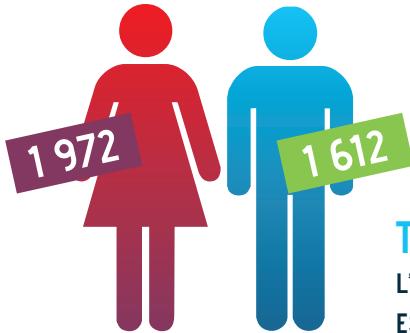
Quatre écoles nationales forment des vétérinaires : l'école nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (Oniris), l'école nationale vétérinaire d'Alfort, l'école nationale vétérinaire de Toulouse, l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup).

Après une augmentation de l'effectif des promotions en 2012, et depuis la rentrée scolaire 2020, les nouvelles promotions comptent 651 nouveaux étudiants, répartis de manière équitable entre les 4 écoles. Les femmes représentent 76,2 % de la population étudiante. Les études durent 5 ans, la dernière année est dédiée à un approfondissement dans un ou plusieurs domaines. Plus d'un étudiant sur deux choisit un approfondissement dédié exclusivement aux animaux de compagnie. 95 étudiants préparent le diplôme national de l'internat, 67 dans le domaine des animaux de compagnie, 24 dans celui des équidés, et 4 dans celui des animaux de production.

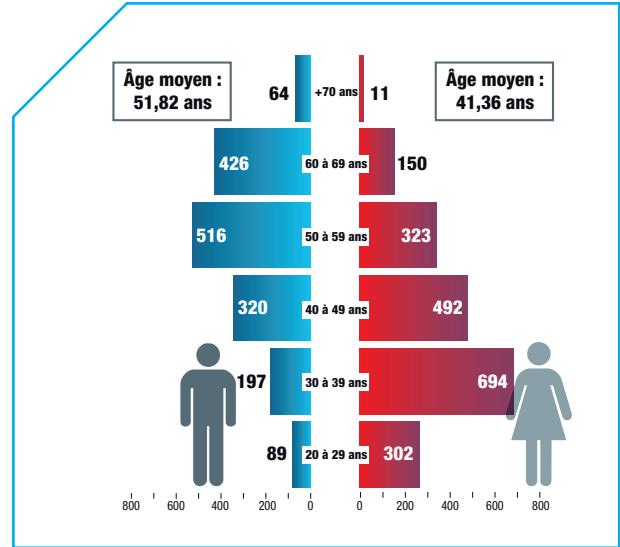


# 23

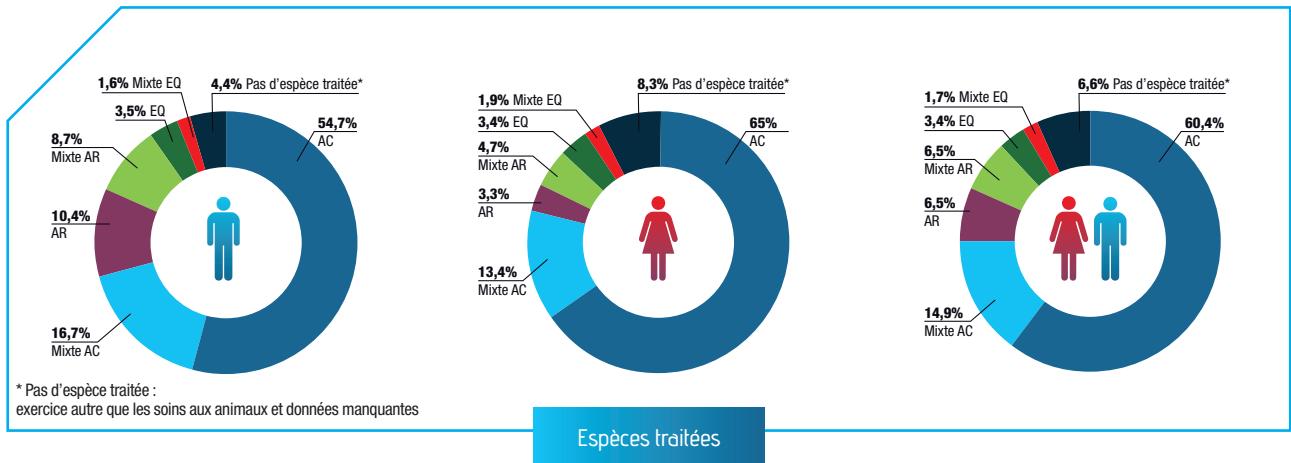
## L'ÉCOLE D'ORIGINE : L'ENVA

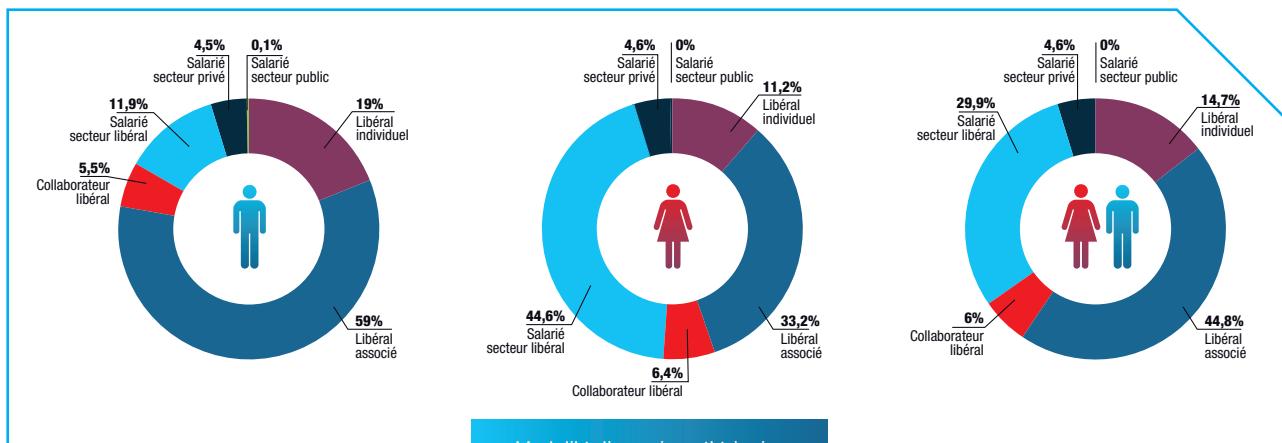


**TOTAL : 3 584**  
L'ÂGE MOYEN  
EST DE 46,06 ANS.

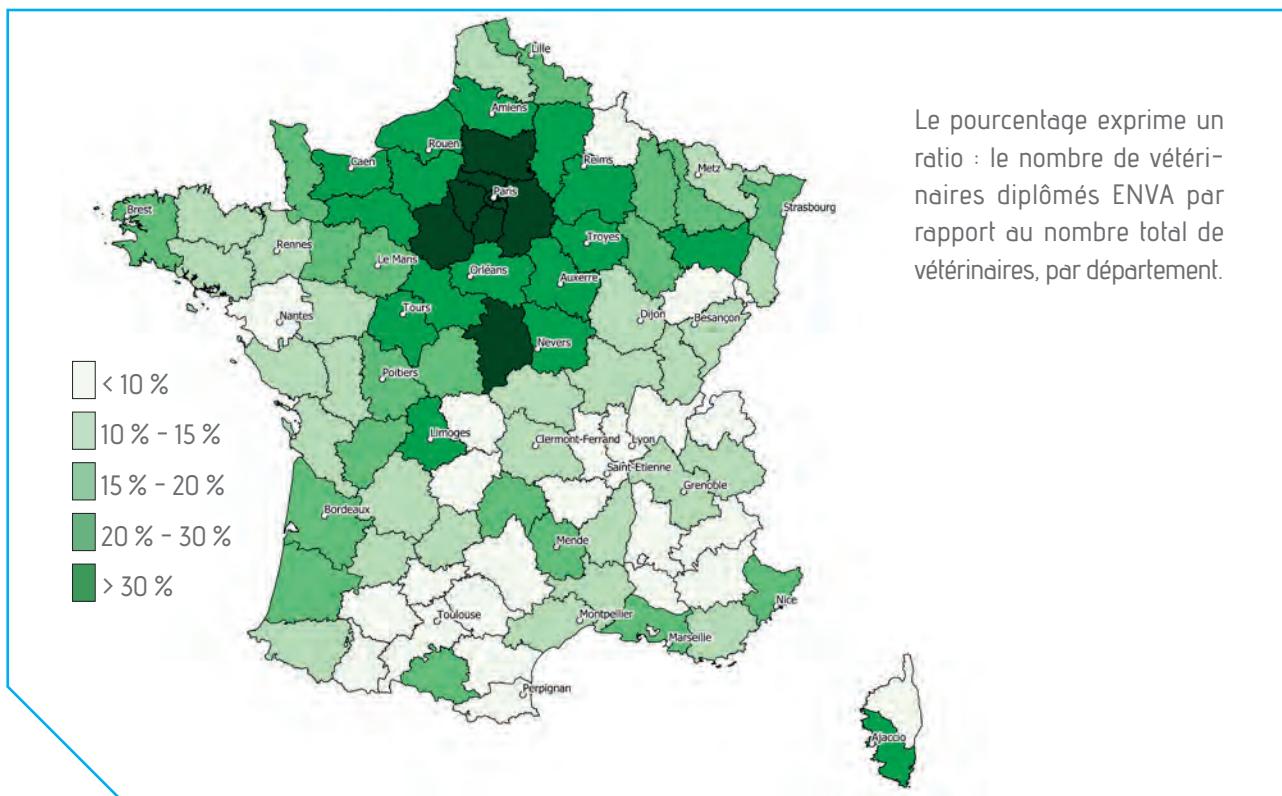


18,4 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ENVA.



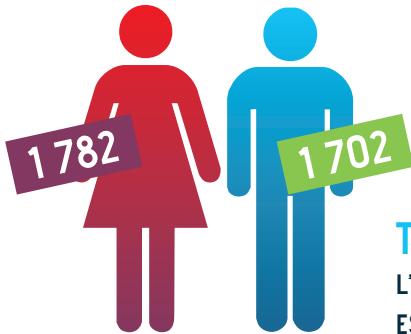


Modalité d'exercice vétérinaire

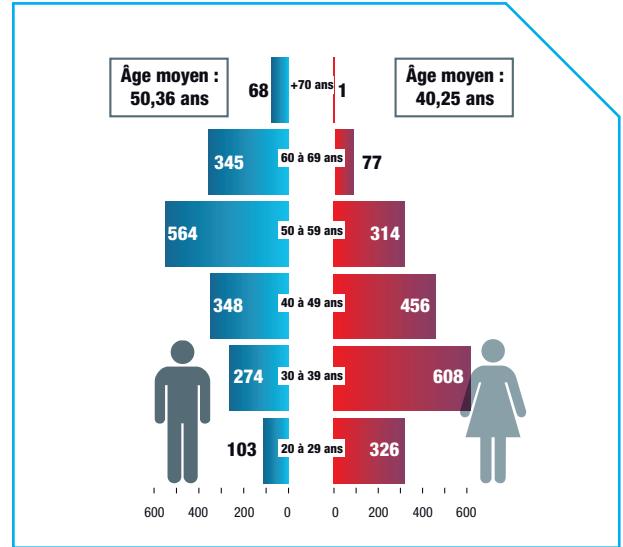


Le pourcentage exprime un ratio : le nombre de vétérinaires diplômés ENVA par rapport au nombre total de vétérinaires, par département.

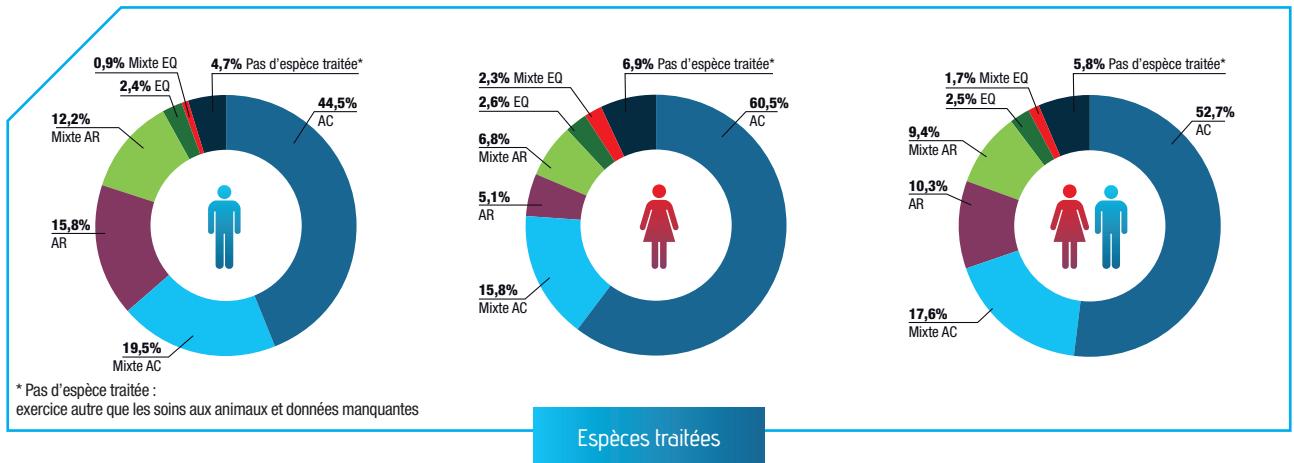
# 24 L'ÉCOLE D'ORIGINE : L'ENVT

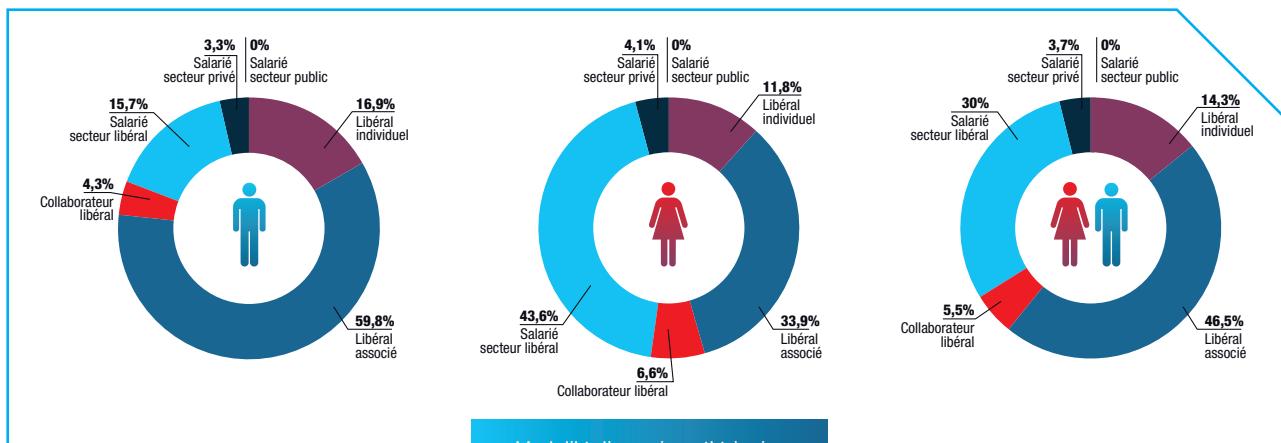


**TOTAL : 3 484**  
L'ÂGE MOYEN  
EST DE 45,19 ANS.

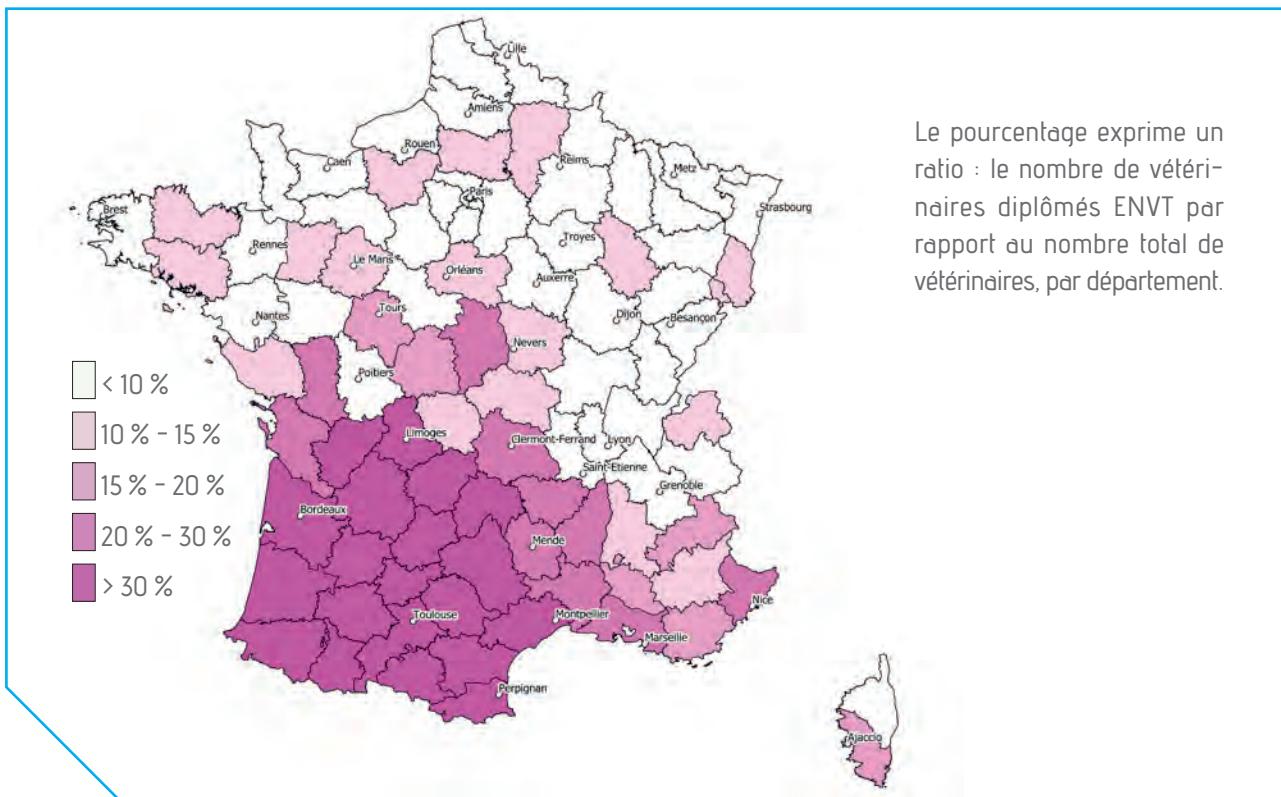


17,8 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ENVT.

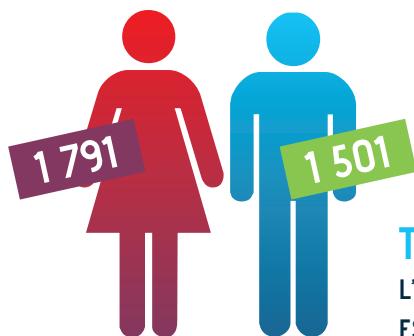




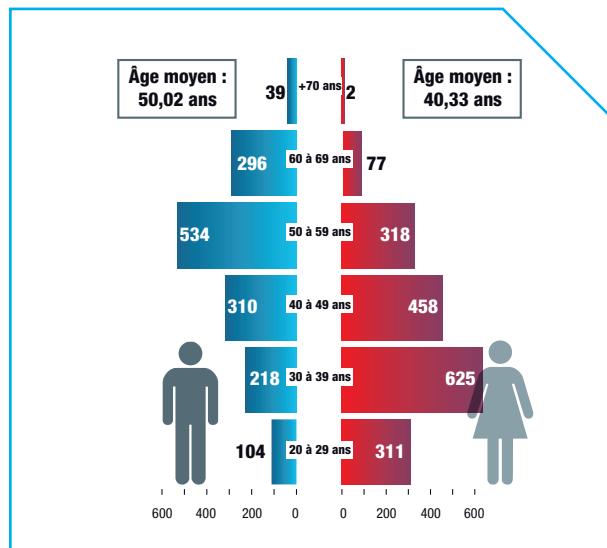
Modalité d'exercice vétérinaire



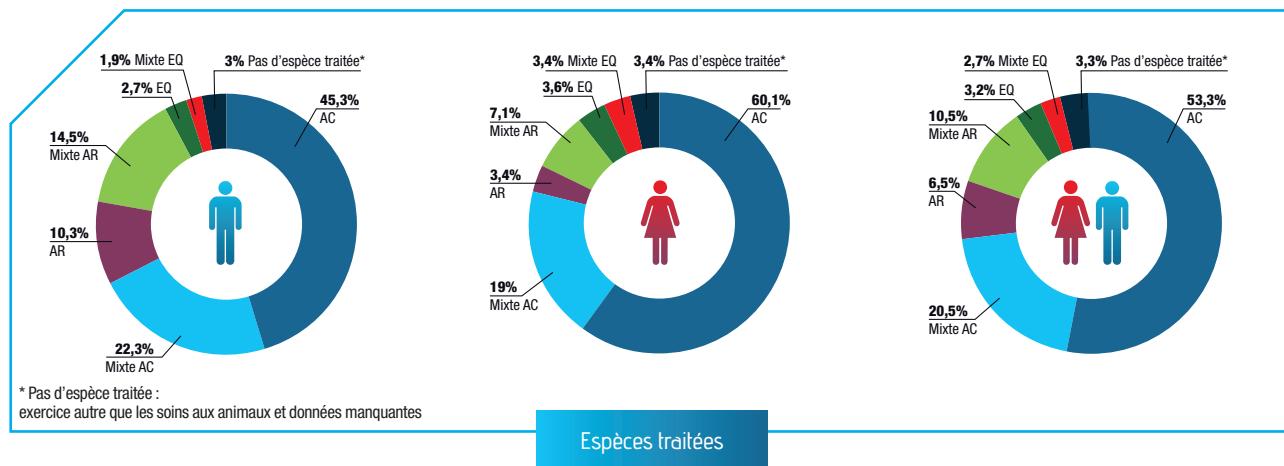
# 25 L'ÉCOLE D'ORIGINE : VETAGRO SUP

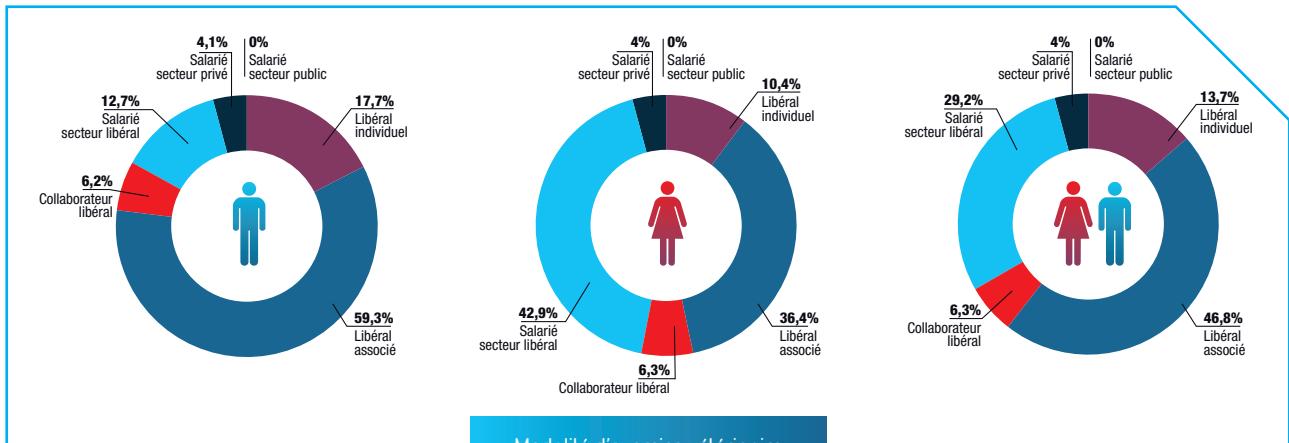


**TOTAL : 3 292**  
L'ÂGE MOYEN  
EST DE 44,75 ANS.

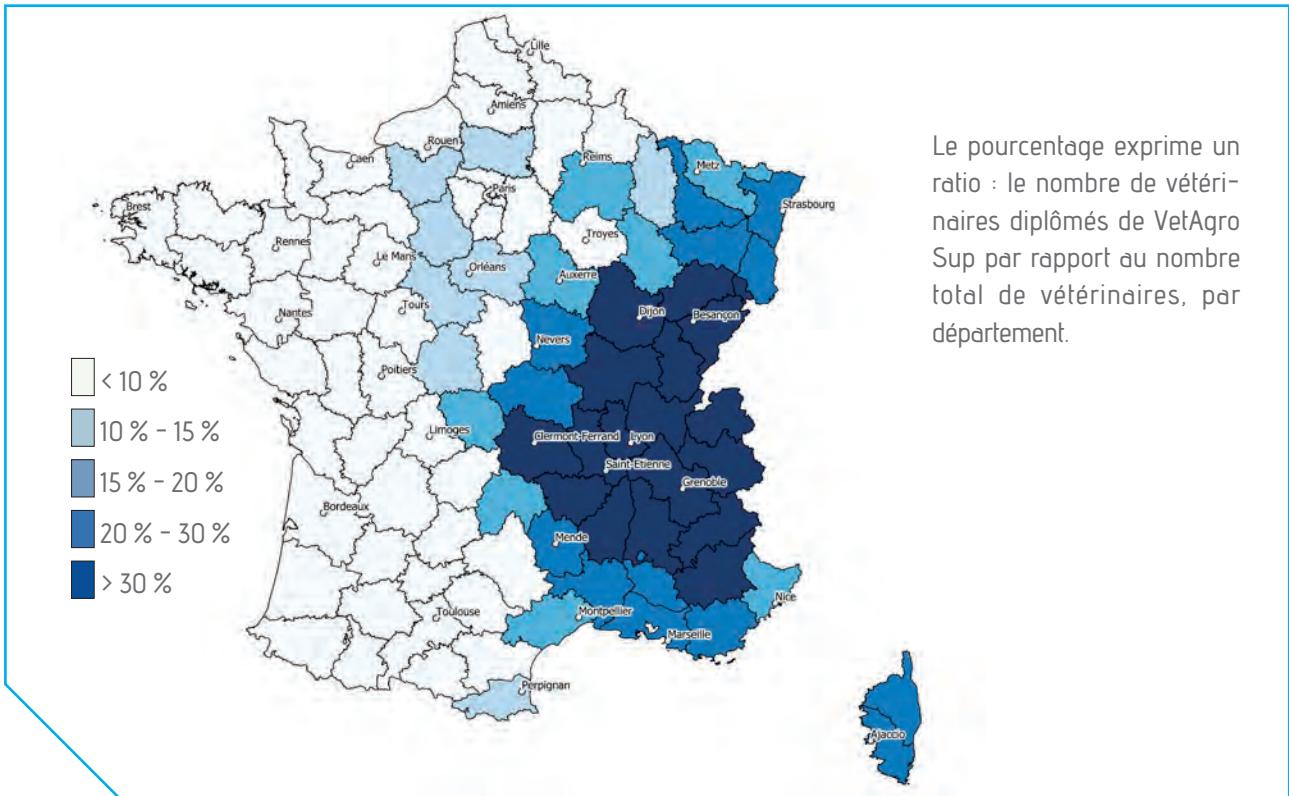


16,9 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de VetAgro Sup.

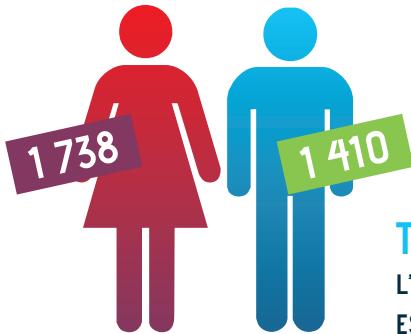




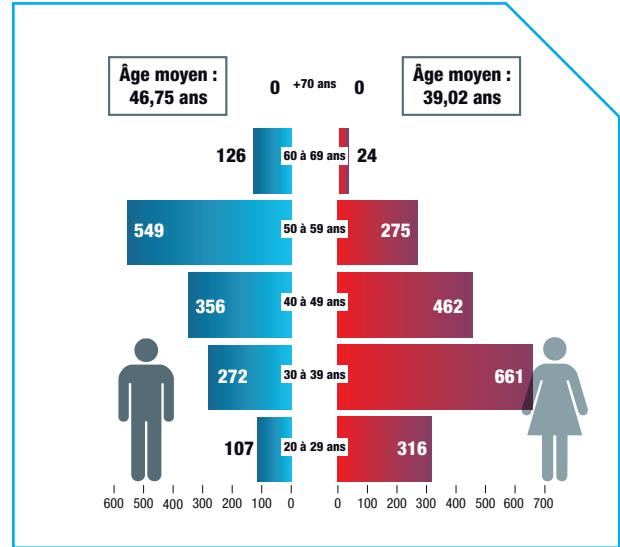
Modalité d'exercice vétérinaire



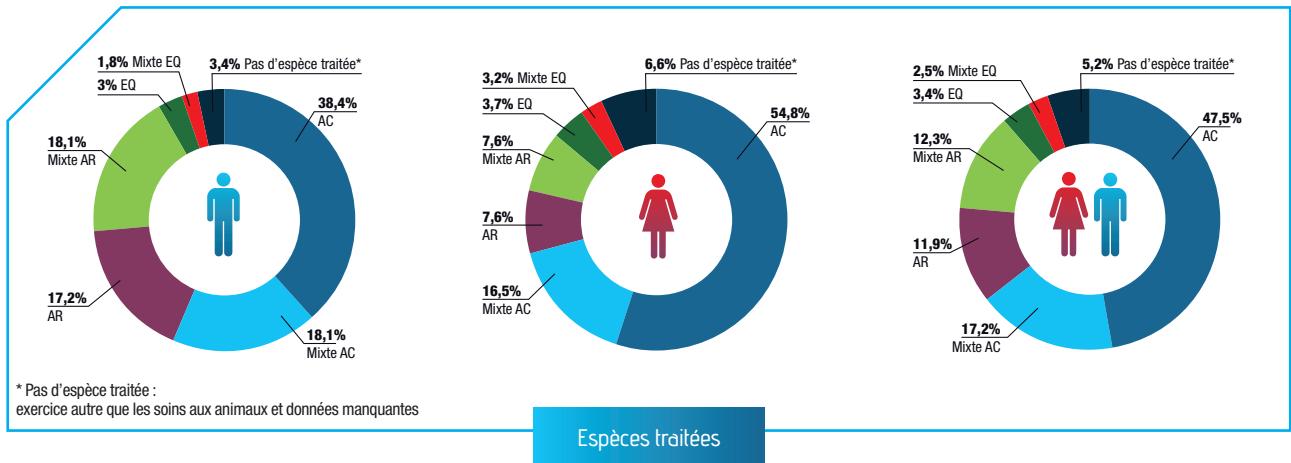
# 26 L'ÉCOLE D'ORIGINE : ONIRIS

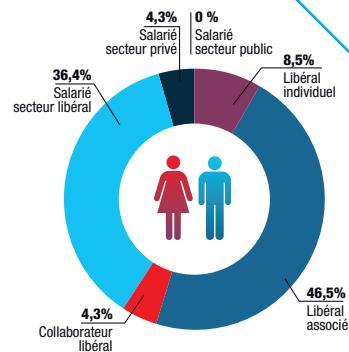
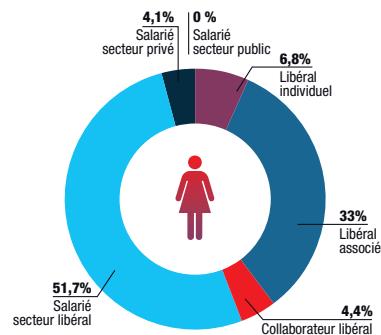
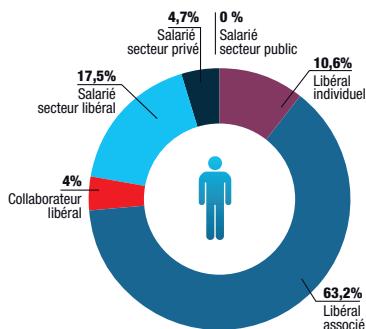


**TOTAL : 3 148**  
L'ÂGE MOYEN  
EST DE 42,48 ANS.

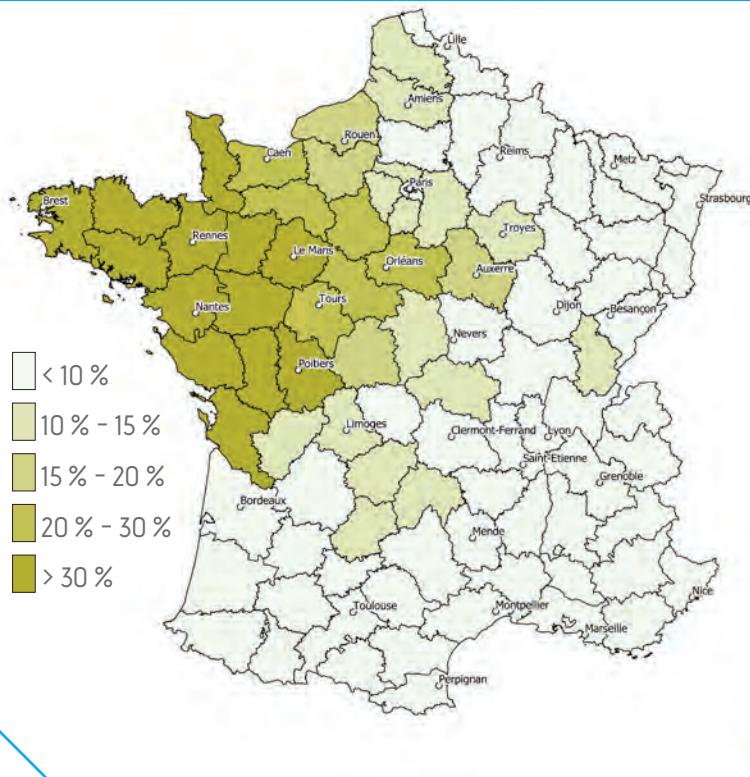


16,1 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ONIRIS.





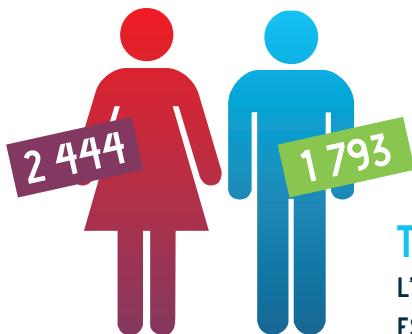
### Modalité d'exercice vétérinaire



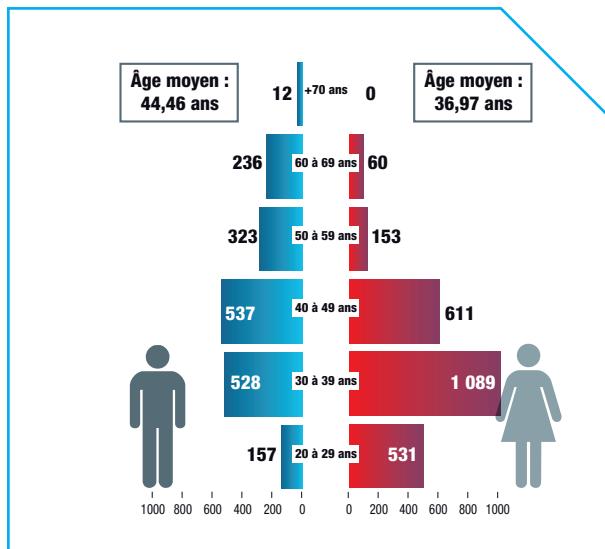
Le pourcentage exprime un ratio : le nombre de vétérinaires diplômés ONIRIS par rapport au nombre total de vétérinaires, par département.

# 27

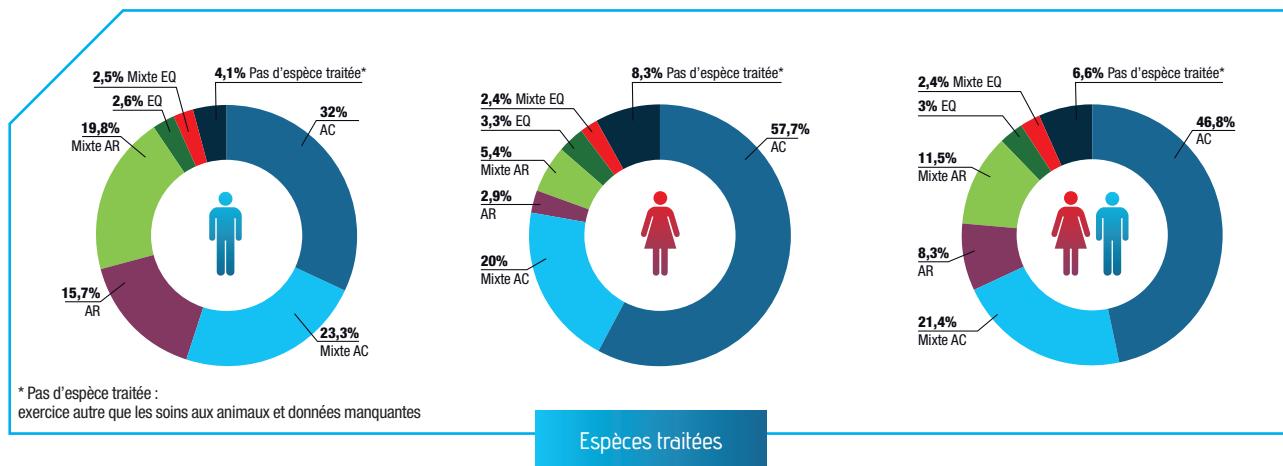
## L'ÉCOLE D'ORIGINE : BELGIQUE

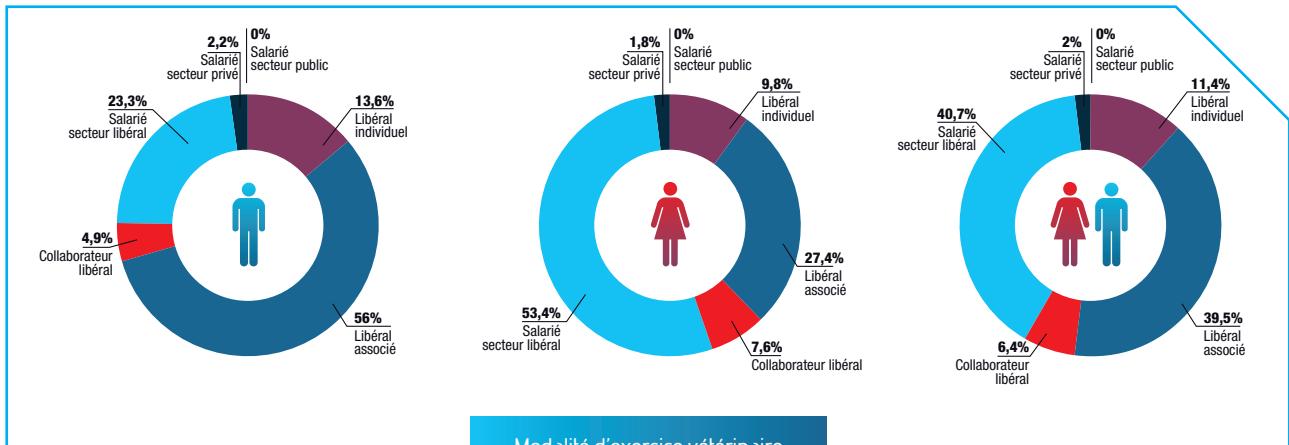


**TOTAL : 4 237**  
L'ÂGE MOYEN  
EST DE 40,14 ANS.

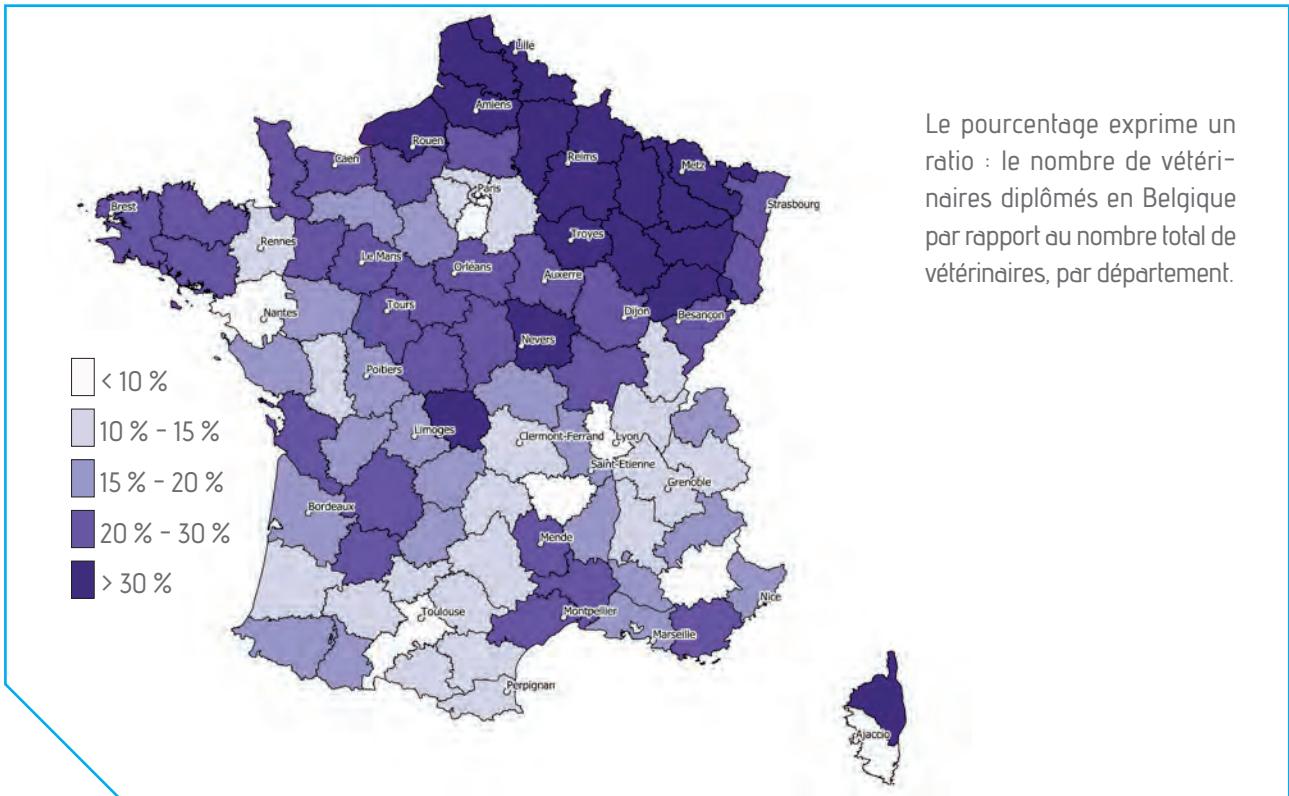


21,6 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de Belgique.





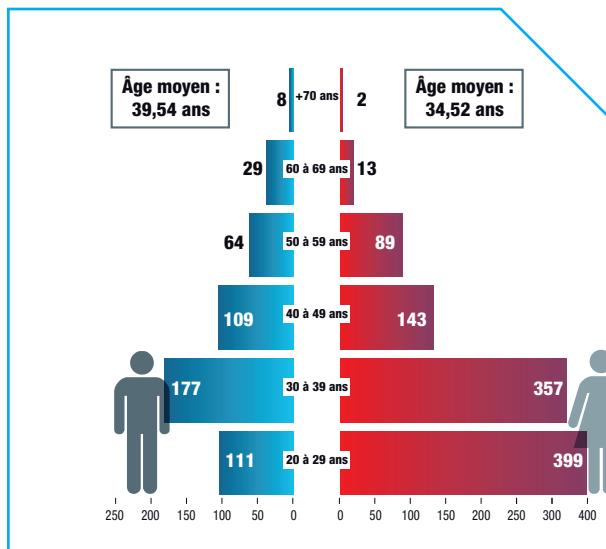
Modalité d'exercice vétérinaire



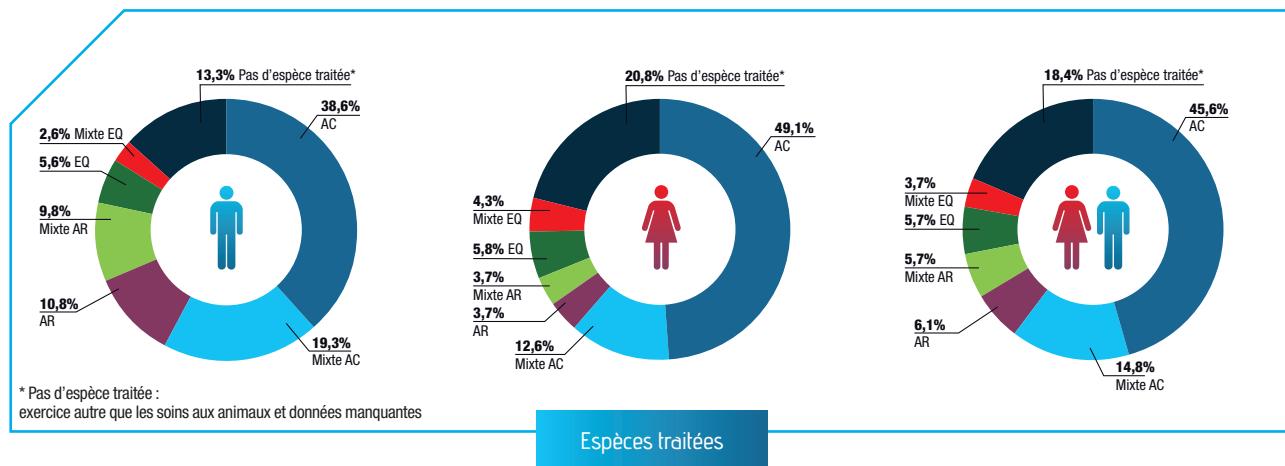
# 28 L'ÉCOLE D'ORIGINE : AUTRES UE

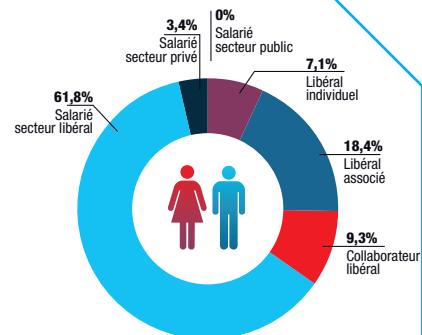
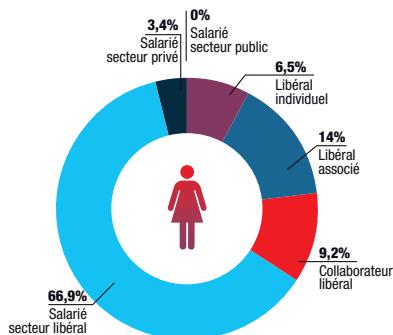
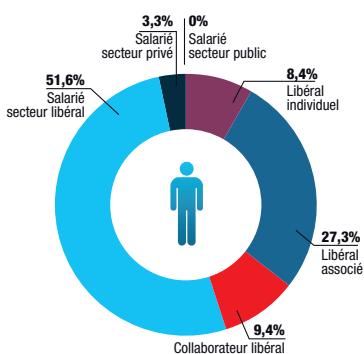


**TOTAL : 1 501**  
L'ÂGE MOYEN  
EST DE 36,19 ANS.

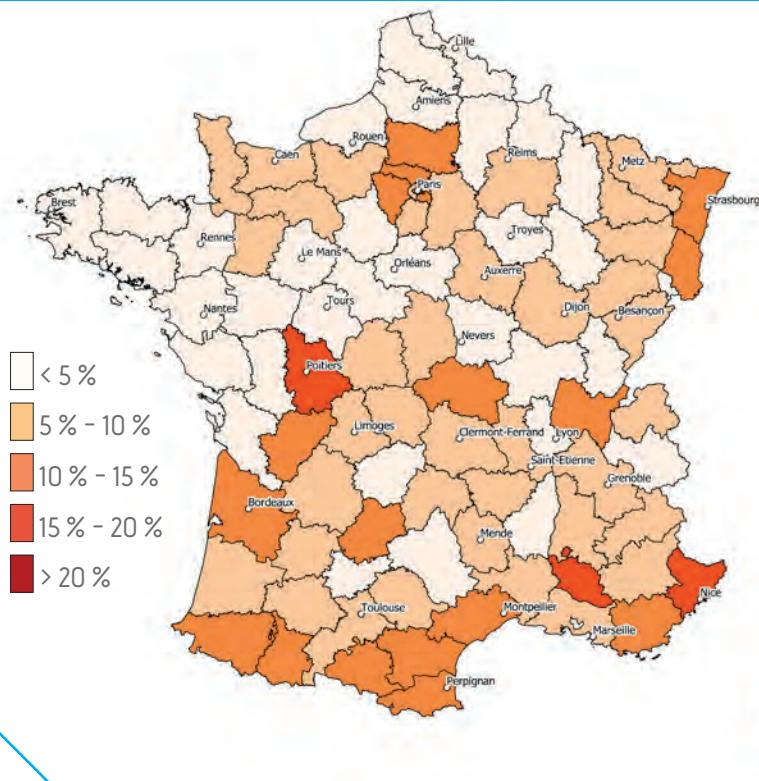


7,7% des vétérinaires inscrits sont diplômés d'un autre pays de l'Union Européenne.



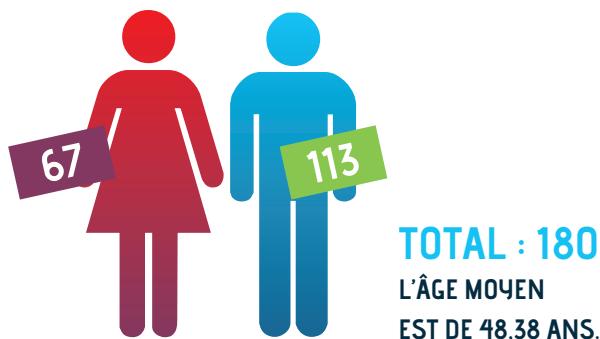


### Modalité d'exercice vétérinaire

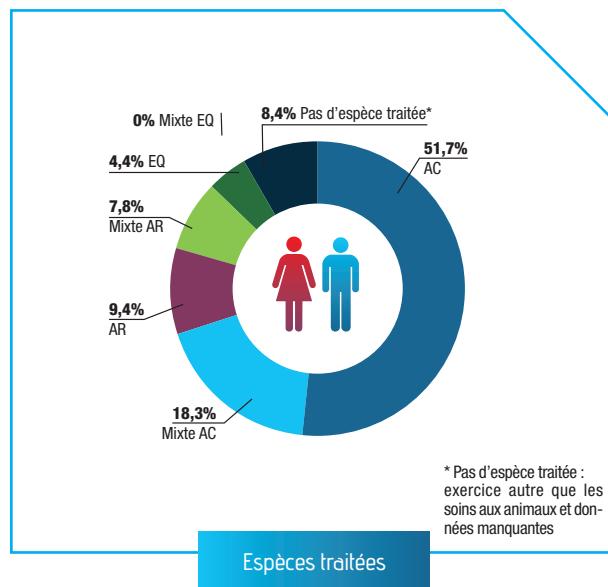
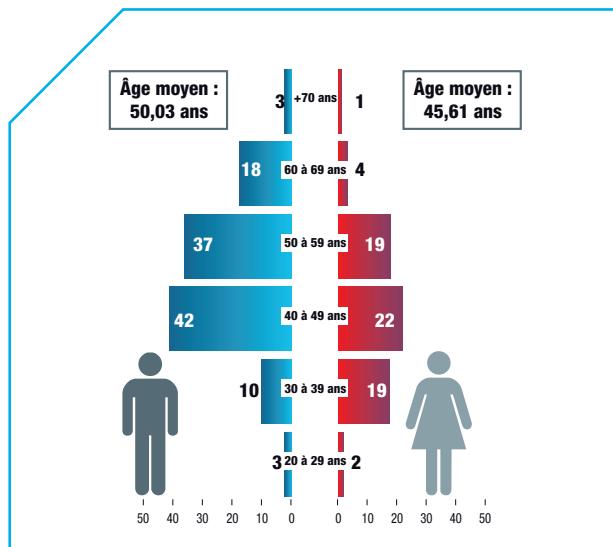


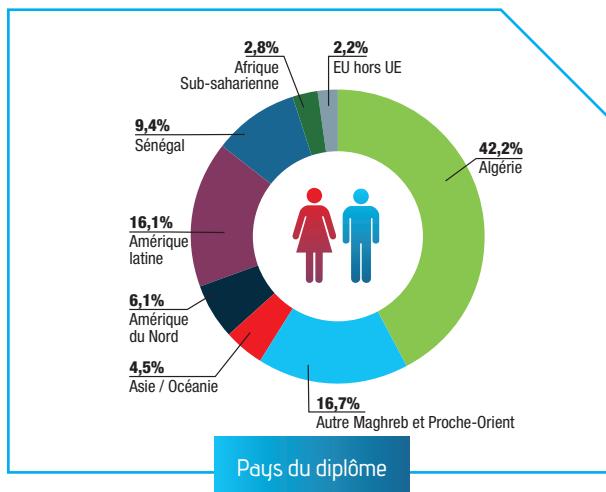
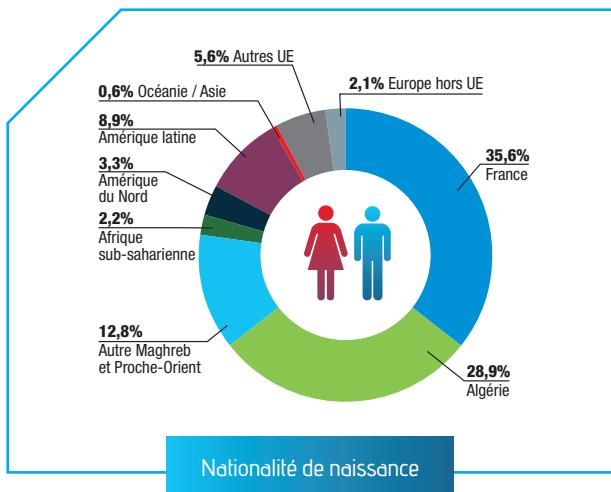
Le pourcentage exprime un ratio : le nombre de vétérinaires diplômés d'un pays UE autre par rapport au nombre total de vétérinaires, par département.

# 29 L'ÉCOLE D'ORIGINE : PAYS-TIERS



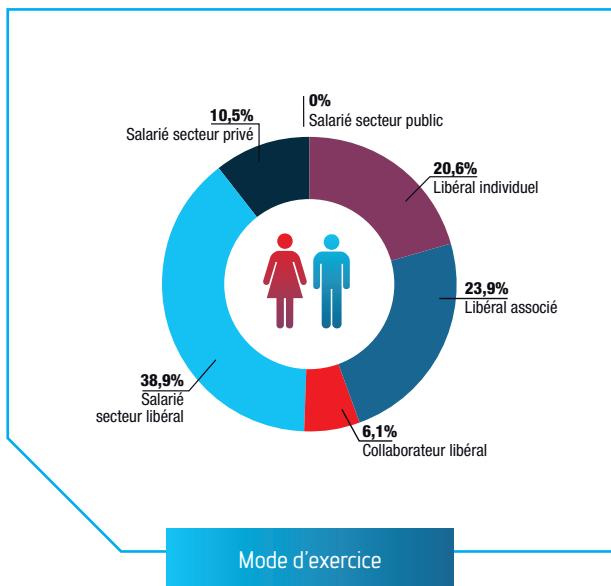
180 vétérinaires des pays tiers sont inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires, leur âge moyen est de 48,38 ans. 88 d'entre eux ont une activité libérale, et 72 exercent comme vétérinaires salariés du secteur libéral. 35,6 % (64) des vétérinaires en exercice et titulaires d'un diplôme des pays tiers sont de nationalité française.





43,9 % des diplômés sont de nationalité de naissance d'un pays d'Afrique ou du Proche-Orient.

Avec 42,2 % des diplômés issus des pays tiers détenus par les vétérinaires inscrits en France, l'Algérie est le pays tiers formateur principal.



Les chiffres et éléments publiés sont issus de la base des données personnelles des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires arrêtées au 31 décembre 2020, à l'exception des informations concernant le service de santé des armées et les inspecteurs de santé publique vétérinaire. Les chiffres publiés ne sont pas arrondis à la décimale supérieure. Les données régionales sont valorisées sur la base des nouvelles régions administratives nées de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, à l'exception de la Région Corse qui est rattachée à la Région PACA pour constituer la Région ordinaire PACA-Corse.

## ORIGINE DES DONNÉES

Conseil national de l'Ordre des vétérinaires  
• Corps des Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire  
• Données fournies par l'Association SPIE (système professionnel information élevage) d'après BDNI (base de données nationale d'identification)  
• FACCO (Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers)  
• Institut Français du Cheval et de l'Équitation  
• Service de Santé des Armées  
• Syndicat national des Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire  
• Ministère de l'Enseignement et de la Recherche  
• Écoles vétérinaires françaises  
• Association ADILVA  
• INSEE DADS 2017  
• INSEE comptes de la nation - variations en volume - heures travaillées selon le statut, la catégorie socio-professionnelle et le sexe.

## EXTRAPOLATION DES DONNÉES SANS ESPÈCES TRAITÉES PAGE ENTRANT/SORTANT

Les données sans espèces traitées n'étant plus renseignées lors de l'inscription, une enquête auprès des vétérinaires n'ayant pas renseigné la donnée a permis de reconstituer par extrapolation les données

manquantes sur la base de la répartition des espèces déclarées de la population connues, considérant une population sans espèces traitées de 5 % de l'ensemble des primo inscrits. La répartition homme/femme est effectuée ensuite sur la base de la répartition homme/femme des primo inscrits de la zone.

## CARTOGRAPHIE

Pondération des espèces déclarées : les vétérinaires inscrits au tableau de l'ordre ont le choix de déclarer trois espèces différentes auxquelles ils dispensent des actes vétérinaires de médecine, de chirurgie et de pharmacie vétérinaire. Le rang de déclaration est hiérarchisé et fait l'objet d'une pondération afin d'exprimer un ratio entre les données animales et la compétence vétérinaire. La clé de répartition est ainsi déterminée : une espèce déclarée en premier rang vaut 1, une espèce déclarée en deuxième rang vaut 2/3 et une espèce déclarée en troisième rang vaut 1/3.

## LÉGENDES

Nombre de vétérinaires : les cartes reprennent 39 tailles de points différentes. Par convention, la légende indique uni-

quement les points les plus représentatifs. Densité population canine et féline : pour une meilleure représentation des densités sur les cartes, le choix d'un affichage par «Ruptures naturelles (Jenks)» est retenu. La méthode vise à réduire la variance dans les classes et à maximiser la variance entre les classes.

Unité-Gros-Bétail : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'UGB tous aliments (UGBTA) qui compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés est la référence retenue pour la carte page 38. Source SPIE.

Données FACCO : les cartes nationales concernant l'estimation du nombre de chiens et de chats par regroupement de régions (page 26) sont construites sur la base des données FACCO reprenant le nombre et la répartition des foyers français (y compris résidents étrangers), source INSEE - enquête emploi enquête FACCO - KANTAR TNS automne 2018.

Regroupements de régions consolidés : Région Parisienne - Région Nord - Région Est - Région Bassin Parisien Est - Région Bassin Parisien Ouest - Région Ouest - Région Sud-Ouest - Région Sud-Est - Région Méditerranée.

Données ISPV : les éléments sont issus du rapport annuel sur la démographie du corps des ISPV - situation arrêtée au 31 décembre 2019.

#### OBSERVATOIRE DES REVENUS

Profession libérale : données issues des déclarations sociales individuelles (DSI) de l'année 2019 transmises à la CARPV dans le cadre de la déclaration sociale individuelle obligatoire annuelle. Par simplification, la base sociale des déclarations effectuées auprès de la CARPV est dénommée « revenu ». Pour la figure « revenus » par tranche la borne supérieure de chaque tranche, est définie comme le revenu maximal par groupe de 20 % de l'effectif après tri préalable par « revenu » croissant.

Revenus des vétérinaires salariés du secteur libéral : données et études statistiques issues de la demande de l'Observatoire de la démographie de la profession vétérinaire à l'INSEE. Extraction des données d'après la déclaration annuelle des données sociales des vétérinaires employeurs de l'année 2017 (DSN 2017). L'extraction est effectuée par demande des activités 7500Z, catégorie 311<sup>e</sup>, Vétérinaire employé dans le cadre de la convention collective des vétérinaires praticiens salariés. Au 31/12/2020, le nombre de vétérinaires inscrits au tableau en exercice salarié du secteur libéral est de 7691.

2016 - 2020 : Évolution de la démographie des vétérinaires.  
Calcul sur les données arrêtées entre le 31/12/2015 et le 31/12/2019.

# TABLE DES MATIÈRES

Préface de Jacques Guérin, président du CNOV .....	4
La démographie des vétérinaires suivis par l'Atlas 2021 .....	6
<b>LES VÉTÉRINAIRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE .....</b>	<b>8</b>
Données nationales .....	10
1 / Les primo inscrits .....	17
2 / Les vétérinaires sortants .....	20
3 / Les vétérinaires entrants/sortants .....	22
4 / Les vétérinaires en exercice libéral .....	24
5 / Les vétérinaires salariés .....	26
6 / Les vétérinaires animaux de compagnie .....	28
7 / Les vétérinaires animaux de rente .....	32
8 / Les vétérinaires équidés .....	42
9-10 / Les vétérinaires de moins de 35 ans et de plus de 55 ans .....	46
11 / Les vétérinaires en cumul emploi retraite .....	50
12 / Les spécialistes vétérinaires reconnus par le CNSV .....	52
13 / Les établissements vétérinaires .....	55
14 / Les formes juridiques d'exercice .....	57

<b>L'OBSERVATOIRE DES REVENUS DES VÉTÉRINAIRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES</b> .....	<b>60</b>
15 / Les vétérinaires en exercice libéral .....	62
16 / Les vétérinaires salariés du secteur libéral .....	68
<b>LES VÉTÉRINAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE</b> .....	<b>74</b>
17 / Les vétérinaires inspecteurs .....	76
18 / Les vétérinaires des armées .....	78
19 / Les vétérinaires des laboratoires publics d'analyses .....	80
20 / Les vétérinaires enseignants .....	82
<b>LES ÉCOLES</b> .....	<b>84</b>
21 / Stage tutoré en 5 A des écoles nationales .....	86
22 / Les étudiants des écoles nationales vétérinaires .....	88
23 / Les vétérinaires diplômés de l'ENVA .....	90
24 / Les vétérinaires diplômés de l'ENVT .....	92
25 / Les vétérinaires diplômés de VetAgro Sup .....	94
26 / Les vétérinaires diplômés d'ONIRIS .....	96
27 / Les vétérinaires diplômés en Belgique .....	98
28 / Les vétérinaires diplômés dans un autre pays de l'UE .....	100
29 / Les vétérinaires diplômés dans un pays tiers .....	102
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>104</b>





# REMERCIEMENTS

## COMITÉ DES MEMBRES DE L'ONDPV :

**CARPV** (Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires),  
**CGAAER** (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux),  
**CNOV** (Conseil national de l'Ordre des vétérinaires),  
**Corps des ISPV, DGAI** (Direction générale de l'alimentation),  
**DGE** (Direction générale entreprises),  
**DGER** (Direction générale de l'enseignement et de la recherche),  
**ENVA** (École nationale vétérinaire d'Alfort),  
**ENVT** (École nationale vétérinaire de Toulouse),  
**ONIRIS** (École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique),  
**Service de Santé des Armées, VetAgro Sup** (Campus vétérinaire de Lyon).

M. Yves BODET, FACCO • M. CAYLA, Institut National de la Statistique et des études économiques • M. Laurent DUVEAUX, Institut de l'Élevage  
• M. Pascal FERÉY, Me Christine MARLIN, Me Aurore SAISON-GAULIER, Assemblée permanente des chambres d'agriculture • Pr. Pierre SANS, École nationale vétérinaire de Toulouse • M. Daniel ROGUET, Association SPIE • DV Jean-Luc ANGOT, CGAAER • Vétérinaire générale Geneviève FLORENCE, Service de santé des Armées • Aurèle VALOGNES, ADILVA.

---

Édition : juin 2021 • Rédaction : Conseil national de l'Ordre des vétérinaires • Conception et réalisation : BPF Prod & Plethory  
Crédits photos : CNOV, ENVT, Thinkstock, iStock, DR.

